Patricia Tourancheau

LE MAGOT

Fourniret et le gang des Postiches : mortelle rencontre

Seuil
LES JOURS .FR

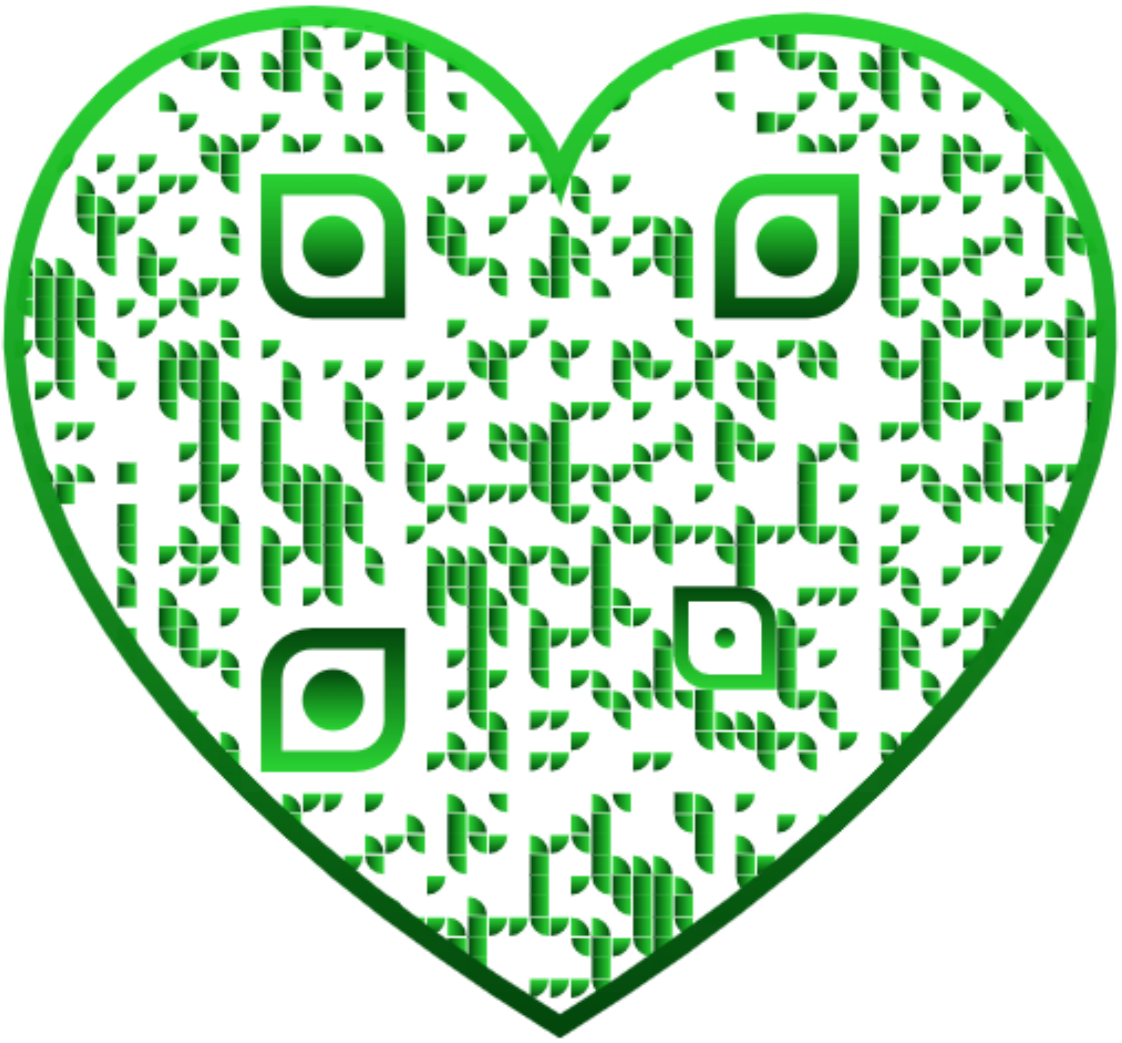

DU MÊME AUTEUR

1993, mode d'emploi
Ramsay, 1990

Les Postiches
Un gang des années 80
Fayard, 2004

Brigade anti-criminalité
avec Sébastien Bennardo
Flammarion, 2013

Guy Georges. La traque
Fayard, septembre 2010
et Pocket, mars 2013

Le 36
Histoire de poulets, d'indics
et de tueurs en série
Seuil-Les Jours, 2017
Points n^{o} 4726, 2018

Grégory
La machination familiale
Seuil-Les Jours, 2018

ISBN 978-2-02-141983-2

© Éditions du Seuil, mars 2019

www.seuil.com

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.

TABLE DES MATIÈRES

Titre

Du même auteur

Copyright

Prologue - La reporter, les braqueurs, le serial killer et le trésor

1 - Fourniret, naissance d'un prédateur

2 - Les Postiches, genèse d'un gang de braqueurs

3 - L'étrange détenu Fourniret

4 - Le dernier bal des Postiches

5 - Le pacte diabolique

6 - Un trésor six pieds sous terre

7 - Farida Hammiche, morte pour l'or

8 - Le château de l'ogre

9 - Michel Fourniret cerné par les soupçons

10 - Et Fourniret tomba

11 - Récits d'audience

- *Jour 1. Fourniret, le même en vieux*
- *Jour 2. Le bandit qui voulait justice*
- *Jour 3. Farida Hammiche, à corps perdu*
- *Monique Olivier en nuances de noir*

12 - « Il n'y a pas un jour où je ne pense pas à Farida »

13 - Les jardins secrets du tueur

14 - Que sont-ils devenus ?

- *Sélim Fourniret, fils sacrifié*

Les Postiches, rangés des braquages

Monique Olivier, solitaire

Michel Fourniret, forcené retranché

Chronologie

Michel Fourniret

Le gang des Postiches

Bibliographie

PROLOGUE

La reporter, les braqueurs, le serial killer et le trésor

Rien ne laissait présager que la trajectoire de l'Ogre des Ardennes percuterait un jour celle du gang des Postiches, la plus célèbre équipe de braqueurs des années 1980. Pas un signe ne permettait d'imaginer que le destin d'un voyou « politique » breton allait basculer, dans une cellule de Fleury-Mérogis, dans l'Essonne, au contact de Michel Fourniret, lors d'une alliance de circonstances pour récupérer le butin des Postiches. Aucun élément n'indiquait que toutes ces histoires allaient finir au cimetière. Enfin, rien ne laissait penser que je ferais un jour le lien entre toutes ces affaires que je suivais depuis des années comme journaliste. Et pourtant, c'est ce qui est arrivé.

Depuis mes premiers articles en 1985, je raconte toutes sortes de faits divers, à ma manière. Les personnages incarnés dans mes récits sont souvent des « mauvais garçons », braqueurs, voleurs, escrocs, faussaires ou trafiquants, parfois des espions, des terroristes, des criminels, des victimes, des parents, des avocats, des « poulets » ou des tueurs en série.

Je m'efforce de ne jamais les lâcher. Même lorsque certains « clients » sont derrière les hauts murs. J'assiste à leur procès d'assises et je les rencontre une fois dehors. J'attends les accalmies dans l'actualité pour me replonger dans une histoire et la creuser encore. Je reprends alors le carnet et le dossier qui leur sont dévolus. Je recontacte les témoins, les sources ou les protagonistes dont les coordonnées sont notées sur la page de garde. Je traque les confidences et les petits secrets dans des rades à voyous ou des bars à flics, dans des restaurants plus ou moins chics et des boîtes de nuit plus ou moins mal famées. Les dessous du banditisme ne sont pas tout roses, mais je confesse un penchant certain pour ces gens de l'ombre qui évoluent en marge de la société.

Je me suis intéressée aux Postiches avant même de devenir scribouilleuse. Étudiante en sociologie à la fac de Nantes au début des années 1980, je suivais dans les journaux les exploits de ces fameux gangsters affublés de fausses barbes, moustaches et perruques, qui pillaient les banques des beaux quartiers de Paris. En 1991, une fois embauchée à la rédaction parisienne de *Libération,* j'ai décidé de les retrouver. Du genre archiviste, j'ai d'abord amassé dans une chemise cartonnée des coupures de presse et des dépêches de l'AFP. J'apprends alors que plusieurs de ces voleurs à main armée sont tombés en 1986 mais n'ont toujours pas été jugés. En attendant leur procès, certains Postiches sont libres. Je demande à les rencontrer *via* leurs avocats, en vain. Je dégote leurs adresses et tente au débotté de les approcher. Ça ne marche pas.

Dans le camp d'en face, les poulets du 36, quai des Orfèvres, qui avaient les Postiches à la bonne – avant de subir la fusillade mortelle de la rue du Docteur-Blanche en 1986 –, me parlent souvent de ce fiasco qui les a traumatisés. Je note tout, même les propos off, j'engrange mais je n'écris rien, pour l'instant. Le procès d'assises à Paris, au printemps 1996, de trois membres de l'équipe, Robert Marguery, André Bellaïche et Jean-Claude Myszka, me donne la première occasion de raconter leur histoire. Sur les bancs plutôt déserts de la presse, face au box des accusés, j'observe ces trois rigolos qui sortent des balivernes. C'est du grand cinéma. Un jour, je les ferai parler. Dans le public, je discute avec certaines personnes qui leur sont chères. Une rumeur circule, le dandy Jean-Pierre Lepape qui fait une discrète apparition serait le véritable inventeur du gang des Postiches. Finalement, c'est son assassinat au Bar de l'Amitié à Vitry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne, à l'été 1998, dans un règlement de comptes lié à un gros trafic d'héroïne, qui me permettra enfin d'interviewer des Postiches. Ce n'est pas faute d'avoir essayé auparavant. Ils n'avaient jamais reçu, soi-disant, les mots que je leur ai envoyés en prison pour les inviter à prendre un verre après leur sortie. Ils n'avaient pas non plus donné suite aux sollicitations transmises par leurs défenseurs.

Mais, pour croquer le portrait posthume du blouson doré Lepape en chef supposé du gang des Postiches, étrangement, André Bellaïche accepte illico de me recevoir dans son fief de la rue Mouffetard, où il tient une boutique de DVD. Ce soir du 12 juillet 1998, une date historique à plus d'un titre, nous sommes assis côte à côte chez le Grec, face à l'écran géant qui

retransmet le match France-Brésil, la finale de la Coupe du monde. Après la victoire par trois buts à zéro, et la liesse rue Mouffetard, nous allons dîner dans son resto à poissons rue du Pot-de-Fer. C'est là que Dédé commence à me livrer de façon détournée des pistes. En décortiquant ses crevettes et en zézayant des suppositions, l'ancien bandit se démarque du vendeur de drogue « fumé » par des concurrents, qui ternit l'histoire des braqueurs. Jamais condamné pour sa participation aux hold-up, André Bellaïche ne s'implique jamais dans la saga à la première personne du singulier mais évoque les Postiches à la troisième personne du pluriel. « Les Postiches, ils ont fait leurs premiers hold-up le 29 septembre 1981 », me rappelle-t-il. Tiens, pile le jour de mon anniversaire ! « Et où se trouvait Lepape en 1981-1982 ? Tu devrais vérifier, je crois bien qu'il n'était pas en France. » De devinettes en interrogations, André finit par lâcher : « Je me demande si Lepape n'était pas au ballon en Espagne, renseigne-toi. » À mots couverts, le voleur induit que le flambeur n'a pas pu fonder l'équipe et qu'il l'a rejointe deux ans plus tard, après son retour d'Espagne. Je réalise petit à petit que les vantardises de Lepape, prompt à s'attribuer la création du gang, ont longtemps arrangé Bellaïche, Marguery et Myszka. Maintenant, cette légende leur déplaît profondément, car le dandy a mal tourné. Pas question d'associer le trafiquant de « came » à l'épopée des petits voleurs de Belleville et de Montreuil devenus grands braqueurs.

Je comprends surtout que le gardien du temple et le cerveau des Postiches, c'est lui, Dédé Bellaïche. Collée à ses basques pendant un mois, à l'arrière de son scooter ou dans les bistrots de son quartier, je noircis des dizaines de pages de carnets, et je décode les tournures de phrases indirectes de l'ancien bandit. Se sachant inévitablement surveillé après le meurtre de Lepape, le vendeur de DVD me trimballe à dessein et m'utilise – comme il me l'avouera plus tard – pour prouver sa parfaite réinsertion. C'est de bonne guerre. Moi aussi, je me suis servie de Dédé pour dévoiler les dessous des Postiches, avec des photos inédites, sur six pages de *Libération* parues en septembre 1998. Par la suite, j'ai interviewé les autres protagonistes qui m'ont raconté le gang de l'intérieur et les policiers les ayant pistés de l'extérieur, pour sortir chez Fayard le livre *Les Postiches* en mai 2004.

De retour à *Libé*, au bout de six mois d'investigation et de rédaction, le premier gros fait divers qui me tombe dessus fin juin 2004, c'est la série

criminelle du tueur des Ardennes, Michel Fourniret. Son épouse et complice Monique Olivier vient d'imputer une dizaine de crimes au prédateur sexuel. Mais elle distingue le cas d'une victime, Farida Hammiche, la femme d'un voyou breton d'extrême gauche ayant partagé la cellule de son mari, qui, elle, a été trucidée en 1988 pour s'emparer d'un trésor enfoui à côté d'une tombe. « Il s'agit d'un règlement de comptes pour voler un stock d'or enterré dans un cimetière de la région parisienne », déclare-t-elle précisément. Tout le monde, la police, la justice, les Fourniret compris, ignorent qu'il s'agit d'une partie du butin du gang des Postiches.

Plusieurs hypothèses sont alors évoquées. Pour la Police judiciaire (PJ), ces lingots et pièces d'or avaient certainement été volés par le compagnon de Farida Hammiche, le voyou breton Jean-Pierre Hellegouarch. Mais le libertaire ayant des accointances avec les membres d'Action directe (AD), l'hypothèse la plus en vogue veut que cet argent constitue « le trésor de guerre » du groupe armé. Pour en avoir le cœur net, j'appelle alors Hélyette Bess, tenancière de la librairie Le Jargon libre, à Paris, base arrière de la mouvance anarchiste, afin de se retrouver dans un café car, rompue à la clandestinité, elle se méfie du téléphone. La petite bonne femme, surnommée « La Mamma » ou « La Vieilla » par les militants, m'assure que « Jean-Pierre Hellegouarch n'a jamais été avec Action directe », « il y a juste un lien car on avait toujours besoin de faux papiers ». Elle croit savoir que « son magot proviendrait d'une banque canadienne ». En tout cas, « jamais nous n'avons enterré d'argent », me jure Hélyette. Convaincue, j'évacue cette fausse piste. Du coup, une idée qui m'avait effleurée deux semaines plus tôt reprend le dessus. Et si ce « stock d'or » exhumé d'un cimetière par Fourniret était le trésor perdu des héros de mon bouquin ? Une pure intuition. Je n'ose en parler à personne et je m'interdis même d'y penser. Ce serait tellement énorme ! Je me dis : « Tu délires, ma vieille, tu mélanges tout, tu es obsédée par les Postiches, mais là c'est du tueur en série que tu t'occupes. » Il doit s'agir d'une coïncidence. J'essaie de me rassurer. Enterrer des lingots et des bijoux à côté d'une tombe ou dans un jardin est une pratique très répandue chez les bandits. Puis, taraudée par ce pressentiment qui me réveille la nuit, je me décide enfin à le vérifier… au bout de quinze jours. Je téléphone en Thaïlande, à l'un des anciens Postiches, Robert Marguery, qui, lui, a « compris à la télé qu'Hellegouarch était le trésorier des Brigades rouges italiennes et qu'il avait récupéré leur

or ». Mais ce pionnier du gang, enfermé à l'époque de l'enfouissement du trésor au fond d'un cimetière, a toujours voulu ignorer l'endroit exact où ses anciens comparses avaient planqué leurs 34 lingots d'or et milliers de pièces. « Ce n'est pas prudent de connaître la cachette des autres. »

Sans lui faire part de mes doutes, j'insiste auprès d'un enquêteur pour savoir la teneur de l'audition récente de Jean-Pierre Hellegouarch. Le commissaire finit par me lire par téléphone ce procès-verbal, mais à toute vitesse de façon que je ne puisse pas retranscrire le détail. Malgré son débit de mitraillette, je capte à la volée des infos essentielles : « Au premier trimestre 88, j'ai rencontré à Fleury-Mérogis un Italien recherché pour une évasion en hélicoptère de la prison de Rebibbia à Rome et appartenant à un mouvement d'extrême droite qui m'a demandé de sortir cet or d'un cimetière en région parisienne et de le changer de place, avant d'être extradé en Italie. » Je jubile sans rien en laisser paraître à mon interlocuteur, car ces propos d'Hellegouarch confirment à 90 % mon hypothèse. Cet Italien ne peut être que Gian Luigi Esposito, braqueur facho, envolé en hélicoptère avec le chef des Postiches André Bellaïche de la taule de Rome en 1986 ! Il me reste à vérifier si Esposito a bien été incarcéré avec le Breton, et s'il a en effet été renvoyé dans son pays. Et c'est plus compliqué qu'on ne le croit. Car l'archiviste de Fleury-Mérogis n'a pas le temps ni le droit d'éplucher tous les registres non informatisés des écrous. L'administration pénitentiaire retoque ma demande d'autorisation. Et un vieux fichier des prisonniers qu'un contact accepte d'explorer dans les caves du 36, quai des Orfèvres situe la détention d'Esposito à… Fresnes. Moment de découragement.

Toutefois, ce même fichier cartonné ne mentionne pas Fleury-Mérogis comme lieu d'incarcération de Fourniret. Or, je suis certaine que l'agresseur sexuel se trouvait dans cette prison de l'Essonne entre 1984 et 1987. Je pars donc du principe que ces fiches sont erronées. Et je décide de mettre le marché en main au limier de la PJ de Versailles qui, lui, a plus de moyens que moi pour vérifier. Le deal : si cette piste est corroborée, il me donne la priorité, c'est mon scoop. Pour éviter les fuites, je demande donc à ce commissaire de ne pas informer ses autorités avant la parution de mon enquête. Au bout de quarante-huit heures, le Versaillais me fournit les réponses : Hellegouarch et Esposito étaient bien enfermés tous deux à Fleury début 1988, dans le même bâtiment ; et l'Italien a bien été extradé le

12 avril 1988. Bingo ! Le policier admet piteusement qu'ils n'ont pas cru aux salades du Breton sur cet Italien dont il prétendait avoir oublié le nom. Le lendemain, samedi 24 juillet 2004, la une de *Libé* est barrée du bandeau « Exclusif », et je sors deux pages titrées « Fourniret a braqué le butin des Postiches ». Mon contact a tellement bien respecté notre accord qu'il a gardé son rapport sous le coude trop longtemps, et ses patrons ont appris la nouvelle dans le journal…

Quatre ans plus tard, en 2008, j'assisterai aux neuf semaines du procès d'assises des Fourniret à Charleville-Mézières. Et j'essayerai de débusquer – comme tous les journalistes – le bandit breton veuf. Peine perdue pendant quatorze ans. Mais ça finira par payer ! Jean-Pierre Hellegouarch m'accordera une interview inédite sur son parcours hallucinant, comme vous le lirez dans le chapitre 12. En novembre 2018, un nouveau procès d'assises pour Fourniret et son ex-femme accusés de l'assassinat de Farida Hammiche et de recel du trésor volé est organisé à Versailles. Avant les audiences, j'ai voulu reconstituer, en feuilleton pour le site *Les Jours*, puis pour ce livre, cette improbable histoire croisée, celle du tueur en série le plus redoutable du pays et de la bande de braqueurs la plus drôle du banditisme français.

Finalement, les deux seuls points communs entre le prédateur et les gangsters, c'est la prison et l'argent. Derrière les barreaux se scellent des rencontres impromptues entre détenus d'horizons divers qui passent leur temps à échafauder des projets d'évasion et des « plans thunes ». Mais si le Breton et les Postiches avaient besoin d'oseille pour conjurer la misère et flamber comme des nouveaux riches, l'ouvrier ardennais devenu chasseur de vierges a détourné le magot pour acheter des camionnettes ayant servi à enlever des petites filles, et un château digne de Barbe-Bleue afin d'enterrer leurs corps. Pendant que les Postiches désargentés pleuraient leur trésor.

À Paris,
le 19 janvier 2019

SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 JUILLET 2004 — PREMIÈRE EDITION N° 7716 — WWW.LIBERATION.FR

Libération

CAHIER CENTRAL

En marge de l'enquête sur les meurtres en série

Fourniret, l'histoire de son magot

«Libération» a élucidé l'origine du trésor du tueur en série Michel Fourniret, volé par ricochet au gang des Postiches. **Page 2**

Lieux mythiques
Lourdes
Intrusion dans la grotte miraculeuse qui ne désemplit pas.

BD de Riad Sattouf

MONDE
Villes-prisons à ciel ouvert au Darfour PP. 3-9

POLITIQUES
La décentralisation expédiée au 49-3 P. 12

WEEK-END
L'agenda de l'écrivain Nigel Barley P. 37

C'était l'Italien

Le chanteur et comédien Serge Reggiani est mort à l'âge de 82 ans. **Page 4**

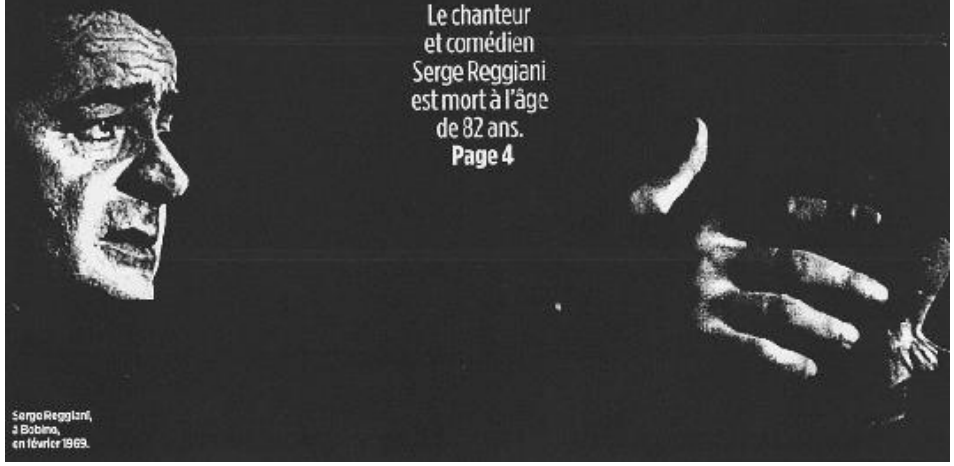

Serge Reggiani, à Bobino, en février 1969.

Une de *Libération* daté du 24 juillet 2004. *DR*.

1

Fourniret, naissance d’un prédateur

Rien ne prédestinait Michel Fourniret, fils d’ouvriers, à devenir l’un des pires tueurs en série dans les annales du crime français, « le plus abouti », selon les mots de l’expert psychiatre Daniel Zagury.

Son histoire ordinaire débute un 4 avril 1942, dans la ville occupée et en grande partie détruite de Sedan, dans les Ardennes. La plupart des habitants ont fui avec l’exode de 1940. Michel Fourniret est le benjamin d’une fratrie de trois enfants d’une famille très modeste. Il naît rachitique et conservera une petite taille, 1,68 mètre, qui le complexera. Son père, métallurgiste ajusteur, est un laborieux ravagé par les excès de boisson depuis son retour du STO (service travail obligatoire) en Allemagne. Il casse parfois des manches à balai contre les murs. Sa mère, fille de paysans, orpheline à la naissance, a été élevée cachée par une tante et sans cesse traitée de « bâtarde ». Pendant l’Occupation, son emploi de femme de ménage à la Kommandantur avait suscité des rumeurs d’adultère. Elle a ensuite trimé à la filature locale. À la fin de la guerre, les parents ne s’entendent plus. Les scènes conjugales sur fond d’alcool provoquent l’explosion du couple. Le divorce est prononcé en 1954, le jour du douzième anniversaire de Michel Fourniret. Une année charnière où il aura une « vision de l’Immaculée Conception ».

Élevé par sa mère dans une stricte éducation religieuse, il la vénère comme la Sainte Vierge. Il porte également aux nues sa sœur Huguette, qui a trois ans de plus que lui, et forme avec elle, selon André, l’aîné, « un couple de faux jumeaux ». L’été de ses treize ans, il passe ses vacances en colonie avec les fils d’ouvriers des aciéries lorraines. Michel rencontre là un moniteur qu’il admire, un séminariste érudit, à qui il confie son désir de devenir curé.

Au collège de Sedan, ça ne va pas fort en sixième et cinquième pour le « petit Fourniret », ainsi raillé par ses camarades à cause de son allure chétive. Il se tient toujours un peu à l'écart des autres mais il se ressaisit en filière technique, classe de quatrième mathématiques. Il décroche même le certificat d'études primaires avec mention, et passe au lycée technique Bazin de Charleville-Mézières. Interne et boursier, il excelle en travaux pratiques à l'atelier et dans les matières classiques. Il n'est pas peu fier de son statut de chef de table au réfectoire, mais ne se vante pas de son côté chapardeur. En effet, certains élèves le décrivent comme un fourbe qui leur pique en douce des stylos, des livres et des sous. Ces vols à répétition conduisent le surveillant à fouiller le dortoir et à mettre la main, au fond de l'armoire de Fourniret, sur un sac de sport rempli de beaux livres et de quelques billets. Un week-end sur deux, le lycéen rentre chez sa mère où il retrouve sa collection de photos d'avions collées dans des cahiers.

Mais ses études prometteuses sont stoppées net par les difficultés financières de sa mère. À dix-sept ans, il entre en apprentissage et décroche son CAP de fraiseur et d'ajusteur sur matrice. Il se fait embaucher à Vrigne-aux-Bois, dans une usine ardennaise spécialisée dans les presses hydrauliques. Il devient tourneur-fraiseur. Mais il veut gagner plus et vise la région parisienne. Il répond à une petite annonce pour un emploi à Sartrouville (Yvelines), et intègre à dix-neuf ans la fabrique de pièces de véhicules de Georges Catoire, où il donne toute satisfaction. Son patron, qui lui inculque les valeurs du travail, du respect des autres et du bel ouvrage, reprendra d'ailleurs l'excellent ouvrier Fourniret comme chef d'équipe après son service militaire. Il effectue ses classes à Bremgarten, en Allemagne, en 1961. À la faveur d'une permission, il croise à l'hôpital Manchester de Charleville-Mézières, où sa mère est alitée, une jolie infirmière, Annette, dont il s'éprend. Mais il doit repartir sous les drapeaux, en Algérie, dans l'aviation selon ses dires. Il fête ses vingt ans dans le djebel à guetter les fellaghas. Il envoie à l'infirmière des lettres enflammées et des fleurs séchées, des textes « poétiques et lyriques » qui la séduisent plus que l'homme : « Il a ce trait qu'il écrit bien et parle aussi très bien[1] », expliquera Annette. Elle tombe amoureuse de son verbe et il se dit « fiancé par correspondance ».

À son retour d'Algérie, en 1963, Michel Fourniret épouse cette fille de bonne famille des Ardennes à l'église. Il a vingt et un ans, elle en a vingt-sept. Elle dévoilera longtemps après[2] son intimité avec ce premier mari : « Il avait des absences psychologiques que j'ai mises sur le compte de la guerre. Il était introverti, manquait d'affection. C'était un travailleur acharné qui voulait réussir, qui avait un potentiel entre ses mains, je voyais l'avenir assez attrayant. » Michel Fourniret s'occupe alors du terrain de 6 300 mètres carrés qu'ils ont acheté à Floing (Ardennes), construit un atelier et trace « les plans de la future maison ». Il passe un CAP de dessinateur industriel par correspondance. Il lit. Il écoute de la musique classique. Il cherche à s'instruire et apprend en autodidacte l'allemand, le russe et le français littéraire. Selon un de ses collègues de l'usine, il avait les capacités « pour devenir ingénieur ».

Un fils naît en juillet 1964. « Il n'était pas très affectueux avec le bébé mais pouvait se montrer gentil, prévenant avec moi », poursuit Annette. Même si leur sexualité est très ordinaire, elle le trouve alors « attachant » et « plein de qualités » : « C'était pas n'importe qui. » Femme « indépendante » et devenue cheffe d'un service de 80 soignants, Annette a de l'autorité sur son mari : « C'est sûr qu'il n'aurait pas eu d'ascendant sur moi, je ne l'aurais pas supporté. » Une fois seulement en fin de grossesse, elle a refusé ses assauts et a fini par céder à contrecœur pour accomplir ce qu'elle nomme son « devoir d'épouse ».

Mais un jour de 1966, Annette découvre un étrange courrier dans la boîte aux lettres : une convocation de son mari au commissariat de Sedan. Elle lui réclame des comptes. Il lui assure qu'il ne comprend pas de quoi il s'agit. Elle l'accompagne chez les policiers et apprend sur place qu'il a fait monter la fillette d'un de ses aides-soignants dans sa 2 CV et qu'il est soupçonné de lui avoir fait subir des attouchements. Un dimanche matin, vers la statue de la Vierge de Floing, ce bon père et travailleur émérite a croisé une enfant de onze ans sur le chemin de l'épicerie, et a stoppé net sa 2 CV verte. Ce monsieur à moustache qui présente bien demande à la petite la direction pour aller au lieu-dit L'Algérie. Elle explique que c'est facile. Mais l'homme la prend alors par la main et la fait monter en douceur dans sa voiture : ce sera plus simple si elle le guide. Elle grimpe sur le siège passager, sans aucune crainte. Il conduit jusqu'à L'Algérie. Et puis, à la

lisière d'un bois, tout à coup, il lui lance : « Tu es toute pâle, tu dois être malade, enlève ta petite culotte. » Là, elle prend peur, prie la Sainte Vierge et rétorque : « Mon papa sait mieux que vous, il travaille à l'hôpital. » Sans un mot, l'automobiliste ramène illico la gamine en haut de sa rue. Mais elle se confie aussitôt à son père qui dépose plainte à la police et signale la 2 CV verte de l'agresseur. C'est ainsi que Michel Fourniret est identifié et doit se rendre au commissariat. Annette se sent « tellement choquée » qu'elle décide tout de suite de se séparer de son mari « pour protéger [son] fils. Je savais que ce genre de problème se réitérerait dans le temps ». Elle n'a pas tort.

Déjà, Michel Fourniret minimise son acte, évoque une « dépression » suivie de « voyeurisme » et, pour la première fois, sa quête de la virginité. Il explique alors : « Ignorant ce qui caractérise la virginité, j'avais tenté de voir la réponse auprès d'une enfant. » Cet attentat à la pudeur lui vaut huit mois d'emprisonnement avec sursis. C'est la première chute du chasseur, à vingt-quatre ans.

Le délinquant sexuel s'expatrie alors dans le Berry en 1967. Son patron, Georges Catoire, qui monte un gros atelier à Martizay, dans l'Indre, réembauche le minutieux Michel Fourniret. Le « môme » ardennais, comme l'appellent ses collègues, ne compte pas ses heures pour dessiner, usiner et terminer une pièce de voiture ou d'avion. Habillé d'une blouse, coiffé d'une casquette et chaussé de brodequins, le jeune ouvrier aux cheveux ras très noirs habite seul dans une maison à l'écart du bourg et ne fréquente pas le bistrot. Il se réfugie dans la lecture et les sonates de Bach. Il se promène avec sa chienne boxer. Il fait ses courses de célibataire chez l'épicière Louisette, âgée de trente ans, qui a le béguin pour ce garçon bien élevé et galant, mais il la trouve trop vieille pour lui et repousse ses avances : « Je n'aime que les vierges ! » Il jette son dévolu sur une plus jeune aux longues nattes brunes, Solange, vingt ans, qui sort du pensionnat. C'est la fille du menuisier. Pour la voir plus souvent, Michel Fourniret entreprend de faire construire une niche pour son chien et revient sans cesse chez le menuisier avec de nouveaux plans. Un jour, sur l'un d'eux, il a retranscrit pour Solange un poème d'Aragon, *Il n'y a pas d'amour heureux*. Selon le livre de Roger Maudhuy[3], qui a interviewé Solange, Michel lui a alors glissé, « avec un drôle de regard, qu'il aimait son boxer, une femelle, comme il

aimerait une femme ». Elle le sent « différent des autres garçons, secret, mystérieux », mais elle préfère sortir en boîte avec des copains plus drôles. Puis Solange part à Paris.

Sujet à des insomnies, Michel Fourniret multiplie les virées nocturnes avec son bouledogue à bord de sa Citroën ID 19. Il cambriole les maisons vides des Parisiens le long de la Claise, la rivière locale. Et puis, un soir de 1968 – comme le révèlent dans un livre[4] Fabienne Ausserre et Alain Hamon, journalistes de l'agence Credo spécialisés dans les faits divers, qui ont échangé des lettres avec l'intéressé –, Michel Fourniret sort d'une séance de cinéma où il a vu *La Guerre des boutons* et remarque une fille à la peau pâle qui monte dans une voiture. Il la suit au volant de sa Citroën, sur une départementale, dans la nuit. Il la dépasse puis se rabat. À son tour, la conductrice veut le doubler mais Fourniret l'en empêche, se met en travers de la route, et provoque un accident. La voiture de la fille bascule dans le fossé et l'homme de l'ID 19 s'enfuit sans lui porter secours. La victime ayant noté le numéro d'immatriculation du chauffard, les gendarmes sont venus lui passer les menottes. Fabienne Ausserre et Alain Hamon, les auteurs du livre, ont retrouvé la trace d'une hospitalisation de Michel Fourniret dans une clinique psychiatrique au Pont-Chrétien-Chabenet, dans l'Indre, pendant plusieurs semaines après cet accident de la route. Après « un traitement à l'insuline », selon Fourniret, et une initiation au jeu d'échecs, il en ressort sans plus de soins et récupère sa chienne Douchka chez son collègue Roger, qui le croyait en prison. Il postule alors comme gardien de phare mais reçoit une réponse négative. Il projette de s'exiler en Amérique latine, ou au Canada et, prétendument pour ne pas la laisser seule en France, donne la mort à sa bien-aimée Douchka. Si l'on en croit son ami Roger et sa femme, la fin du bouledogue ne s'est pas passée ainsi. Furieux que sa chienne ne lui obéisse pas, Michel Fourniret l'a abattue dans un accès de rage, d'un coup de fusil dans la tête.

Finalement, ses rêves de voyages s'écroulent et son époque berrichonne s'achève. Le dessinateur industriel atterrit à Paris, dans un bureau d'études pour l'aéronautique. Il se dépeint comme « un juif errant de 23 à 27 ans », jusqu'à sa rencontre, en 1969, sur un quai de la gare de l'Est, avec Nicole, qui part en vacances dans ses Ardennes natales. Cette dessinatrice formée aux arts appliqués tombe à son tour sous le charme épistolaire de Michel. Il

lui dissimule son passé, prétend que sa première femme le trompait et qu'il est parti pour cette raison. Elle le croit. Il lui dit qu'il a fait une cure de repos après une dépression. Elle l'admet. Ils se marient en 1970. Ils ont un fils en 1971 et des jumelles en 1972. Ils restaurent une maison de famille appartenant à Nicole à Clairefontaine-en-Yvelines, et remboursent un crédit de 130 000 francs sur quinze ans. Selon Nicole – interrogée trois décennies plus tard[5] par les juges –, « les berceaux des enfants sont à côté des brouettes de gravats ». « Tout allait bien » sauf « quand le ciel s'assombrissait d'un coup de colère ». Il a tendance « à provoquer certaines personnes pour les rabaisser et les humilier, j'en ai eu honte. Il était orgueilleux et voulait être dominant ». Un jour, Michel lui dit : « Toi, je ne te posséderai jamais entièrement. »

En famille, Michel Fourniret n'est pas très joueur avec ses enfants mais peut leur faire plaisir en « rapportant quatre cornets de glace de la ville voisine d'une main en conduisant de l'autre, tout était fondu ». Il les éduque avec autorité. Sa fille Anne se souvient[6] des règles strictes imposées lors des repas : « Il fallait lever le doigt pour parler, poser les mains et non pas les coudes sur la table, et ne jamais parler pour ne rien dire. » Celui qui désobéit est puni, au coin ou avec une serviette sur la tête pour garder le nez dans son assiette. Anne, qui a chipé des bonbons dans la voiture de son père, a été attachée à la niche du chien pendant trois heures. Selon Nicole, Michel Fourniret se montre toutefois bien plus « affectueux avec ses deux filles » qu'avec son fils aîné, Nicolas, perçu comme un « rival ». Il lui reproche durement de ne « pas avoir les mêmes mains de travailleur que lui ». Il le rabroue et le rabaisse. Pour la seconde épouse de Fourniret, « Nicolas a voulu prouver qu'avec ses mains fines, il pouvait y arriver. Il a choisi de travailler dans la nature avec ses mains comme exploitant du bois. En 1995, il sera happé par une machine ». Déchiqueté à vingt-quatre ans pour avoir voulu ressembler à son père qui, selon Nicole, tentera le soir de la mort de son fils « de dormir sur le paillasson comme le chien pour se mortifier ».

Michel Fourniret monte en grade, le voilà chef de fabrication au bureau d'études. Certes consciencieux, intelligent et habile, le dessinateur industriel s'avère aussi très orgueilleux, prétentieux et imbu de lui-même, capable de refuser certaines tâches qui ne relèvent pas de son niveau et de

mépriser ses subalternes. Il change trois fois d'entreprise où il a des ennuis à cause de gestes déplacés envers des femmes et finit par être licencié en 1978. Il s'installe alors à son compte comme « artisan constructeur inventeur », selon son curriculum vitae personnel, à côté de sa demeure à Clairefontaine, et donne à son atelier un nom similiaire à celui de sa parcelle à Floing, « La Jonquière ». Il trime parfois jour et nuit sur son projet de création d'une machine pour cordonniers avec 40 000 francs prêtés par le Rotary Club, et met au point ce banc de finissage de chaussures révolutionnaire. Mais son prototype ne trouve pas acheteur. Et les 5 000 francs de salaire qu'il se verse ne suffisent pas à rembourser les crédits et à nourrir sa famille.

En ce début des années 1980, le père de famille estimé et créateur de génie mène une vie parallèle. Il traîne sur les routes de la région parisienne à la recherche de nouveaux clients, prétend-il. Le vieux pistolet 6,35 mm de son beau-père dans la boîte à gants, il embarque des jeunes filles à bord de la 504 familiale.

Un soir de 1982, il s'arrête à la hauteur de Sandrine, quinze ans, qui fait de l'autostop à la sortie d'un lycée du côté de Versailles. Sitôt la ceinture de sécurité de l'adolescente bouclée, le conducteur exhibe un pistolet, brandit une fiole et la prévient : « Attention, c'est du vitriol ! » La jeune fille est terrorisée par la menace d'être défigurée[7]. Il lui attache un poignet au levier du frein à main et l'emmène dans une forêt. Fourniret lui parle d'amour et de virginité. Il lui explique qu'il cherche une vierge « pour connaître ce qu'il n'avait pas connu avec sa première femme ». Il déboutonne le pantalon de l'adolescente, qui ne cesse de parler. Elle lui dit qu'elle aimerait se marier vierge. Tente de l'amadouer. L'argument de la « pauvre gamine », selon ses mots, fait mouche. Fourniret remonte les sièges de la voiture, démarre, roule, jette son flacon par la fenêtre, lui promet de ne plus jamais recommencer. Puis il dépose Sandrine au pont de Neuilly. « Je l'ai cru, qu'il allait se résigner à arrêter. Et je n'en ai parlé à personne car il ne m'avait pas touchée physiquement. »

Michel Fourniret ne supporte pas qu'un autre homme puisse approcher ses filles, alors âgées de dix ans. Ainsi, Marie-Hélène n'a pas oublié la fois où, accompagnée de sa jumelle Anne, elles ont vu leur père s'emporter, « furieux après un monsieur qui nous avaient accostées sur le trottoir après

avoir arrêté sa voiture ». Mais lui continue ses virées en break pour capturer des adolescentes. Ainsi, le soir du 4 septembre 1982, Michel Fourniret recommence avec un nouveau flacon qu'il plaque sur la gorge de Dahina, quatorze ans, non loin de la gare d'Épernon (Eure-et-Loir) : « C'est du vitriol ! » annonce encore l'agresseur. Cette fois-ci, il peaufine son scénario. Il raconte qu'il est un fugitif poursuivi par la police : « Je vous prends en otage, et je vous libère aux limites du département. Si vous ne bougez pas, je ne vous ferai pas de mal. » Bien plus tard, il expliquera avoir construit ce scénario par fascination pour les bandits : « J'ai voulu me placer dans la peau d'un personnage dénué de scrupules qui n'était pas moi, d'un hors-la-loi. » Il enlève la collégienne à bord de sa grosse bagnole et parle « comme un instituteur », confiera Dahina. Il monologue. Il dit à l'adolescente qu'il a été élevé dans une famille pieuse, qu'il a étudié le droit, qu'il a tenu une usine puis a fait faillite. Elle note qu'il répète souvent les mots « asocial » et « Dieu ». À elle aussi, l'homme raconte qu'il était vierge quand il s'est marié, très jeune, mais qu'il a été « cruellement déçu car sa femme ne l'était pas ». Dahina prétend qu'elle a déjà fait l'amour. Il s'arrête dans un champ : « Je vais vous laisser là. Pour éviter de passer pour ma complice, nous allons faire un simulacre de viol », décrète le pseudo-malfaiteur. Il l'attache avec une corde et commence à la violer, sans un mot. La jeune fille lui crie dessus : « Vous pourriez avoir une fille de mon âge, je n'ai que quatorze ans ! » Il rétorque, cassant : « Non, vous n'avez pas quatorze ans. » Puis le voilà qui se met à pleurer, à lui demander pardon. Il la supplie de ne pas déposer plainte et la ramène chez elle. Elle se confie à sa mère et se rend au commissariat.

Au fil de cette « quête de pureté » qui ne fait que commencer, Michel Fourniret tombe le 23 mars 1984 sur une nouvelle proie, Catherine, vingt ans. Il accoste la jeune femme alors qu'elle se dirige vers sa R5 sur un parking de supermarché à Ormoy, dans l'Essonne. L'air affolé, il lui demande de le transporter jusqu'à l'autoroute Paris-Lyon. Elle cède. Puis, sous la menace de son calibre 6,35 mm et de sa fiole de vitriol, il l'oblige à bifurquer sur un chemin de terre et à s'arrêter à côté d'un bosquet. Il exige qu'elle se déshabille et veut savoir si elle est vierge. Elle insiste pour qu'il pose son arme à feu et en profite pour tenter de s'enfuir. Il la rattrape, mais elle réussit à le calmer. Il abandonne. Elle reprend le volant puis le prie de descendre à un carrefour. Elle fonce chez elle et raconte l'attaque qu'elle

vient de subir à son concubin, policier. Tous les deux se lancent à la recherche de l'agresseur, qu'ils interpellent au bord d'une route.

À la gendarmerie de Mennecy, Michel Fourniret avoue quinze agressions sexuelles sur des mineures, entre 1977 et 1984, en région parisienne. Il est expédié en prison, à Fleury-Mérogis. Lui qui jouait au bandit sur les routes à bord de sa 504 break en quête de jeunes filles vierges, bouteille de faux vitriol et vieux pistolet 6,35 mm en main, se retrouve en cellule avec de véritables braqueurs.

---

1. Témoignage d'Annette. Extrait de l'enquête de personnalité de Michel Fourniret du 15 septembre 1984.

2. Devant la cour d'assises des Ardennes au procès de Michel Fourniret, le 7 mai 2008.

3. Roger Maudhuy, *L'Affaire Fourniret*, éditions France-Empire, 2005.

4. Fabienne Ausserre et Alain Hamon, *Michel Fourniret et Monique Olivier, un couple diabolique*, éditions Anne Carrière, 2007.

5. Témoignage de Nicole, entendu à la cour d'assises des Ardennes, au procès de Michel Fourniret, le 7 mai 2008.

6. Témoignage d'Anne, extrait de l'enquête de personnalité de Michel Fourniret du 15 septembre 1984.

7. Sandrine a raconté cette scène le 13 mai 2008 à la barre de la cour d'assises des Ardennes, où elle était outrée d'avoir été convoquée par les avocats de Michel Fourniret pour déposer en sa faveur.

2

Les Postiches, genèse d’un gang de braqueurs

Alors qu’un certain Michel Fourniret multiplie les agressions sexuelles de jeunes filles, une bande de garçons déguisés en bourgeois braque en série les banques des beaux quartiers de Paris, entre 1981 et 1984. Armés de marteaux et de burins, ces voleurs des bas-fonds qui portent perruques et fausses barbes sont affublés du surnom de « gang des burins » ou « gang des postiches ». Ingénieux et gonflés, ces bandits pillent les coffres à la chaîne et amassent un tas d’or. Un magot considérable. Loin du monde glauque du pervers des Ardennes, les Postiches se construisent un monde meilleur.

L’idée géniale a germé un soir de septembre 1981 au fond d’un bistrot du quartier populaire de Belleville, à Paris. Trois amis de vingt-cinq à trente ans, ayant déjà une grande expérience des banques, se plaignent de l’installation des parades destinées à enrayer l’épidémie de hold-up des années 1970 : sas de sécurité, vigiles à l’entrée, caméras de surveillance et fonds de caisse minables : « Au guichet, y a plus rien. 30 000 balles à tout casser, tu parles ! » À trente ans, l’ex-miséreux André Bellaïche, Juif tunisien devenu voleur à dix ans pour chasser la pauvreté qui lui collait à la peau, et Robert Marguery, fils d’un fondeur de Bagnolet rêvant de piloter des bolides, se creusent la cervelle pour « trouver de l’oseille ». La quête de leur vie.

André Bellaïche à Tahiti dans les années 1980. *DR.*

Né en 1950 à Tunis, André Bellaïche a vécu dans un camp de réfugiés du nouvel État d'Israël avant de débarquer à Paris dans une cave à Belleville, 6, passage de l'Atlas, avec ses nombreux frères et sœurs. Comme les autres aînés, André grandit dans la rue et n'use pas trop ses fonds de culotte à l'école Simon-Bolívar, à l'ombre des Buttes-Chaumont qu'il prend pour une montagne. Il commence par voler des bouteilles consignées pour gagner des sous. En 1962, son père, artisan peintre, est emprisonné pour banqueroute et sa mère expulsée du logement. À douze ans, il est placé à l'Office de protection des enfants juifs de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine). « Votre maison est très bien, mais c'est trop tard pour moi. Je ne peux pas m'empêcher de voler. Il me faut de l'argent[1] », dit-il au directeur. Il s'échappe pour retrouver ses copains de la rue. Il s'acoquine avec des gamins pickpockets, Mohamed Badaoui, dit « Bada », fils d'un coiffeur marocain de Belleville, et Bruno Berliner, un sosie d'Achille Talon surnommé « Sœur sourire ». Ensemble, ils volent les bijouteries, détournent les cartes bancaires et dépouillent les livreurs d'appareils électroménagers qu'ils revendent pour pas cher. Ils deviennent des héros dans le quartier : « Grâce à nous, Belleville est devenu riche. Tout le monde a eu la télé couleur, le lave-linge, la gazinière, le frigo et les briquets Dupont[2] », aime à raconter André Bellaïche.

Ce nécessiteux passe aux hold-up pour prendre sa revanche. Il signe avec deux copains, le « seigneur Bada » et Alain Lacabanne, un fils de gendarme, le premier braquage avec prise d'otages en France, le 27 février 1975. Ce n'était pas prévu ainsi. Cet après-midi-là, à la Société centrale de banque, dans le III^{e} arrondissement de Paris, le moteur de leur Austin Mini orange garée en double file tourne encore lorsque le trio masqué de bas nylon ressort avec 50 000 francs en poche. Mais la police les attend, car le caissier a actionné l'alarme : Alain Lacabanne tue le guichetier puis est abattu devant l'agence. Dédé Bellaïche, alias « Pierrot »[3], et Bada se replient à l'intérieur avec le personnel, puis négocient par téléphone avec le commissaire Broussard, de l'Antigang. Les deux braqueurs exigent « 100 millions chacun, et une voiture rapide ». À 19 h 30, Pierrot s'impatiente et se confie à un journaliste qui l'appelle : « On fait ça parce qu'on n'a pas eu de chance ! Les flics font la forte tête. À 20 heures, nous abattrons un otage. Je me flinguerai ensuite. Je ne veux pas finir ma vie en prison. On n'est pas des enfants de chœur. On est des génies ! On en est à notre vingtième coup, ça

fait deux ans que la danse se poursuit pour nous. Et d'ailleurs, on n'en a rien à foutre. » Tellement rien que le commissaire Broussard n'a aucune prise sur ces « malfaiteurs » et finit par céder. À 2 h 25 du matin, les deux braqueurs récupèrent deux sacs de 100 briques chacun (1 million de francs), oublient d'en emporter un et s'enfuient à bord d'une Alfa Romeo avec trois otages – trois femmes. Croyant pouvoir les pister, la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) a équipé le bolide d'un bip-espion… mais d'une portée de 60 mètres seulement. Les deux gangsters sèment les flics dans le quartier de Barbès et se volatilisent avec leurs fiancées. Ainsi, Laurence, fille de dentiste du très chic VII^{e} arrondissement, s'envole avec son amoureux André Bellaïche au Maroc, en Grèce, en Turquie, puis rentre à Paris pour accoucher d'une petite fille, le 19 septembre 1976. Recherchés, les parents ne déclarent pas sa naissance à la mairie.

Deux ans plus tard, Mohamed Badaoui et André Bellaïche ne se présentent pas devant la cour d'assises de Paris et sont donc condamnés au maximum : la peine de mort. Plus que jamais clandestins, les compagnons de Belleville redoublent de prudence. Mais un contrôle de police pour un feu rouge grillé vise Bada qui dégaine, et meurt bêtement d'une balle dans la tête. À compter de ce 28 octobre 1980, André Bellaïche et ses amis de Belleville se jurent « de faire en sorte que plus personne ne meure jamais » dans leurs coups.

Heureusement pour ces garçons plutôt proches de la gauche anar, François Mitterrand accède à la présidence de la République en mai 1981 et le garde des Sceaux Robert Badinter fait abolir la peine de mort, le 18 septembre. Ouf, André Bellaïche a échappé à la guillotine. La semaine suivante, le voilà attablé dans un café avec le Montreuillois Marguery et l'inventif Berliner, en train de gamberger sur un plan pour contrer les équipements de sécurité des banques et de monter ce qui deviendra le gang des Postiches. André Bellaïche, en cavale depuis six ans, a énormément besoin « d'oseille » pour financer l'appartement de sa compagne et sa fillette square Mozart, dans le très chic XVI^{e} arrondissement. Bruno Berliner ne supporte pas la dèche. Ce rejeton d'un prétendu agent immobilier de la rue de Belleville – qui trafique avec un gros escroc israélien – veut toujours amasser plus. Robert Marguery, dit « Bichon », sort de prison et se déclare « prêt à repartir à la guerre ».

Et soudain, eurêka, c'est Sœur sourire Berliner qui a la révélation : « On pourrait faire les "coffres-clients". Ça s'ouvre tout seul, ces boîtes à

sardines ! » Il fait référence aux mini-casiers Fichet-Bauche loués 300 francs par mois par les particuliers pour y déposer tableaux, lingots, bijoux, espèces et pièces d'or. Il n'a pas échappé à ce trio, lecteur de journaux, que les chefs d'entreprise et les nantis, mécontents du gouvernement socialo-communiste qui menace de les taxer, mettent de l'argent à gauche dans ces petits coffres. Ces « boîtes à sardines » sont pleines à craquer en 1981, rappelle Robert Marguery : « C'est là que les riches mettent l'oseille et les lingots, surtout depuis l'arrivée de la gauche. C'est tout bénef pour nous. » Et c'est un jeu d'enfant de les fracturer si l'on en croit l'expérience de Bruno Berliner. Trois ans plus tôt, il avait embarqué le coffre-fort du bowling de la Matène, à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), un dancing légendaire où *Les Tontons flingueurs* ont été en partie tournés. À l'intérieur, il a découvert plein de petits coffres-clients des sociétés et des comités d'entreprises qui venaient jouer au bowling. Marguery se souvient du récit de Berliner : « Il a tiré dans le coffre-fort à la chevrotine, avec un fusil à pompe et des balles à ailettes, puis il a fait sauter les serrures des petits coffres au marteau et au burin. C'était du beurre ! »

Salle des coffres de la banque Vernes à Paris en 1981 après le passage des Postiches. *DR.*

Le hic, c’est que ces mini-casiers remplis de richesses sont enfermés à l’intérieur de salles fortes, protégées par des alarmes durant la nuit et le week-end. Mais pas aux heures d’ouverture. Le trio décide donc d’opérer en plein jour et de prendre en otages clients et employés, le temps de percer les « boîtes à sardines » au sous-sol. Pour franchir sans encombre les sas des banques, il faut « bien présenter ». Il suffit de se déguiser en grands bourgeois et de se grimer. Ils achètent du fond de teint, du maquillage, des costumes et des postiches de bonne facture. Ce mardi 29 septembre 1981 vers midi, les voilà partis pour tester leur plan à la BNP de la rue du Docteur-Blanche, dans le XVI^{e} arrondissement. Ils menacent les employés pour qu’ils restent tranquilles, forcent huit coffres de particuliers en une demi-heure, et piquent 11 000 francs dans la caisse, puis repartent. Sans aucun souci. Ils rempilent aussitôt un peu plus loin. Dans l’agence Mirabeau de la Société générale, rue de Rémusat, le grand Marguery en blazer, barbe et moustache noires, le joufflu Berliner en veste kaki, et Bellaïche en vieux monsieur postiché en poivre et sel, passent une heure à « taper à la masse et au burin », empochent en sus « 33 briques » enfermées dans la chambre forte de la banque et puis s’en vont. Ce jour-là, ces trois garçons de Belleville et Montreuil ont donné naissance au gang des Postiches.

L’équipe a bientôt besoin d’un casseur supplémentaire et embauche Patrick Geay, dit « Pougache », ami d’enfance d’André Bellaïche. Pas manchot, ce rejeton d’une serveuse de bar et d’un Italien inconnu est réputé pour son habileté et son courage. À la banque Vernes de la rue Fontaine, du IX^{e} arrondissement, le mardi suivant, les quatre potes se déchaînent pendant une heure dix sur 136 coffres qu’ils fracturent au pied-de-biche et à la masse. Ils raflent plus de 10 millions de francs. Dans le calendrier intime des Postiches, ce 6 octobre 1981, jour de l’assassinat du président égyptien Anouar el-Sadate, restera gravé comme date officielle de la création du gang. Et le 27 octobre, veille du premier anniversaire de la disparition de Mohamed Badaoui, ses amis dévalisent la Société générale de Saint-Gratien (Val-d’Oise) pour venger leur copain et complice.

Les deux cerveaux de Belleville, Bruno Berliner et André Bellaïche, revendent l’or, écoulent les bijoux et étoffent le gang. Entre 1982 et 1983,

deux « ouvriers » de talent rejoignent l'équipe. Michel Chellaoui d'abord, un monte-en-l'air de Bagnolet qui fit un gros casse avec Robert Marguery en 1974 au Crédit de la Bourse, spécialisé dans le commerce de l'or. Jean-Claude Myszka ensuite, un grand blond d'Aubervilliers d'origine polonaise, un « tireur de bagnoles » qui a connu Bruno Berliner à l'Institution Weiss pour enfants difficiles. La bande reste chapeautée par les gars de Belleville qui choisissent les banques à l'avance, initient les recrues et répartissent les tâches : les casseurs cagoulés ou masqués en bas à percer les coffres ; les élégants braqueurs en loden ou en costume en haut, à l'accueil du public. Parole de Postiche, « le coup de génie, c'est d'associer ces deux corps de métier dans une même équipe ».

Pour égarer les témoins, ces voleurs rusés s'échangent les costumes, s'attribuent des surnoms à la noix, et baragouinent en verlan, en yiddish ou en argot. Afin d'embrouiller les enquêteurs, les casseurs sèment des leurres. « Un paquet de cigarettes avec les empreintes de quelqu'un d'autre » ou « un objet, genre un parapluie, qui entraîne les policiers sur une fausse piste », comme le raconte Michel Chellaoui. Le 17 novembre 1983, ces types gonflés pillent 112 coffres et volent 700 000 francs au Crédit du Nord, rue Clément-Marot, dans le VIII^{e} arrondissement de Paris, à vingt mètres d'un commissariat !

Leur tactique, c'est d'organiser des campagnes de braquages de deux semaines et puis de partir au soleil, loin de Paname. Sauf Berliner et Geay, qui sont perdus sans leur ville et se terrent quelque temps : « Dans six mois, les flics auront épuisé les pistes et nous auront oubliés », supposent les Postiches. Une fois ce délai de « prescription » écoulé, Berliner, toujours vissé à Belleville, bat le rappel de ses troupes de globe-trotters qui rappliquent à Paris, tout dorés et régénérés. Leur point de ralliement pour « repartir à la guerre » est un café en bordure du bois de Vincennes, où les bandits se rejoignent avec armes et bagages. Ils ne manquent pas d'apporter leurs costumes de scène, leurs faux papiers, leurs postiches et perruques, lunettes et accessoires en tout genre, comme ces bombes aérosol grises pour se teindre les cheveux qu'ils ont achetées en se bidonnant dans des magasins de farces et attrapes.

Les voilà soudés les uns aux autres telle une formation commando pendant deux semaines, et basés dans des suites impersonnelles du Flatotel,

de l’Ibis ou du Nikko. Ils s’interdisent de rentrer à la maison pour voir leurs femmes et ne se montrent pas dans les boîtes de nuit. Ils entendent ainsi déjouer les « opérations aller-retour » des condés de l’Antigang qui, en général, prennent les voyous en filature depuis leur domicile ou leur QG puis vont les cueillir à la même adresse à l’arrivée. Les Postiches font des conciliabules dans le huis clos feutré de leur suite d’hôtel, mais ne se risquent pas à bavarder en dehors. Car ils ont fait le serment de ne jamais plonger à cause d’une indiscrétion, et détestent les balances. Ils repèrent *a minima,* pour ne pas se faire prendre. Pendant les hold-up, ils écoutent un scanner branché sur les fréquences policières qu’ils posent sur le guichet de l’agence. Dédé Bellaïche a l’habitude de dire que « la force des Postiches, c’est ce mélange d’improvisation et de professionnalisme. Tous gonflés à un point que c’en était une honte ! ».

En général, la bande braque six ou sept banques d’affilée, puis part dépenser l’oseille au soleil, à des milliers de kilomètres. Les Postiches passent souvent l’hiver en Thaïlande, en famille, et font du ski dans les Alpes. En Asie, Marguery visite les temples bouddhiques et s’aventure dans la jungle, dont il rapporte des animaux exotiques. Chellaoui, lui, se ressource dans la brousse, se paie des safaris au Tchad ou au Sénégal. De son côté, Bellaïche s’envole aux États-Unis ou à Tahiti. Ses photos-souvenirs le montrent bronzé et réjoui à bord d’un Boeing ou torse nu dans un fauteuil tahitien avec un sourire éclatant. Sur un autre cliché, il lève les bras et fait le signe de la victoire, les doigts en V, devant le pont de Brooklyn à New York.

La composition de ce gang tient en une savante alchimie qui allie des personnalités et des origines diverses. Métissés et bigarrés, les Postiches unissent l’Ashkénaze d’Europe centrale Berliner, porté sur la chose militaire, le Français pure souche bouddhiste et zen Marguery, le Juif tunisien de Belleville Bellaïche, trait d’union entre les braqueurs et les casseurs, mais également le Kabyle solitaire Chellaoui, dit le « Chat de gouttière », et le « tireur de bagnoles » polonais fantasque Myszka. Sans compter un Manouche, un « Rital » et un autre blouson doré… L’apatride Bellaïche compare souvent les Postiches au gang des Tractions avant[4] de l’après-guerre : « Des mecs de la rue mélangés, avec le Juif, le Français… Dans les Postiches, il n’y a plus ni Juifs, ni Arabes, ni Français, plus de

pauvres ni de riches, mais tous à égalité qui partagent l'argent et décident ensemble. » Dans l'action, le gang s'équilibre entre les jusqu'au-boutistes, les mesurés et les suivistes.

Les Postiches sont généreux, à l'instar de Bruno Berliner qui est du genre à filer « une brique » à un clochard ou à dévaliser les magasins de disques pour que son « frangin chanteur devienne une vedette du show-biz ». Ainsi, en 1982, l'année du tube *Louise* de son aîné Gérard Berliner, Bruno achète par centaines son quarante-cinq tours pour le propulser encore plus haut dans le hit-parade. Il flambe aussi son pognon dans des bagnoles de luxe, une Rolls-Royce, une Lamborghini, puis une Golf GTI couleur or. Il acquiert des appartements. Plein aux as, l'ex-misérable de Belleville André Bellaïche en fait profiter ses frères, qui investissent dans des commerces, « redistribue aux nécessiteux tel Robin des Bois » et se paie des trucs de bourgeois : « La première classe en avion, les berlines de luxe, les meilleurs restaurants, les appartements à Neuilly ou dans le XVI^{e}. Si tu prends le plus beau, tu penses qu'il ne peut rien t'arriver, que tu es immunisé. Ce sont des idées de pauvre. »

Au mois de mars 1984, c'est l'apogée du gang des Postiches qui déboulent maintenant à huit ou douze dans les banques, sapés comme des bourgeois ou façon carnaval. En huit jours, l'insaisissable bande attaque quatre fois ! Le ministre de l'Intérieur Gaston Defferre en a assez de ces énergumènes qui narguent le gouvernement socialiste, ridiculisent la police et effraient les riches. Ces braqueurs qui pillent lingots et biens non déclarés annoncent parfois « Contrôle fiscal » au lieu de « C'est un hold-up » avant de confisquer ces fortunes cachées. Le 6 mars, pour Mardi gras, sept ou huit gangsters entrent à la Société générale de la rue de Passy, dans le XVI^{e}, fracassent 132 coffres pleins à craquer en vingt-huit minutes, soit une cadence de treize secondes chacun, à la masse et au burin, et repartent avec 400 millions en lingots d'or, bijoux et billets.

La Brigade de répression du banditisme (BRB) patine. Pas un seul tuyau fiable ne remonte à ses oreilles *via* les indicateurs ou les receleurs. Pas la moindre indiscrétion. À croire que ces voleurs n'évoluent pas dans le milieu traditionnel. Avec deux hold-up le 8 mars, les pionniers du gang des Postiches ont déjà réalisé dix-huit attaques de banques en région parisienne : 1 300 coffres-forts de particuliers pillés, peut-être 187 millions

de francs lourds de butin en lingots, pièces d’or et billets. Sans compter plus de 2 milliards de centimes en espèces.

Le 14 mars 1984, trois Postiches sont pris au piège dans le sas du Crédit lyonnais de Chennevières-sur-Marne et tirent dans la porte pour s’en sortir. *DR.*

Le 9 mars 1984, le ministre de l'Intérieur annonce une réunion au sommet place Beauvau pour contrer les Postiches. « Gang des Postiches : Defferre relève le défi », titre, le lendemain, *Le Parisien*. Le 14 mars 1984 à 15 heures, c'est le conseil de guerre au ministère, avec les pontes de la police, de la gendarmerie et des banques. Ils décident de doter la PJ de Paris d'appareils radio cryptés, de mettre au point une stratégie spéciale dite « plan Ballon » et d'installer dans les salles des coffres des systèmes d'alarme sismiques qui se déclenchent aux secousses des coups de marteau et de burin. À l'heure exacte où Defferre peaufine sa riposte, les provocateurs des Postiches attaquent le Crédit commercial de France, avenue de Villars, dans le VII^{e} arrondissement de Paris. Le lendemain, la une du *Parisien* affiche : « Le pied de nez des Postiches à la police ».

Ce même jour, les braqueurs défient encore la police au Crédit lyonnais de Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne), mais se retrouvent coincés à trois dans le sas de la banque. Sur les photos tirées de la vidéosurveillance, Michel Chellaoui apparaît à 15 h 13 min 59, moustache, casquette plate et lunettes, en train d'essayer d'ouvrir la porte pour entrer dans l'agence, et tourne la tête vers la caméra. À 15 h 14 min 20, Bruno Berliner, coiffé d'un bonnet marin et sa bouille ronde à découvert, insiste, en vain. Dédé Bellaïche, déguisé en vieux monsieur respectable en imper mastic, ne sort pas ses mains aux doigts entourés de scotch (pour éviter de laisser des empreintes) de ses poches. Bientôt, les voleurs tournent la tête dans tous les sens, réalisant le piège qui se referme sur eux. À 15 h 14 min 57, le trio dégaine les calibres, se range en ligne face à la porte de sortie. Échaudés, les Postiches décrochent. Les photos des trois compères en action paraissent dans *Paris Match* le 10 mai 1984 : le sosie de Gérard Jugnot, Achille Talon et le vieux à l'imper. Ils se trouvent parfaitement reconnaissables et se terrent en région parisienne. À coup sûr, les flics vont les retrouver. Pourtant, la BRB se perd toujours en conjectures.

Comme rien ne filtre du monde des bandits, la BRB doute que les Postiches appartiennent au milieu français. À moins qu'il ne s'agisse d'une émanation du fameux gang de la banlieue sud[5] de Paris ou de l'équipe de truands corses de la Brise de mer[6] ? De mémoire de flics, on n'a jamais vu des pilleurs de banques ramasser autant d'argent. Il paraît inconcevable que

des « voyous de droit commun » raflent autant de lingots d'or et de billets de banque pour leurs besoins personnels. Ces sommes pharaoniques n'alimentent-elles pas plutôt un groupuscule politique ? En ces temps secoués par les attentats d'Action directe, les policiers se persuadent que les insaisissables Postiches financent une cause révolutionnaire. Ils remarquent d'ailleurs que, depuis l'arrestation de Régis Schleicher, un des leaders d'Action directe, et d'Hélyette Bess, la « Mamma » du groupe armé, au Pontet (Vaucluse), le 15 mars 1984, les Postiches ont disparu de la circulation. Indice ou coïncidence ?

---

1. Témoignage du directeur de l'Office des enfants juifs de Rueil-Malmaison, entendu au procès d'assises de membres des Postiches en mars 1996.

2. Les citations d'André Bellaïche, Robert Marguery et Michel Chellaoui, sont issues d'entretiens anciens ou récents avec l'auteure, qui a publié en 2004 *Les Postiches, un gang des années 1980* (Fayard).

3. D'abord condamné à mort par contumace en 1978 pour ce hold-up, André Bellaïche, défendu par maître Henri Leclerc, sera finalement acquitté en 1991 pour ces vol à main armée, homicide et séquestration et juste reconnu coupable de recel de l'argent volé par Badaoui, ce qui lui vaudra sept ans de prison.

4. Durant toute l'année 1946, ses membres braquent des convois de fonds et des camions des PTT dans la région parisienne, sur la Côte d'Azur et en Provence, à bord de Tractions avant Citroën. L'équipe échappera plusieurs fois à la police dans des conditions rocambolesques, jusqu'à la mort accidentelle, le 11 novembre 1946, de son chef, Pierre Loutrel, dit « Pierrot le Fou » et officiellement désigné « ennemi public ».

5. Originaires de Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine ou Villejuif, ses membres se sont illustrés dans les années 1980 et 1990 par des braquages audacieux.

6. Née dans un bar de Bastia du même nom, cette bande compte à son actif une centaine d'attaques de banques et de fourgons dans les années 1980 et 1990. À partir de 2008, ses membres se sont entre-tués.

3

L’étrange détenu Fourniret

Michel Fourniret, qui vient de reconnaître quinze agressions sexuelles, atterrit le 23 mars 1984 à Fleury-Mérogis. C’est ici, au premier étage de l’aile gauche du bâtiment D3, dans la cellule nº 63, que tout va se nouer entre Michel Fourniret et Jean-Pierre Hellegouarch, voyou « politique » breton de la mouvance d’Action directe. Leur cohabitation en cellule durera à peine un mois. Contre toute attente, la rencontre entre ces deux hommes que tout opposait, le braqueur de gauche et le chasseur de vierges, allait perdurer et devenir mortelle.

Enregistré sous le matricule 130 655, Michel Fourniret, « primo-arrivant » tombé à plus de quarante ans pour une affaire de « mœurs », réunit tous les critères du prisonnier « à risques » pour l’administration. Alors, on l’affecte dans une « triplée » réservée aux « psychiatriques » et aux « suicidaires ». Fleury-Mérogis, la plus grande prison d’Europe, loge plus de 5 000 détenus dans cinq bâtiments en forme d’hélices à trois pales appelés « tripales ». C’est dans cette gigantesque geôle, au premier étage, que l’on envoie Jean-Pierre Hellegouarch : « À Fleury, j’ai été mis dans une cellule que l’on appelle une triplée car la pénitentiaire prévoyait une personne équilibrée et deux autres plus instables », expliquera ce Breton[1]. En vieux

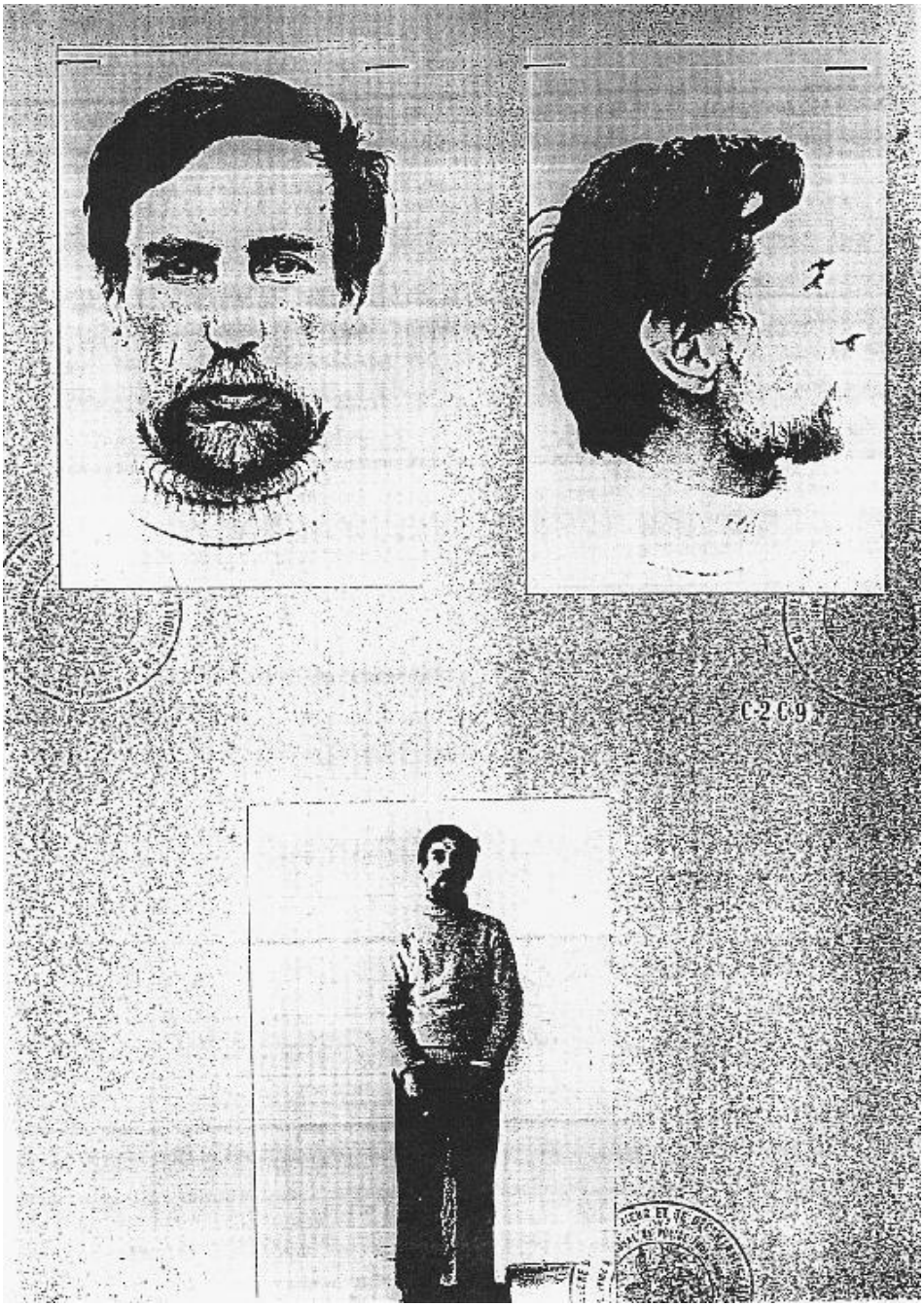

Photos anthropométriques de Michel Fourniret prises le 23 mars 1984 lors de son arrestation pour agressions sexuelles. *DR.*

routier du « ballon », Hellegouarch qui, à quarante et un ans, en a déjà passé une quinzaine à l'ombre, fait figure d'élément solide, capable d'encadrer deux gars plus fragiles : l'un est « très agité », selon ses mots, et l'autre, par comparaison, « a l'air presque normal ». Solitaire et taciturne, ce type, qui s'appelle Michel Fourniret, lui paraît « assez plat », pas du genre envahissant, toujours dans son coin, plongé dans un bouquin ou en train d'écrire. Bon camarade, Hellegouarch échange « des banalités » avec Fourniret sur son passé professionnel et militaire, mais ne se montre pas inquisiteur sur ses antécédents judiciaires : « Il disait avoir fait l'Algérie et il précisait avoir été parachutiste », rapportera le voyou. L'Ardennais se présente comme un travailleur manuel devenu « ingénieur » à la force du poignet, ou plus encore du mental, « plutôt un autodidacte qu'un intellectuel ». Il dit avoir « mis au point une machine pour la cordonnerie ». Le Breton remarque en effet à la fois ses paluches « de jardinier » et son phrasé alambiqué.

D'extrême gauche et de modeste extraction, Jean-Pierre Hellegouarch apprécie les ouvriers qui se sont sortis de leur condition. N'a-t-il pas été lui-même chaudronnier avant de reprendre des études en prison ? N'a-t-il pas été lui aussi élevé par une mère isolée ayant émigré à Paris pour trimer ? À son tour, Hellegouarch lui raconte des bribes de son parcours. Les deux hommes n'ont qu'un an d'écart. Né à Pontivy, dans le Morbihan, le 28 juin 1943, il a grandi en banlieue sud de Paris où il est devenu loubard, avant d'être attiré par l'Espagne où les anarchistes luttent alors contre Franco. Il partira là-bas l'été de ses vingt-deux ans, avec un Finistérien chaudronnier et un jeune menuisier. Deux ans plus tard, en décembre 1967, à Madrid, les Bretons sont embarqués par des Basques dans un hold-up qui tourne mal, un policier est blessé dans la fusillade. Un précédent braquage à Barcelone leur est imputé. Jean-Pierre Hellegouarch sera donc jugé comme un criminel politique et terroriste par un tribunal militaire, et condamné à mort. Après le décès de Franco, fin 1975, sa peine est ramenée à quarante ans de pénitencier, à Burgos, dont il s'échappe en juillet 1979 en compagnie de libertaires. Rentré en France, il vole des armes pour remercier ceux qui l'avaient aidé, deux pistolets mitrailleurs, six chargeurs et 230 cartouches, et replonge pour deux ans et demi. Ce costaud au crâne dégarni, parfois rasé à la Yul Brynner, explique à Michel Fourniret qu'il a perdu ses cheveux et

onze années de sa jeunesse à Burgos. Son voisin de chambrée Fourniret se félicitera plus tard d'avoir rencontré en prison « de vrais hommes » comme Hellegouarch.

Dans le huis clos de la triplée n° 63, penché sur son bureau, sous des volutes de fumée, Michel Fourniret noircit des dizaines de feuilles. Sans que Jean-Pierre Hellegouarch puisse en déchiffrer le contenu. Ici, la promiscuité est moins pire qu'ailleurs. Les détenus à risques ont droit à deux cellules réunies dont on a cassé un pan de mur, soit 18 mètres carrés divisés en trois parties bien délimitées. Chacun dispose d'un lit en fer adossé à une cloison, un rangement, une table et un panneau de bois pour épingler calendriers et photos. Un œilleton troue la porte d'entrée et un autre donne sur les tinettes[2] communes. Deux fenêtres en croix christique, typiques de Fleury-Mérogis, laissent passer un peu de la lumière du jour. Ce n'est pas Byzance, mais comparé aux taudis de 9 mètres carrés d'à côté, c'est presque un privilège. Concentré et méthodique, Michel Fourniret peut élaborer dans une relative tranquillité un dossier en sept chapitres qu'il destine à sa juge d'instruction[3] d'Évry, Élise Annicchiarico, et qui débute ainsi : « Madame, j'ai l'honneur de solliciter votre attention à la lecture de cette trop longue biographie. N'étant pas un professionnel de l'expression orale, seule la voie épistolaire me permet d'être moi-même. »

En ces premiers jours du printemps 1984, ce petit gabarit aux cheveux mi-longs et aux airs de poète rédige dans son coin sa biographie arrangée. Il lève parfois la tête pour lorgner les photographies de la belle brune au sourire lumineux accrochées au-dessus du lit de son voisin Jean-Pierre Hellegouarch. À la fin de l'été 1979, le braqueur breton est tombé fou amoureux de cette fille d'ouvrier algérien de la cité Balzac à Vitry-sur-Seine : Farida Hammiche n'avait alors que vingt et un ans, et lui déjà trente-six. Curieux, Michel Fourniret le questionne sur son couple. « Il comparait souvent les relations que j'avais avec Farida, ma femme, et celles qu'il entretenait avec la sienne, se souviendra Jean-Pierre Hellegouarch. Il lui arrivait de parler de sa femme et de ses enfants. Il disait qu'elle l'avait abandonné. Je crois qu'il n'avait pas de parloirs. » Dans sa biographie arrangée pour le magistrat, Michel Fourniret ne tarit pas d'éloges sur sa femme Nicole, qu'il espère reconquérir : « Stabilisation affective grâce à la rencontre d'une jeune fille exceptionnelle, de vocation artistique (Beaux-Arts). Nos affinités se teintent d'un regret inexprimé et mutuel “Pourquoi

viens-tu si tard ?”. Mais l’avenir est devant nous. L’interrogation demeure. » Michel Fourniret signifie à la juge Annicchiarico que son futur dépend de sa décision et insiste sur ce point en majuscules : « TOUT EST-IL DÉTRUIT DEPUIS LE 22 MARS 1984 ? »

Discret, Jean-Pierre Hellegouarch ne regarde pas par-dessus l’épaule de Michel Fourniret ce qu’il est en train de fabriquer. En bon dessinateur industriel, l’Ardennais élabore pour sa juge d’instruction un « synoptique des délits ou synthèse » sous forme de deux tableaux tracés au cordeau, et remplit des colonnes pour chaque cas : date, lieu, personne, domicile, âge, piéton, véhicules, circonstances, observations et « arguments » (« pistolet inoffensif », « fiole d’eau », « liens » et « verbal »). Il prétend qu’il n’emploie « aucune contrainte » ou ne fait « aucun geste », et parfois même console ses victimes. Ainsi, pour une écolière de treize ans qu’il a embarquée en 1981 à un arrêt de bus à Étampes (Essonne), le délinquant sexuel souligne : « Émotion de cette enfant lorsque j’eus embrassé son visage. La pris aux épaules. Me dit : “Me faites peur.” Je la reconduis à son domicile. » Pour le viol à Épernon en 1982 de Dahina, quatorze ans, Fourniret coche les cases « fiole » et « lien » puisqu’il l’a menacée avec un flacon de faux vitriol et l’a attachée avant d’abuser d’elle : « Interpellation, prise d’otage. » Pour lui, c’est le « CAS LE PLUS GRAVE », mais pas un mot sur le viol.

Au fil de sa synthèse de style policier rédigée sur un mode indulgent, Michel Fourniret essaie de faire croire à sa juge qu’il s’agit de conversations de salon avec ces jeunes filles : « Entretien courtois et libre. Est vierge », note-t-il, ou « Dénudée par elle-même. Délit visuel. Lui pose question morphologie virginité. La dépose au point de départ. Est courroucée. » Adepte de l’adage « faute avouée, à moitié pardonnée », Fourniret se targue d’avoir coopéré avec les gendarmes en leur révélant quinze agressions sexuelles.

Aux antipodes de Fourniret, son voisin de cellule au D3, Jean-Pierre Hellegouarch, ne lui cache pas ses contacts avec les leaders du groupe armé Action directe, Joëlle Aubron et Nathalie Ménigon. Le Breton, à l’origine braqueur, gravite dans cette mouvance « autonome » à cheval entre l’anarchisme et le banditisme. Éclectique, il pratique le hold-up mais joue aussi au « fourgue » (receleur). Lorsque l’équipe d’AD, qui multipliait les braquages à Paris pour amasser « un trésor de guerre », a récupéré au

printemps 1982 dans une banque des Champs-Élysées pour un million de francs en authentiques traveller’s cheques américains, c’est le Breton et son mentor, le « Grand José », qui ont été chargés de les échanger. Mais un guichetier parisien a eu un soupçon et a appelé la Police judiciaire. Alerté, l’inspecteur Jean-Louis Huesca de la Brigade criminelle – alors aux trousses d’activistes d’Action directe et sur les dents – a reconnu Hellegouarch sur la photo de la fausse pièce d’identité du client, qui tentait de « négocier 2 000 ou 3 000 dollars en traveller’s cheques ». « Encore lui ! Je l’avais déjà arrêté en 1979 pour trafic d’armes avec ETA. » Identifié mais en fuite, le Breton du Val-de-Marne réceptionne un kilo d’héroïne du Liban et finit par être rattrapé début 1983 pour trafic de drogue et escroquerie. Écroué d’abord à la prison de la Santé à Paris, voilà ce truand méfiant transféré à Fleury-Mérogis avec ce détenu passe-muraille qui écrit dans son coin. Il ne se doute pas de la longue liste d’agressions sexuelles que son voisin est en train de détailler.

Jean-Pierre Hellegouarch devient un peu plus curieux le jour où des voyous prennent Michel Fourniret à partie dans la cour de promenade. Les braqueurs, qui détestent les « pointeurs » (violeurs), connaissent visiblement le pedigree de Fourniret et ont bien failli le lyncher. Du coup, Hellegouarch comprend qu’il est en prison « pour mœurs ». Il pose des questions à Fourniret qui lui avoue alors un seul délit sexuel : « Il m’a simplement dit qu’il avait eu un problème d’attentat à la pudeur dans la région de Versailles. » Le gangster politique croit à un petit accident de parcours et évite à celui qu’il prend pour « un mec normal ayant dérapé » le sort réservé d’ordinaire à un pointeur : « J’ai discuté avec deux ou trois personnes, et les menaces ont stoppé. » Hellegouarch, qui n’est pourtant pas homme à se laisser abuser, vient de protéger sans le savoir un pédophile contre des braqueurs de sa trempe : « À partir de là, Fourniret a marqué une sorte de reconnaissance, un peu servile, et puis a collé à mes talons », se souviendra Jean-Pierre Hellegouarch.

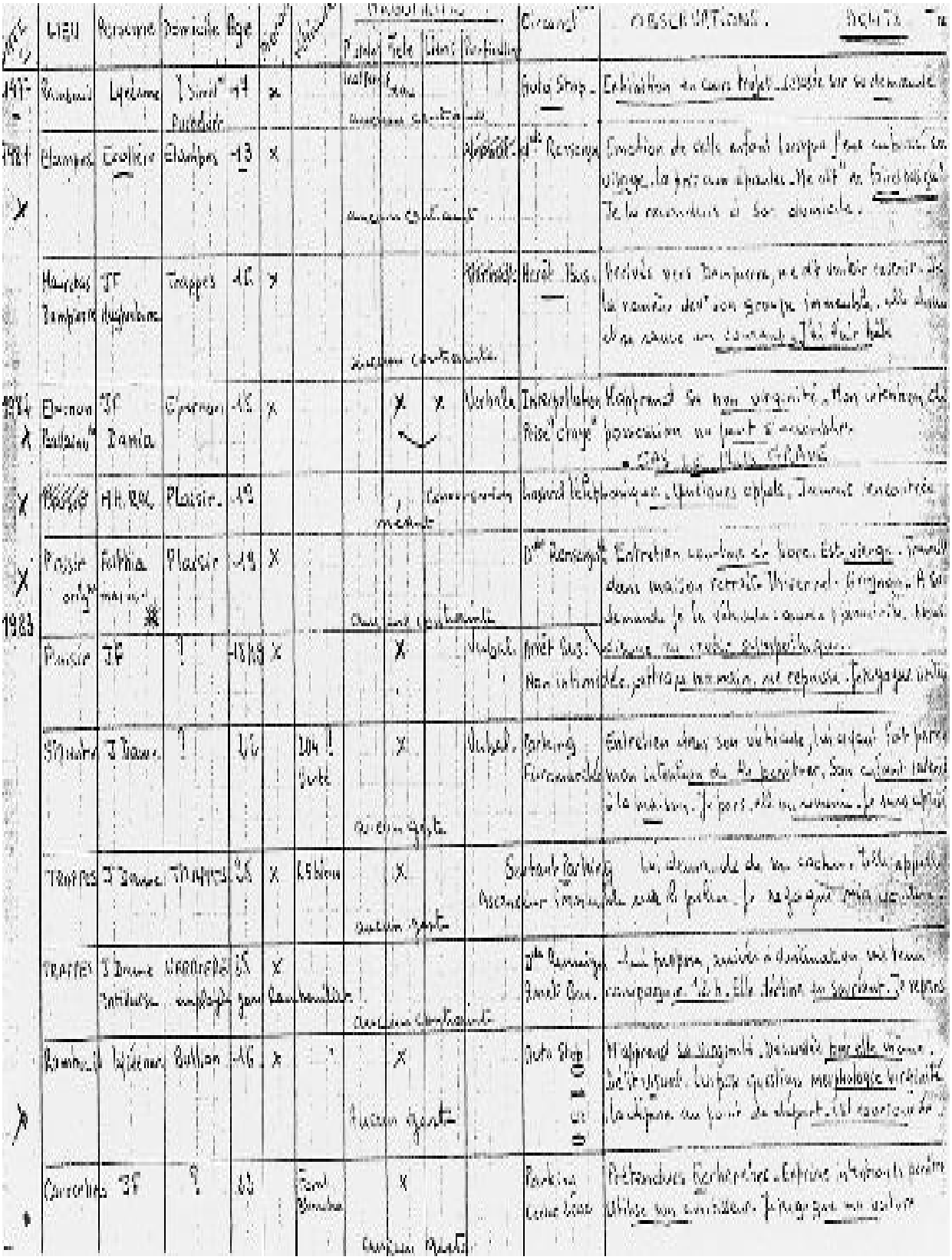

Tableau des agressions commises élaboré par Michel Fourniret pour sa juge. *DR.*

L’incident maintenant clos n’empêche pas Fourniret de continuer à essayer de duper la justice. Le voilà qui aborde le chapitre 3 de son pensum axé sur ses « motivations délictuelles ». Il dresse son propre portrait. « Type humain : nerveux, cérébral, penseur. Spoliation, enfant, de l’affectif maternel. Idéal d’existence placé dans la fiancée et l’épouse, sa blancheur. La réalisation de cet idéal sublimant étant imparfaite a pu engendrer la fixation et la cristallisation du mental sur le sujet de la virginité. » Son « écroulement des illusions » remonte à 1963, à la découverte de la non-virginité de sa première femme. Depuis, sa « revendication de savoir ne peut se satisfaire », selon ses mots, « qu’en faisant du mal et en traumatisant un être pour la vie, constat inavoué de l’impossibilité de savoir ». Il s’auto-psychanalyse : « Il doit se former le projet qu’une aventure, ou liaison, peut racheter cela peut-être. J’imagine donc un scénario d’intimidation basé sur un pistolet, un flacon de vitriol, un air traqué. » Le mot sexe est totalement absent de son vocabulaire. Il prétend que s’il avait « mené au terme final, l’acte, il n’aurait pas été suivi par d’autres tentatives ». Fourniret a pourtant déjà violé une adolescente, avant d’essayer de recommencer sur d’autres.

Dans son chapitre 4 intitulé « Détermination seuil d’action », Michel Fourniret avance que la « gradation favorisée par l’impunité » a pu provoquer sa bascule, mais également « le confinement cénobitique = on devient dangereux à vivre en ermite », ainsi que sa « sensibilité sociale exacerbée » et ses « excès de l’autosuggestion devenant conviction ». L’agresseur en série se met à la place de l’institution judiciaire : « La justice devant ce cas : s’agit-il d’un homme dit normal soumis à des pulsions physiologiques ? D’un être harcelé par une obsession ? D’autre chose ? Ne peut-il s’agir de mon cas ? » Le calculateur évoque l’injustice qui consiste à pénaliser aussi sa famille : « Je parle ici de l’éclatement du foyer. Pensez-vous déjà que cela soit mérité ? » Ce qui lui permet de déboucher sur sa « prise de conscience » et de se dépeindre « des traits de pacifiste présents dans deux visages de ma personnalité » : « L’homme éprouvant à 99 % le besoin de s’élever » mais « dominé par le pour cent restant, glissant dans les ténèbres ».

Au bout de douze jours d’enfermement dans la triplée 63, Fourniret assure avoir mené à terme son introspection : « Aujourd’hui, 5 avril 1984, ayant exploré mémoire, et médité depuis mon incarcération, dans un milieu nouveau, que puis-je dire ? » Il ne se « méprise » pas franchement, admet

qu’il n’est « pas fier » de ses actes : « Je sais aussi combien ma fidélité à un Idéal a pu me rendre malheureux. » Plus trivial, son ultime paragraphe énumère « les retombées de l’inconscience » sur ses affaires – « J’ai perdu mon meilleur client » – et sa femme, « sans emploi ». Il tente d’infléchir la juge et d’obtenir une remise en liberté : « J’attends encore quelques jours une indication de votre part » avant de louer l’atelier et vendre la voiture et deux machines. Il fait valoir qu’il a « un rendez-vous de première importance le 10 avril » et la communion de son fils le 15 avril. Mais ce plaidoyer *pro domo* n’a pas infléchi la juge qui, pour l’instant, le maintient en détention.

Finalement, Michel Fourniret ayant plutôt bien passé le cap du premier mois de détention, sans tenter de mettre fin à ses jours, l’administration pénitentiaire le sépare de Jean-Pierre Hellegouarch pour le caser au bâtiment D1, dans une cellule classique, la 39, au deuxième étage de l’aile droite. Ce qui n’empêchera pas les deux hommes de cultiver une relation en pointillé derrière les hauts murs, et puis dehors. Le temps d’obtenir le permis de visite, Nicole, accompagnée de leur fils aîné et des jumelles, vient voir à plusieurs reprises Michel à Fleury-Mérogis, mais ses savantes conversations et ses lettres fleuries n’ont plus d’effet sur elle. La deuxième épouse décide, en août 1984, de demander le divorce. L’Ardennais accuse le coup, mal. Il se réfugie comme à son habitude dans la littérature, Camus, Dostoïevski, Rilke, Fournier, et dans l’écriture.

Il rédige des lettres bouleversées à sa sœur Huguette qui « l’assiste » en prison et le rencontre au parloir. Il échange des courriers philosophiques avec son ancien moniteur de colo séminariste qui essaie de lui inculquer la sagesse. Le 14 septembre 1984, Michel Fourniret se fend d’une lettre d’excuses à chacune de ses victimes qu’il envoie au nouveau juge d’Évry, Daniel Tardif, afin de les leur transmettre : « Mademoiselle, mon initiative insensée a causé votre angoisse et votre humiliation. Que dire de cette attitude irraisonnée qui a provoqué votre immense désarroi, et paralysé votre confiance en l’avenir ? Je n’avais pas conscience de la gravité de cette entreprise et, déconcerté par ma propre audace, réalisais trop tard la folie de mes intentions, constatant que, terrifiée, vous ne pouviez deviner ni mon pacifisme, ni le caractère inoffensif de mon intimidation. Le peu de dignité subsistant dans l’ignominieux quadragénaire dont j’ai l’aspect, empêche de me confier, mais Vous, dont j’ai blessé la sensibilité, tentez, je vous en prie,

d’imaginer la désespérance qui a pu me conduire. Vous avez pu croire à un abject et méprisable motif, là où mon attitude incarnait une impossible recherche d’absolu aboutissant à ma révolte. »

Michel Fourniret prétend « culpabiliser » et vouloir aider ses victimes « à oublier ce cauchemar ». Le pervers admet qu’il doit être puni, mais pas les siens : « Il est juste que je subisse mon châtiment. Pourtant, le tribut qu’il représente » pour sa famille est trop lourd. Ses enfants sont « pénalisés », sa femme « humiliée », son travail « anéanti ». Le détenu n° 130 655 fait son *mea culpa* tout en s’érigeant en victime qui n’a pas pu enterrer son père et se voit ravalé « au rang du plus abject individu ». Il se plaint de son sort, maintenant qu’Hellegouarch n’est plus à ses côtés pour le défendre. « Réalité de la prison : tentatives de racketter ma connaissance […], menaces de mort sur ma famille. D’un cheveu pendant mon sommeil, j’ai échappé à mon égorgement… » Fourniret sollicite le pardon de ses victimes auxquelles le juge aura la délicatesse de ne pas faire suivre ces requêtes.

L’incontinent épistolaire déverse à nouveau, le 19 septembre 1984, au juge Tardif un courrier de « réflexions sur [sa] position par rapport à Dieu », où il se place sur le même plan que le « Tout-Puissant » : « Entendons bien Christ : je vénère à travers toi la qualité des sentiments humains, la bonté, la sensibilité. » Fourniret confesse son « égocentrisme » et son « narcissisme » passés, et n’hésite pas à ramener Dieu dans son camp : « À présent, tu seras mon complice, même pour admettre que quelque part sont détenues les clés du mystère. » Il persiste le 28 octobre à solliciter sa remise en liberté au magistrat qu’il comble de louanges, « la meilleure compréhension, je l’ai rencontrée dans votre immense sagesse ». Et cela finit par payer le 23 janvier 1985. Certes, Fourniret reste dans sa geôle mais échappe à la cour d’assises. Son viol sur Dahina est requalifié en attentat à la pudeur et violences volontaires avec arme. De simples délits. Du coup, le juge d’instruction le renvoie devant le tribunal correctionnel. Ulcérée, Dahina fera appel et obtiendra finalement gain de cause pour un procès d’assises du criminel sexuel.

Entre-temps, Fourniret a bénéficié d’un emploi en détention, ce qui, de l’aveu d’un taulard de Fleury-Mérogis à la même époque, n’est pas une sinécure : « Il ne faut pas de procédure criminelle et être digne de confiance pour décrocher un boulot surtout au magasin général, ça doit être un bon client ce Fourniret ! Il doit rendre des services à l’administration

pénitentiaire. » En apparence bien sous tous rapports, le pervers des Ardennes est rémunéré pour préparer les chariots de cantine et gérer les stocks au sein de cette sorte de centrale d'achats. Au magasin général transitent les fournitures autorisées que les prisonniers ont le droit de « cantiner », de commander et d'acheter : cigarettes, nourriture, produits de toilette, revues, etc. Deux éminents psys qui examinent Fourniret à Fleury le 14 juin 1986 soulignent certes sa « personnalité névrotique » mais tombent dans le panneau de son exemplarité professionnelle : « On remarquera que, même en détention, il a obtenu une activité avec prise d'initiative et de responsabilité ayant apporté, nous dit-il, des améliorations au magasin central où il travaille. » Le manipulateur se plaint à deux autres experts de ne pas bénéficier de soins en prison.

Pour entretenir l'amitié avec Jean-Pierre Hellegouarch, Michel Fourniret prévient son camarade qu'il a été transféré au magasin général, dans un courrier intérieur posté sans timbre dans la boîte à lettres, une particularité de Fleury, et lui raconte sa vie. Pour tuer l'ennui, le voyou breton répond et échange une poignée de lettres anodines « sur le quotidien du milieu carcéral » avec cet ex-codétenu, qu'il surnomme « Popeye », et conserve ainsi un lien avec celui qu'il prend pour un paisible personnage de BD, incapable de faire du mal à une mouche.

---

1. Les citations de Jean-Pierre Hellegouarch reportées ici sont extraites de sa déposition du 15 février 2005 devant le lieutenant de la direction centrale de la Police judiciaire Corinne Sodreau.

2. En jargon de taulard, ce sont les toilettes.

3. À cette date, Michel Fourniret, arrêté le 23 mars 1984, est en détention provisoire, il n'a pas encore été jugé. Une instruction est en cours, menée par la juge Élise Annicchiarico.

4

Le dernier bal des Postiches

Chef de groupe à la Brigade criminelle de Paris, l'inspecteur Bernard Pasqualini ne s'occupe pas des braquages en série du gang des Postiches, dévolus à ses collègues de la BRB. Encore moins de l'agresseur sexuel Michel Fourniret, alors écroué. Il est en revanche chargé de meurtres d'envergure, comme ceux de deux policiers dans une fusillade avec des membres d'Action directe en 1983. Sa hiérarchie et son préfet sont à cran, car les leaders du groupe armé, Jean-Marc Rouillan et Nathalie Ménigon, amnistiés en 1981 par le gouvernement socialiste, sont désormais dans la nature, pistolets au poing. L'inspecteur Pasqualini enquête sur le premier cercle d'AD mais aussi sur la mouvance d'activistes autour d'eux, sur « l'association de malfaiteurs ». Il passe tellement de temps sur ce dossier, coté 953 chez le juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière, que sa secrétaire l'appelle « Monsieur 953 ».

De permanence ce 15 novembre 1985, Bernard Pasqualini, bouc pointu et visage carré, dévore un sandwich dans sa voiture sur les quais de Seine « entre midi et deux[1] » lorsque sa radio se met à crachoter : « Diamant 10 de Z2, prendre contact avec la salle. » Le ton comminatoire du chef d'état-major ne souffre aucun retard. Pasqualini, indicatif radio « Cristal 16 », appelle aussitôt. Il entend alors : « Tu te transportes de suite au Flatotel sur le front de Seine, il y a eu une fusillade, un collègue de la 6e BT blessé [la 6e brigade territoriale de Police judiciaire], des armes… » Le voilà qui fonce rue du Théâtre, dans le XVe arrondissement, où on lui explique la scène de « flingage ».

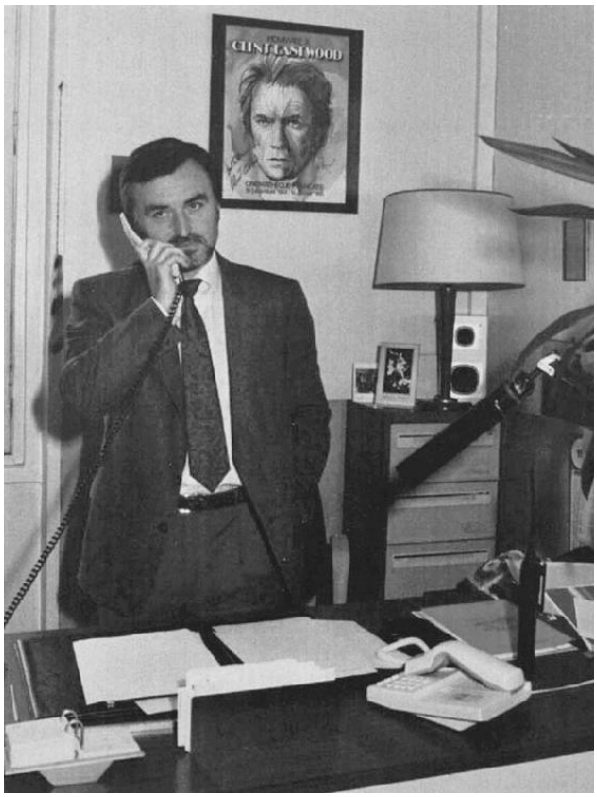

Bernard Pasqualini dans le bureau 302 de la Brigade criminelle. *DR.*

Ce matin-là, une femme de ménage a trouvé un Colt Python sous l'oreiller d'un canapé dans la suite n° 277, louée pour deux semaines à un certain Patrick Chauny – l'alias de Michel Chellaoui –, qui a réglé 28 000 francs en liquide. Alertés, trois policiers de la 6e BT ont rappliqué et attendu le retour du client à l'intérieur. « Mais la bande arrive de façon inopinée dans l'appartement, retrace Pasqualini. Le premier, Michel Chellaoui, s'empare aussitôt de l'arme de l'inspecteur Vidal, et lui tire dessus. Un deuxième pointe son nez mais s'échappe tout de suite. Le troisième, un grand balèze, Robert Marguery, qui porte une lourde mallette, est interpellé, obligé de donner ses papiers aux collègues et menotté dans le dos. Mais il réussit à partir avec les pinces. » Au 27e étage du Flatotel, Pasqualini évalue les dégâts : un collègue blessé, deux fugitifs et un interpellé tabassé – « Chellaoui a la tête comme un compteur à gaz, au carré, et ne peut pas ouvrir les yeux ».

Dans une mallette Delsey, Bernard Pasqualini découvre deux grenades défensives. Il appelle les démineurs pour les neutraliser. Il sort aussi de la valise trois revolvers, un pistolet automatique, 300 munitions, quatre

chargeurs, un trousseau de clés et des faux papiers. Le voilà perplexe. Si le directeur de la PJ, Pierre Touraine, et le préfet de police de Paris, Guy Fougier, venus sur place, ont saisi la Crim', c'est qu'ils suspectent « une base arrière d'Action directe ». À son tour, « Monsieur 953 » s'interroge : « Une malle avec quatre flingues et deux grenades, est-ce que c'est du terrorisme ? Une émanation d'AD ou juste une affaire de droit commun ? » Une chose est sûre, c'est une équipe qui a vécu ici, car les six lits sont défaits, et même le canapé a servi.

Emmené au 36, quai des Orfèvres, le blessé Michel Chellaoui est auditionné dans le vaste bureau 302 du groupe Pasqualini qui donne sur la Seine. Ce gars de Bagnolet « chique », il ment comme un arracheur de dents et sert une fable sur une filière de clandestins chinois. Soi-disant à la rue et sans argent, il aurait accepté la proposition de Chinois « de prendre une suite au Flatotel pour héberger des amis immigrés » en échange d'une commission. « Comme j'étais sans domicile fixe, j'ai demandé aux Chinois de pouvoir rester avec eux trois ou quatre jours. » À l'en croire, Chellaoui a pris les condés pour des méchants venus « le fumer ». Il n'a pas fait exprès de blesser l'inspecteur Vidal mais celui-ci a attrapé sa main armée et « le coup est parti tout seul ». Pas un mot sur l'arsenal et les grenades. Vu les profils de Chellaoui et du fugitif Marguery, tous deux tombés pour vols, Pasqualini réalise assez vite qu'il s'agit plutôt « d'une affaire de voyous ».

Des empreintes digitales relevées sur une bouteille de vinaigre et sur une carte magnétique du Flatotel livrent deux autres noms : Patrick Geay et Jean-Claude Myszka. L'inspecteur Pasqualini lance des avis de recherche, puis se met sur la piste du trousseau de clés : « Il faut absolument en faire quelque chose, les gars, elles ouvrent bien des portes quelque part ! » Il se focalise sur une longue clé plate de marque Dény, dont le numéro a été limé. Il se rend au labo de l'Identité judiciaire (IJ), quai de l'Horloge, qui plonge la clé dans un bain d'acide pour révéler une série de chiffres et de lettres. Pasqualini téléphone à la société Dény à Saint-Blimont, dans la Somme, pour l'aider à retrouver le nom du client de la fameuse clé, mais le fabricant n'est pas commode : « Si vous croyez que j'ai le temps de chercher parmi toutes mes factures à qui je l'ai vendue ! » Le chef de groupe insiste : « Je vous envoie deux inspecteurs pour regarder dans vos papiers. » Il dépêche chez le fabricant, en Picardie, par un froid de canard,

son 6e de groupe, Pierre Dieppois, et un autre « ripeur[2] » de base qui passent deux jours à compulser des archives dans un grenier avant de trouver le bon de commande.

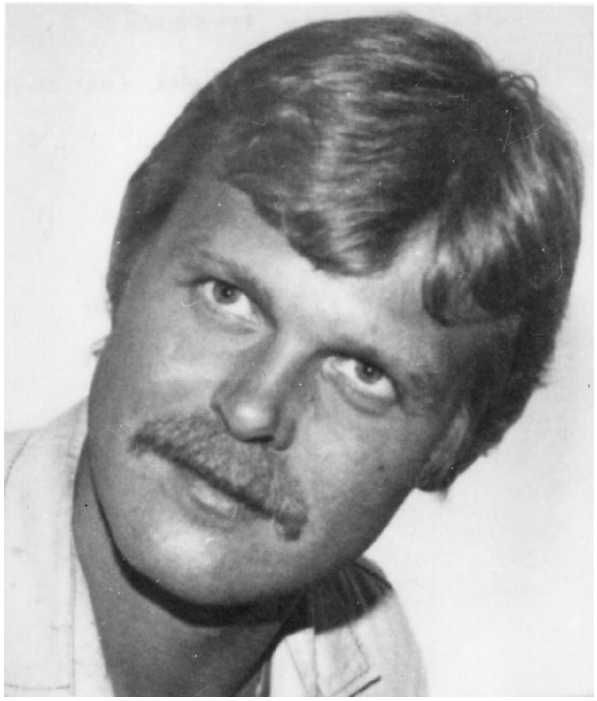

Jean-Claude Myszka en 1985. *DR.*

Hélas, c’est un syndic immobilier parisien qui a acheté ce type de clés. Informé, Pasqualini appelle aussitôt le client de Dény. Seconde déception, le syndic a équipé tout un parking souterrain avec ce sésame, au 321, rue de Belleville, dans le XIXe arrondissement. Tous les copropriétaires et les locataires de cet immeuble détiennent cette clé. Pasqualini se rend à l’adresse et se désespère : « Comment savoir quel est le bon appart ? Il n’y a même pas de concierge. » Il a beau se creuser la cervelle, il ne parvient pas à débloquer cette situation. « Un dimanche, ça me travaille tellement que je retourne encore une fois dans le hall du 321 et je regarde les boîtes à lettres. Je croise une vendeuse de journaux de Belleville qui est au conseil syndical. » L’inspecteur lui demande si, par hasard, elle a « remarqué des résidents louches ou quelque chose de bizarre ». Il laisse sa carte de visite et ajoute : « N’hésitez pas à me téléphoner. » Un jour, elle l’appelle pour lui signaler une étrange scène, survenue la veille dans l’immeuble : « Avec mon mari, on sort de chez nous et l’ascenseur s’ouvre à notre étage sur trois

personnes que je n'avais jamais vues ici. Des hommes bien habillés, polis et déférents, en sortent. L'un d'eux prend même la peine de se baisser pour ramasser mon mouchoir tombé par terre. Malgré tout, je ne me sentais pas à l'aise. En plus, ils rentrent dans le studio qui est toujours fermé à côté de chez nous. » Pasqualini bénit la dame du conseil syndical et surtout son époux. Car le mari, « qui a dû être flic dans une autre vie, a eu le réflexe de descendre aussitôt dans le parking. Il a repéré une voiture garée sur l'emplacement du studio voisin du sien, et touché le capot, encore chaud. Il a noté l'immatriculation ». L'inspecteur pianote sur le fichier des véhicules. Le numéro est attribué à une 309 Peugeot, louée par l'agence Valem de la porte de Bagnolet… à un certain Patrick Geay, comme le prouve une photocopie de son permis de conduire. Patrick Geay, le même qui a laissé des traces au Flatotel.

À compter de ce 5 décembre 1985, la Crim' fait surveiller par la BRI l'appartement du sixième étage du 321, rue de Belleville. Les policiers branchent la ligne téléphonique et recherchent le locataire : un certain Dominique Thomas, soi-disant décorateur en Italie, qui, pour cette garçonnière à Paris, verse cash 30 000 francs en coupures de 500 tous les six mois depuis deux ans.

À nouveau de permanence le 14 janvier 1986, le chef de groupe Pasqualini reste à l'affût. Deux fois ce matin-là, le « plan Ballon » de la PJ censé empêcher les braquages des Postiches a été déclenché pour rien. Car les alarmes sismiques installées dans les salles des coffres des banques réagissent à la moindre vibration sur un chantier et même au passage d'un camion dans la rue. Deux fausses alertes. Mais sur les coups de 16 heures, « Z2 » de l'état-major prévient Pasqualini « de se mettre à l'écoute de la radio, car cette fois-ci, ce n'est pas bidon, c'est du sérieux ». Apparemment, « des mecs sont bien en train de taper au marteau et au burin au sous-sol d'un Crédit lyonnais » au 39, rue du Docteur-Blanche, dans le XVI^{e} arrondissement. Les « Rubis[3] » de la BRB et les « Topazes » de la BRI se rendent sur place. Ils sont 67, en civil, à bord de 31 véhicules. Doté d'un sixième sens, Bernard Pasqualini lance à ses gars : « Vous allez voir que ça va mal se passer et ça va être pour nous : on va dérouiller[4]. » Plus de trente ans plus tard, il m'explique ce pressentiment : « Ces collègues sont des chasseurs qui sont défiés depuis des années par les Postiches. En plus, il

y a deux services sur place, avec des problèmes de transmission. Et on ne sait pas du tout qui est à l'intérieur de la banque : c'est une intervention qui s'annonce à risque. » Et ça ne manque pas. « Z2 » ne tarde pas à réclamer de l'aide sur les ondes : « Vite, un Samu, un Samu rue René-Bazin face au 11. Allez, dépêchez-vous, il y a un collègue au tapis. » Puis : « On souhaite un renfort maximum pour les constatations sur place. » Enfin, « Cristal 16 » entend : « L'un des malfaiteurs est Delta Charlie Delta », autrement dit « DCD », décédé. Le groupe Pasqualini prend l'affaire et se transporte sur les lieux sous des trombes d'eau, avec trois procéduriers pour les constatations.

Car la scène de crime s'étend sur tout un pâté de maisons. Une banque, trois rues, des véhicules de police et des voitures appartenant aux Postiches : une 4L, une Volkswagen Jetta et une R5 GT Turbo. Les armes et les projectiles sont dispersés dans les moindres recoins de l'ancien village de Passy. Il y a eu du grabuge. L'inspecteur Pasqualini apprend que le commissaire Raymond Mertz, le patron de la BRB, n'a pas suivi les consignes : au lieu de prendre en filature les braqueurs à la sortie de la banque pour les cueillir en douceur plus loin, se croyant reconnu, il a tiré sur deux gangsters et les a blessés. Les coups de feu ont alerté d'autres membres du gang qui repartaient tranquillement. L'enquêteur Jean Vrindts de la BRB, dit « La Sonnette », les suivait. Il sort alors de sa voiture, arme au poing. En face, le Postiche joufflu Bruno Berliner, alias Sœur sourire, dégaine. Les deux s'entre-tuent. « Pourtant, il n'y a pas trop de pagaille. On sent qu'il y a eu des problèmes, des petits groupes de collègues discutent, mais nous, on est venus pour les constat' », explique Bernard Pasqualini. Le corps de Jean Vrindts est déjà parti en ambulance.

Le procédurier Jean-Claude Mulès s'attaque rue René-Bazin au cadavre du Postiche. Celui qui est surnommé « La Mule » se souvient que Bruno Berliner est « tombé sur le dos, les bras en croix, un revolver dans sa main droite, deux balles percutées ». Il répertorie les vêtements et les accessoires du malfaiteur : « Imperméable mastic, velours côtelé vert bronze, pull-over beige Rodier, cravate, gants de cuir, Rolex Genève, gourmette, chaîne de cou avec une "dent" en pendentif, perruque de marque Création Any d'Avray. » Les poches du mort recèlent des faux papiers au nom de « Bruno Noël », une carte de police, un loup noir, une bombe lacrymogène, 183 dollars et 84 000 francs. Le procédurier Mulès revoit la scène : « Des

liasses de billets de 500 enfouies dans sa poche intérieure gauche, comme Al Capone. C'étaient les Postiches, quoi ! »

Pendant ce temps, une course-poursuite a démarré car un braqueur en loden vert a délivré un complice à moumoute déjà menotté, puis tous deux ont pris en otages deux policiers, à bord d'un véhicule de service. Quant à Bernard Pasqualini, il est devant la banque quand un gars de la BRI le rencarde : « T'as vu ? Y en a un dans le caniveau. » L'inspecteur s'approche : « Je vois un voyou en pardessus et chapeau bleu marine, menotté et blessé, allongé par terre entre deux véhicules en stationnement, sous la garde d'un seul flic. Il attend depuis trois quarts d'heure » le Samu. Pasqualini appelle les secours et se penche sur le bandit en costume bleu qui gît dans son sang, une barbiche postiche de rabbin à ses côtés : « Tiens, sa gueule me dit quelque chose. Mais quoi ? Qui est-il ? » Évidemment, ses papiers sont des faux… Pour l'heure, l'inconnu est transporté à l'Hôtel-Dieu.

Les trois voitures des Postiches sont remorquées au garage de la préfecture. Fous de joie, les inspecteurs de la BRB découvrent dans le coffre de la Jetta rouge 17 lingots d'or et quelques millions de francs, braqués le matin même dans une Société générale du boulevard Gouvion-Saint-Cyr, dans le XVII^{e}. Ils font main basse dans la 4L fourgonnette sur quatre sacs militaires, un bagage de voyage et deux mallettes Samsonite et Delsey, remplis du butin de l'après-midi au Crédit lyonnais de la rue du Docteur-Blanche : « Ça nous met du baume au cœur après ce désastre. Enfin, on tient le magot des Postiches ! »

De retour au 36 le soir, trempé et fourbu, l'inspecteur Pasqualini reste turlupiné par « la tronche » du Postiche arrêté en costume de rabbin. Comme le blessé refuse toujours de donner son nom, le chef d'enquête dépêche l'Identité judiciaire à l'hôpital pour prélever ses empreintes digitales. « Tout à coup, ça me revient. Je vais chercher l'album photo de la fusillade du Flatotel deux mois plus tôt, et je reconnais Robert Marguery, le grand gaillard qui s'était échappé avec ses pinces dans le dos. » Et l'IJ confirme. Le chef de groupe descend au pas de course l'escalier du 36 pour apporter cet élément majeur au directeur de la PJ, alors en réunion avec le préfet de police : « Ça y est, on l'a identifié ! Le gangster interpellé devant la banque s'appelle Robert Marguery, l'évadé du Flatotel. » C'est la

révélation ! « On réalise alors que la suite 277 du Flatotel était une base arrière des Postiches et, du coup, le 321, rue de Belleville aussi. C'est un grand moment quand on fait le lien, jubile encore Bernard Pasqualini. Ce qui est fabuleux, c'est que ça tombe toujours sur nous, au hasard des tours de perm. » Les découvertes de la première enquête vont permettre d'élucider la seconde. Pasqualini envoie des hommes vérifier « si les lieux sont occupés, si ça bouge, si les fuyards vont se réfugier au 321 ». Peine perdue, les Postiches ne s'y montrent pas.

Le 16 janvier 1986, le n° 2 du groupe, Jean-Louis Huesca, interroge Robert Marguery, dit Bichon, qui admet du bout des lèvres avoir participé au braquage du Crédit lyonnais rue du Docteur-Blanche. Mais il n'est pas du genre à balancer les copains. Il prétend ne pas savoir qui est Berliner, ne le reconnaît pas sur les photos, ignore son identité : « Ce nom n'éveille en moi aucun souvenir. » Le braqueur ne donne que les surnoms de deux de ses comparses, « Aldo » et « Lino » : « C'était la première fois que nous nous rencontrions et, comme nous étions grimés, j'ignore à quoi ils ressemblent. » En fin d'audition[5], l'inspecteur Huesca s'énerve un peu : « De vos déclarations, il ressort que vous avez commis un vol à main armée avec des complices que vous rencontriez alors pour la première fois et sans jamais, à votre connaissance, menacer le personnel et les clients de la banque avec vos armes. Or, dès votre sortie de l'établissement, vous et vos complices faites feu sur les policiers et faites preuve d'un sang-froid qui laisse apparaître un certain entraînement. Expliquez. » Pas ébranlé pour un sou, Marguery n'a presque « rien à ajouter, si ce n'est qu'[il] n'[a] jamais fait feu sur les policiers ». Les enquêteurs demanderont sans trop y croire à tous les futurs interpellés : « Connaissez-vous les prénommés Aldo et Lino ? » Sans succès. Et pour cause. Aldo et Lino ne sont évidemment pas de vrais braqueurs… mais Aldo Maccione et Lino Ventura. Selon les confidences que m'a faites Bichon, pour passer le temps en garde à vue, il avait fait défiler les scènes de l'un de ses films fétiches, *L'aventure, c'est l'aventure,* la comédie débridée de Claude Lelouch.

En parallèle, les hommes de la Crim' déverrouillent des portes avec les clés saisies au Flatotel, notamment celles de la Volkswagen Jetta de Berliner retrouvée rue du Docteur-Blanche. Encore un lien. Au bout de trois semaines, rien ne bouge au 321, rue de Belleville, aucun signe de vie des

Postiches en fuite. Alors, le commissaire Christian Flaesch, qui patronne le groupe Pasqualini, décide « de casser l'adresse », d'entrer pour trouver de nouvelles pistes. Le 7 février 1986, les policiers arrivent en force au sixième étage. Le commissaire motive les techniciens de l'Identité judiciaire pour passer la poudre révélatrice partout : « Personne n'est entré avant vous. Il doit y avoir des traces ! On va rester le temps qu'il faut, mais trouvez-moi des empreintes ! C'est vachement important, nous sommes dans la plaque tournante des Postiches. » L'IJ opère. Les enquêteurs de Pasqualini fouillent après leur passage. Ils découvrent alors talkies-walkies, scanners, faux papiers, gilets pare-balles, pièces de monnaie en vrac… et même un détecteur de faux billets à ultraviolets. Dans la poubelle, il y a des morceaux de perruque et des feuilles avec les cours du napoléon et de diverses monnaies étrangères. Mais ça s'éternise, les poulets ont faim. Le ripeur Pierre Dieppois dégote dans la cuisine « du confit de canard et un paquet de riz ». Il se dit : « De toute façon, c'est de la nourriture perdue. » Le commissaire Flaesch passe alors un tablier et prépare un repas pour ses hommes. Le frichti est bon, mais trop frugal pour Dieppois qui a toujours « la dalle en opération – ça doit être le stress ou l'angoisse ». Le ripeur fouille en douce le freezer : « À mon grand étonnement, je trouve un paquet de Paille d'Or à la framboise. Je mijote de bouffer les gâteaux dans mon coin. J'attrape le paquet tout froid, congelé. Je l'ouvre discrètement. Et qu'est-ce que je trouve à la place des Paille d'Or ? Une épaisse liasse de billets de banque. Alors là, c'était vraiment de l'argent au frais ! » L'inspecteur en extirpe 95 billets de 100 francs surgelés.

Les empreintes digitales relevées au 321, rue de Belleville sur trois bouteilles d'alcool, et sur une bombe de mousse à raser, correspondent à celles de Robert Marguery. Les traces laissées sur un bocal de haricots verts dans la cuisine et sur deux tasses à café dans l'évier sont celles de Patrick Geay. Une empreinte de pouce sur une bouteille de jus d'orange n'appartient à personne dans le fichier. Il faudra attendre neuf mois pour l'attribuer à André Bellaïche, un braqueur en cavale depuis onze ans.

À la Brigade criminelle, les Postiches ne sont plus une priorité. Car Charles Pasqua, le nouveau ministre de l'Intérieur du gouvernement Chirac, exige de « terroriser les terroristes ». Du coup, le groupe de « Monsieur 953 » se concentre sur Action directe. Bernard Pasqualini commence aussi la traque du Grêlé, un criminel sexuel de petites filles

apparu le 5 mai 1986 avec l'assassinat de Cécile Bloch. Ses collègues de la Section antiterroriste sont, eux, monopolisés par Max Frérot, de la branche lyonnaise d'Action directe, qui commet un attentat dans les locaux de la BRB le 9 juillet 1986, tuant un policier. D'autres limiers de la Crim' pourchassent un tueur en série de vieilles dames à Paris, Thierry Paulin, mais ne disposent pour le moment que d'un portrait-robot, un métis blond décoloré. Un futur serial killer dénommé Michel Fourniret est toujours incarcéré à Fleury-Mérogis pour des affaires de mœurs.

---

1. Les citations sont issues d'entretiens avec l'auteure menés en 2003 pour le livre déjà mentionné, ou en 2018.

2. Les ripeurs sont les derniers policiers arrivés dans le groupe, les moins gradés, les n° 5 et 6, qui réalisent les tâches les plus ingrates de vérification. On appelle aussi ripeurs les ouvriers qui déchargent les camions, les éboueurs qui travaillent à l'arrière de la benne ou les déménageurs de décors de tournage.

3. Les indicatifs radio des brigades de la Police judiciaire parisienne sont précieux : « Rubis » pour la BRB, « Topaze » pour la BRI, « Cristal » pour la Crim', « Saphir » pour les Stups…

4. Dans le jargon de la Crim', « on dérouille » signifie être appelé sur les lieux d'un meurtre et, par conséquent, « prendre une affaire » quand on est de permanence. Chez les prostituées, cela veut dire « monter le premier client de la soirée ».

5. Extrait du procès-verbal d'audition de Robert Marguery par l'inspecteur Jean-Louis Huesca, le 16 janvier 1986 à 20 h 30.

5

Le pacte diabolique

Alors que les braqueurs de banques du gang des Postiches sont en cavale, le détenu n° 130 655 de Fleury-Mérogis Michel Fourniret, en prison pour viol et agressions sexuelles, entreprend de monter une chaîne d'amitié pour mettre en relation par courrier des personnes seules ou souffrantes. À commencer par lui-même. Il passe une petite annonce dans le magazine catholique *Le Pèlerin* du 12 décembre 1986 : « Prisonnier aimerait correspondre avec personne de tout âge pour oublier solitude. » Durant plusieurs mois, l'annonce reste sans réponse. Et puis, au printemps 1987, une femme qui lit la presse chrétienne entre en contact avec lui. Elle s'appelle Monique Olivier. Elle a trente-huit ans. Elle habite dans le Gard. Et s'occupe d'une handicapée. Ces deux êtres isolés vont s'échanger de multiples missives, des « messagères », selon leur expression : Michel Fourniret va en envoyer 133 à Monique Olivier, alias « Natouchka », et celle-ci va en écrire 84 à son « taulard préféré ». L'auteure de ces lignes a eu accès et a décortiqué quinze de ces lettres (dont une seule signée de Monique Olivier), soigneusement rangées dans le bureau de Michel Fourniret. Rédigés entre le 27 juillet et le 7 octobre 1987, ces courriers, découverts en 2004, trahissent la manipulation par un redoutable pervers d'une femme sans repères et racontent la genèse d'une alliance criminelle sur fond de déclarations d'amour.

Dès le début de leurs échanges, le détenu invite sa correspondante à venir le voir au palais de justice d'Évry, où il est jugé en cour d'assises en juin 1987. Apparemment, les sept agressions sexuelles et le viol imputé à Michel Fourniret n'effraient pas cette femme nonchalante et paumée. Elle parvient même à l'approcher dans le box des accusés pendant une suspension d'audience lors du procès. À l'époque, Monique Olivier a dû

quitter son premier mari violent. Elle l'avait connu à vingt-deux ans, en 1970. André était patron d'auto-école à Nantes. Elle était devenue sa secrétaire, puis sa maîtresse et enfin son épouse. Mais après la naissance de leurs deux fils, André l'aurait frappée et maltraitée. Monique a fini par s'inscrire dans une association de femmes battues, puis par se réfugier chez une amie à Nîmes, où elle est auxiliaire de vie. Elle a laissé ses deux enfants à André. Elle aussi cherche une âme sœur lorsqu'elle répond à l'annonce du détenu et qu'elle vient le voir à son procès. Ce n'est pas le coup de foudre, mais ce petit homme aux yeux bleus lui prend les mains et la rassure. Il ne devrait pas tarder à être libéré pour bonne conduite, lui affirme-t-il. Il devrait bénéficier des circonstances atténuantes préconisées par les experts psychiatres. Les vœux du repentant, qui implore le pardon de ses victimes et jure de ne pas recommencer, sont bientôt exaucés. Le 26 juin 1987, Fourniret est acquitté pour le viol de Dahina, requalifié en « attentat à la pudeur avec violences », comme les autres agressions sexuelles – un simple délit et non plus un crime. Il est donc condamné *a minima* : sept ans de prison dont deux avec sursis. Écroué depuis déjà trois ans et trois mois, le pédophile et voyeur peut prétendre sortir à mi-peine, quelques mois plus tard. Dans sa lettre du 27 juillet à Monique, Michel s'en félicite : « Ma libération pour fin octobre est confirmée, sauf faveur de la part du JAP [juge d'application des peines], qui peut décider de remises supplémentaires pour conduite exemplaire. »

En attendant, il fait déménager Monique de Nîmes pour la rapprocher de lui, et l'installe chez la femme d'un codétenu, Jacky, à Gournay-sur-Marne, en Seine-Saint-Denis. Il paie tout pour elle. Il lui fournit même des timbres à 2,20 francs pour affranchir ses lettres. Monique a l'impression d'être « entretenue », mais Fourniret « considère ce terme avec sévérité » car « c'est une maîtresse que l'homme entretient ». Or, ce n'est pas son genre : « Si je devais rencontrer une personne susceptible de s'offrir comme une maîtresse, sûr et certain que je jetterais des millions sur son lit et que je repartirais aussitôt avec le plus profond des mépris. […] Ce terme fait partie d'une Dolce Vita que je ne puis m'empêcher d'exécrer viscéralement, sans doute est-ce la voix d'un atavisme de prolétaires ? » Monsieur méprise les traînées et cultive, lui, de nobles sentiments, « le romantisme de l'âme d'un passionné amoureux »…

Tenue à distance de ses fils, Monique Olivier explique vouloir se venger de son ex-mari, qu'elle appelle le « zombie », alors Michel Fourniret s'en mêle : « Quand tu écris "le coupable paiera bientôt", veux-tu dire que tu envisages d'agir sans mon aide ? Lâcher des chiens sur lui aurait pourtant été important pour moi. » Et le 1er août, Fourniret lui signifie que le fautif ne perd rien pour attendre : « À présent, penchons-nous sur "le coupable". » Il côtoie des durs en prison et compte bien s'en servir : « J'ai posé les jalons pour reprendre contact dehors avec deux hommes qui n'ont pas froid aux yeux. Je me suis aussi assuré récemment de disposer de ce qu'il faut pour une action individuelle qui doit être bien réfléchie et préparée. »

Le matricule 130 655, dont la logorrhée doit épuiser les surveillants affectés à la « censure » des courriers, se méfie quand même et avertit sa correspondante : « Il n'est pas souhaitable d'écrire ce dont nous parlerons de vive voix et qui a pour but de récupérer les deux oisillons qu'il me révolte de voir séparés de leur maman. » Après une insomnie, le détenu a cauchemardé sur cet ancien époux qui fait souffrir Natouchka : « Dans ce demi-rêve des pensées dans le noir, les mises au point étaient dépourvues de pacifisme et devraient plutôt s'écrire mises au poing. Mais après tout, il peut arriver à tout un chacun de tomber dans un escalier ? »

Durant cette période, Monique trouve un travail à Nanterre, et Michel la félicite : « Tu es un vrai chef ! » Il s'enflamme : « De plus en plus fier de toi mon Amour, ma source de Jouvence, ma fée, mon Allegro de bonheur, mon Furioso de Passion. » Il lui promet « une tornade de désir » entre son « mont sacré » à elle et son « arc-en-ciel » à lui. Le 6 août, Fourniret, qui adopte désormais le nom du tigre du *Livre de la jungle*, « Shere Khan », s'énerve contre Jacky, sorti de Fleury-Mérogis, qui tente de mettre au pas Monique. Il écrit : « C'est un faible » qui doit « te servir en esclave », et pas l'inverse. « Natouchka, dans ces murs qui t'hébergent, on a besoin de toi comme d'un guide ferme, voire autoritaire. N'oublie pas que tu me représentes, pleinement investie de la férocité du tigre, et quand celui-ci sortira de sa tanière, gare à qui aura osé prétendre te dicter ta manière d'agir. »

Toujours dans ce courrier du jeudi 6 août, Fourniret se plaint que sa dulcinée ne lui dévoile pas son intimité passée, étalant encore son obsession de la virginité et des « membranes », le terme qu'il emploie pour désigner

l’hymen. Mais cette fois-ci, il se met à sa place et verbalise les tergiversations de Monique, sur le mode « à quoi bon répondre » aux questions de ce « fauve si intransigeant et absolu ».

Dans sa « messagère » du 13 août, Shere Khan s’impatiente et se désole qu’elle ne se mette pas à nu avec ses « défauts » comme il l’a fait : « Natouchka, le petit taulard préféré n’a pas cherché à se montrer autrement qu’il n’est. Peu importe s’il est un monstre, c’est d’ailleurs mignon, un monstre lubrique et hideux. » Plus prosaïque, il lui demande d’acheter « un Diesel » pour venir le voir au parloir et lui versera 13 000 francs sur son compte. Brutalement, le pervers enchaîne sur une « autre question directe » à propos de la nouvelle et jeune patronne de Monique : « Marguerite possède-t-elle toujours son pucelage ? Accepterait-elle de te le céder pour que tu en fasses cadeau ? » À la fin, il la rassure et la cajole : « Je t’ouvre les bras, mes jours et nos nuits blanches. Mes baisers, ma peau, je te les donne, ma Natouchka chérie. » Signé : « Ton fauve. »

Au bout de deux mois d’insistance, Michel Fourniret parvient à ses fins et reçoit une dissertation de 25 pages de Monique Olivier qui lui raconte en détail son « dépucelage » par un soldat dans une chambre d’hôtel à Thionville (Moselle) et les pratiques sexuelles de son ex-mari André qui, ajoute-t-elle, la maltraitait. Selon elle, il l’a obligée à se prostituer une fois, à faire sous ses yeux une « fellation » à un inconnu sur une zone industrielle de Nîmes. Enfin, elle lui révèle un mariage blanc consommé récemment, à Nîmes aussi, avec un Américain, Mark, venu de Louisiane. Le 20 août, à 17 h 17 précisément, Fourniret, qui vient de terminer la lecture de sa longue lettre, avoue qu’il a été « pris d’un malaise, comme une syncope » et a dû s’allonger au moment de la scène du parking. En même temps, il remercie Monique de ce « cadeau » : « Ce que tu viens d’accomplir vient de nous souder à jamais. » Le délinquant sexuel se permet d’analyser les raisons pour lesquelles « une femme reste avec son bourreau », André, l’ancien mari : « Tu étais sa pâte à modeler. En te procurant l’épanouissement physique, il a acquis sur toi l’emprise des sens. Tu avais une dette de reconnaissance envers l’homme initiateur. » Puis Michel Fourniret insinue qu’il va liquider ce « hareng », ce « mac » : « Le coupable ne paiera jamais assez cher ses abominations. » Il joue au chevalier blanc qui effacera les « fantômes » : « Ta rancune est justifiée, tu auras ta vengeance tôt ou tard, mais tu l’auras, ça, ce n’est pas une promesse en l’air. » Ce sera différent

avec lui, il va lui offrir un havre de paix : « Le frêle radeau Monique a erré longtemps mais à présent a rejoint une petite crique paisible et solitaire qui l'attendait et porte un nom : Michel le fauve. »

Le 22 août, Fourniret remâche sa haine contre les types ayant « sali » sa « petite princesse aux pieds nus », et réfléchit à un plan : « Simuler un accident ou un suicide a retenu mon attention mais ce serait trop douce exécution. » En tout cas, « le fait de savoir m'a apaisé […] donc plus de reproches au silence de toi. Je commence à croire que tu es vraiment capable de me métamorphoser ». Pour l'instant, le détenu travaille toujours au magasin général de la prison, il a été « atterré » par le « refus du PV » (permis de visite) à sa dulcinée, attend une réponse à sa demande de permission, et a eu des nouvelles de son ancien codétenu, le braqueur indépendantiste breton Jean-Pierre Hellegouarch, qui partageait sa cellule : « J'ai eu le plaisir ce soir de recevoir une lettre de Jean-Pierre qui est au D3 [une autre aile de la prison] et espère sortir prochainement, c'est un gars extraordinaire mais je t'en reparlerai. »

Le 23 août, Fourniret qui lit et relit la « biographie » sexuelle de sa promise fait le dégoûté : « Je sais que les pratiques écœurantes qu'il te faisait subir existent sous les noms de sodomie et de fellation. Un accouplement normal n'a de sens, voire de sublime beauté, que par le couronnement d'une harmonie d'âmes. Que dire de ce que tu évoques, bestialité, barbarie, ce n'est pas humain. Tire un gros trait, ma Natouchka, ce mauvais film est mort. » Et Monique Olivier, qui était si réticente à s'épancher sur son intimité, s'en prend désormais plein la figure. Soufflé par tant de débauche, Michel Fourniret lui reproche sa « lubricité » avec son premier mari André, la traite de « pute » et de « nymphomane », calcule leurs « 6 000 relations sexuelles » en douze ans, avoue son ignorance des fellations et de la sodomie : « Ton fauve ne possède aucune expérience par l'arrière et son arc-en-ciel n'a jamais voyagé dans une bouche. »

Ce même dimanche d'août, Shere Khan se dépeint en bandit qui compte vivre dans l'illégalité : « Armes et faux papiers ne sont pas gratuits ; même hors la loi, il est nécessaire d'investir. Tout au moins si un voyou veut garder son indépendance et travailler en solo, ce qui est le cas de ton fauve méfiant. » Et le voilà qui se pâme et devient poète dans sa cellule : « Oh ! Sur Radio Notre-Dame, voici le *Requiem* de Fauré, quel bonheur ! Et

combien je voudrais partager avec ma princesse bien-aimée ces délicieux instants où l'âme frôle la plénitude du ressenti de l'Amour dans son universalité. Natouchka, par ton dénuement, par l'absolu de ta foi, tu prends le pas sur Dieu, c'est si peu dire que je t'aime. »

En tête de son courrier du 25 août, Michel Fourniret note « aujourd'hui, 41 mois de détention » et se « désespère » en relisant les confidences de Monique Olivier qu'elle ne devra plus « jamais » formuler devant lui : « Le seul jour où j'accepterai d'entendre ta voix énumérer les détails, c'est quand tu les jetteras en même temps que mes coups à la face des coupables, A.[1] et son complice de la zone industrielle, quand je leur ferai expier leurs crimes. Je sais aussi à présent que je tuerai Mark. »

Rongé par la jalousie, il lui fait payer ce qu'il considère comme sa luxure passée. Il impose à sa future épouse une chasteté bien méritée, « une continence sexuelle égale à la mienne qui date de 1983 = quatre ans ». Le redresseur de torts s'engage à perpétrer ces meurtres – « Mes serments ne sont pas de vains mots, je les tiens » – pour « être fidèle » à Monique. Toutefois, ce n'est pas gratuit : « Tu en connais le prix », rappelle Shere Khan à sa « mésange ».

Elle doit l'aider à trouver une vierge : « Et ce sexe étroit, je le prendrai quatre fois », souligne le pervers, « la première pour Thionville, la seconde pour A., la troisième pour la ZI, la quatrième pour la Louisiane. Il n'y aura plus d'obstacles à notre amour ». Ainsi, Michel Fourniret annonce clairement à sa femme qu'il va violer une jeune fille pour se venger de ses quatre anciens partenaires. Il sera « impitoyable ». Car Shere Khan n'appartient pas au commun des mortels : « Ton fauve est un passionné, c'est autre chose qu'un homme ordinaire qui tire sa crampe sans se compliquer l'existence. »

Le 29 août, le prisonnier, qui ressasse les futures exécutions de ses rivaux, jure de « torturer » André : « C'est avec calme que, je te le promets, avant d'être tué, il paiera. Ce jour-là, je les tiendrai tous les deux en souvenir de la zone industrielle. Ils joueront ensemble leur dernier rôle de salauds sur terre. » Pour duper l'administration pénitentiaire dont il connaît la pauvreté en personnel affecté à la « censure », le prolifique détenu 130 655, qui poste quinze courriers par semaine à sa Natouchka, lui transmet des messages : « Cette promesse étant noyée dans un long texte,

toi seule la liras. » En effet, les horreurs et les projets criminels du détenu, glissés en minuscules au milieu de lettres en apparence privées interminables (jusqu'à douze pages), ont totalement échappé aux lecteurs de la « censure » de la prison, débordés. Michel Fourniret a tout prévu pour le projet morbide qu'il concocte, une fois libéré, et fait attention de ne pas laisser de traces : « Brûle et détruis cette page s'il te plaît. Les policiers sont loin d'être idiots et il serait fatal pour nous de sous-estimer chaque donnée d'un projet dont seul jusqu'à maintenant le principe est décidé sans appel. »

Dans *Propos d'un samedi matin,* le 5 septembre 1987, Fourniret établit son « programme » pour l'avenir. D'abord, « régler les comptes avec la famille ». Puis : « passer mon temps à rêver », « aller où j'ai envie, rester sur place ou voyager selon l'humeur du jour », « avoir assez d'argent pour oublier l'argent ». Il annonce la couleur côté crimes : « Liquider trois types. Leur dernière partouze d'ordures. » Il jette ensuite sur le papier des mots d'une crudité inouïe qui le conduiront aux viols de petites filles : « Disposer d'une jeune fente. » Retour à la ligne. Il enchaîne avec des souhaits plus terre à terre : « Une compagnie féminine. Jouer aux échecs. Vivre en sauvage à l'écart des hommes. Vivre en aventurier. Plaisir du risque. Enlèvements, etc. » Fourniret vient de glisser un autre projet criminel au milieu de son programme : kidnapper. Il poursuit sur ses désirs de liberté : « Pas de fil à la patte, pas de mômes, pas d'habitudes. » Il envisage déjà d'acquérir un château, et pas forcément de façon légale : « Restaurer un domaine, une ruine médiévale. L'acheter d'abord. Non : en devenir propriétaire. Ce n'est pas la même chose. »

Sur la façon de gagner de l'argent, l'économe Fourniret ne cache pas à sa promise, le 8 septembre, que tous les moyens seront bons : « Dès ma sortie, me procurer de l'argent sera prioritaire. Au stade actuel, le citoyen scrupuleux semble bien mort et ne voit "le boulot" que comme une façade. » À l'en croire, c'est la faute à la justice, « capable de transformer un troubadour en bête féroce » : « Espérons que les griffes du fauve n'aient jamais l'occasion de ressortir. Mais pour tout un chacun, l'avenir, il est vrai, comporte des risques. » La voilà prévenue. Force est de constater que Michel Fourniret appliquera quasiment à la lettre son plan « d'un samedi matin ».

Le 13 septembre, Michel Fourniret bénéficie de sa première permission de sortie et peut ainsi s'accoupler avec Monique Olivier chez Jacky, à Gournay. Mais ses écrits, deux jours plus tard, témoignent d'une nuit d'amour guère torride : « J'ai bien perçu le recul qui a marqué notre première révélation. Pardonne-moi de t'avoir certainement beaucoup déçue mais ton petit taulard préféré est bel et bien à toi seule. » Il met cet échec sur le compte de « ce cadre qui n'était pas le nôtre, nous ne pouvions pas être nous-mêmes ».

Il repense à certaines questions que Monique lui a posées, « en premier si mes compagnons savent pourquoi je suis tombé ». Et lui répond : « Un seul le sait, c'est Jean-Pierre. » Hellegouarch, ce voyou politisé qui a partagé sa « triplée » au printemps 1984 et l'a protégé d'autres braqueurs, hostiles aux violeurs. Monique, plutôt jalouse, ne veut « pas un compagnon fantôme », mais Michel n'est pas du genre à s'absenter « pour aller draguer quitte à draguer le pistolet au poing ». Pas de danger ! « Non ma Natouchka, question fidélité, tu t'en apercevras, tu ne crains rien. » D'ailleurs, il lui dira tout, elle sera sa confidente et sa complice : « Si l'intention d'une défloration revient un jour ou l'autre m'affleurer *[sic]*, je t'en parlerai librement, je n'entreprendrai pas d'action sans t'en parler. »

La capitaine belge Catherine Beauret qui, elle, analysera l'intégralité de la correspondance entre Michel Fourniret et Monique Olivier et consacrera un an à déchiffrer ces 750 pages écrites en minuscules, mettra en lumière d'autres passages terribles, telle cette expression inqualifiable de « Membrane sur pattes [MSP] » pour désigner une jeune fille vierge ou cette intention criminelle ainsi exposée : « Cette satanée membrane, je la veux. Quand ma verge aura percé le ventre d'une vierge, je serai un homme comme les autres. » Ou encore ce projet de banditisme meurtrier à la « Bonnie and Clyde » pour subsister : « L'essentiel tient en un mot : Clyde. À condition que Bonnie Natouchka soit d'accord. » La femme paumée qui s'accroche à lui comme « à une bouée de sauvetage » ne s'oppose à rien, pas même à l'idée de « cadeau » suggéré par Fourniret : « Je serais très touché par une sorte de reconstitution d'initiation », de son « dépucelage » par le militaire à Thionville. Or, les Fourniret rejoueront à l'infini cette scène. Car Monique Olivier a bel et bien scellé ce « pacte » avec Michel Fourniret.

Dans sa lettre en date du 17 septembre 1987, Monique Olivier accepte en effet de se mettre à son service : « Tu sais que c'est avec plaisir que j'exécuterai tes ordres (non Monsieur ce n'est pas dit du bout des lèvres), tu sais ta Natouchka est prête à t'aider dans beaucoup de choses, elle veut se savoir utile. Non, je ne suis pas une petite bourgeoise, je veux travailler auprès de mon Fauve, le seconder, cela me ferait tellement plaisir comprends-tu ce que je veux dire ? Je veux exister pour lui, qu'il le sache bien. Dans quelques mois, mes chaînes seront brisées, je serai d'accord pour en reprendre d'autres mais des vraies celles-ci. » Elle s'engage auprès de Michel Fourniret à devenir sa complice et elle ajoute : « Tu sais, la mésange est très heureuse et elle ne voudrait pas perdre son fauve maintenant qu'elle le connaît mieux. Oui je te dis encore une fois, tu es quelqu'un de bien, de très bien même. Je t'adore. »

Michel Fourniret sort de prison le 22 octobre 1987, lié à Monique pour le pire. Ils emménagent à Saint-Cyr-les-Colons, dans l'Yonne. Le 11 décembre, Monique Olivier aide Michel Fourniret à kidnapper une jeune fille, « puisqu'il a besoin de vierges ». Seule au volant, elle capture une lycéenne qui marche sur le bas-côté d'une route de l'Yonne et qui monte sans se méfier pour guider la conductrice perdue. Il attend plus loin, comme un automobiliste en panne d'essence qui fait du stop, avec un jerrican à la main. Elle lui livre, suivant le pacte, « une jeune fille qui me ressemble comme si c'était moi qui lui donnais ma virginité ». Le couple diabolique ramène Isabelle Laville, dix-sept ans, à la maison. Michel Fourniret viole puis étrangle sa victime, « pour qu'elle ne parle pas ».

Huit jours plus tard, le 18 décembre, le couple fonce en Peugeot diesel à côté de Nantes chez André, l'ex-mari, pour lui faire la peau, mais ne le trouve pas. Fourniret n'a donc pas pu tuer comme promis « le coupable ». Mais dans son atelier de peintre, le Fauve et la vengeresse ont détruit et brûlé 120 toiles, surtout les nus de Monique, comme un autodafé.

---

1. A. est André, l'ancien mari de Monique.

6

Un trésor six pieds sous terre

Au bout de quatre bonnes années de hold-up aussi spectaculaires qu'enrichissants, l'ultime braquage du gang des Postiches s'est donc terminé dans le sang et dans le caniveau, à la sortie du Crédit lyonnais de la rue du Docteur-Blanche, à Paris, le jour de la mort de Daniel Balavoine. Comme on l'a vu, un policier de la BRB, et un Postiche, Bruno Berliner, sont morts. Robert Marguery a été arrêté. Les autres ont pris la fuite. L'un d'eux va sauver la bande en organisant la suite.

Ce 14 janvier 1986, Jean-Claude Myszka a pris la tangente à pied dans la confusion de la fusillade rue du Docteur-Blanche. Sa chapka bien enfoncée sur sa tignasse blonde, le ferrailleur polonais croise des policiers et leur lance : « Ça tire par là-bas, vous devriez y aller. » Il fait le mariole, mais il a la trouille, comme il me l'avouera plus tard : « J'avais qu'une hâte, filer, car j'avais peur. » II se débarrasse dans une poubelle de ses lunettes et de sa chapka. Il monte dans le premier bus qui passe sur l'avenue Mozart. Il fouille dans ses poches mais pas une pièce de monnaie pour payer le ticket. Rançon de la gloire, Myszka n'a sur lui que des billets de 500 francs. Il tremble. Le conducteur de bus finit par accepter son pascal[1] flambant neuf. Myszka descend porte de Saint-Cloud, prend un taxi et arrive à Aubervilliers vers 17 h 30. Il fait un temps à pleurer. Il jette son loden dégoulinant en bordure du chemin de fer, porte de la Villette, et enterre son arme au pied d'un pilier. Il s'achète un blouson de cuir noir et un jean bleu. Myszka récupère sa Honda 1 000 F2 rouge et roule sur le périph, pour se « calmer » les nerfs. Il se rend dans un repaire de la bande, résidence Gandolfi à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), pour nettoyer les lieux. Myszka rassemble les affaires de Bruno Berliner tombé sous les balles, de Robert Marguery arrêté par la PJ et les siennes, fourre le tout dans un sac, avale « des cachets pour tenir le coup ». Son copain de Belleville, Sœur sourire, qui a partagé

ses joies et ses misères à l'Institution Weiss pour enfants difficiles à la fin des années 1960, est tout froid à la morgue.

Le lendemain, le costaud s'inquiète de l'état de ses comparses et rejoint à tout hasard une planque secrète où, miracle, se terrent deux autres rescapés : « Moumoute » et « Loden vert », surnoms de leurs déguisements de braqueurs, qui avaient pris en otages et blessé deux policiers dans une fuite éperdue et incontrôlée. Moins repéré que ses deux aînés, c'est Myszka qui trouve un médecin et une infirmière de fortune pour les soigner. Et c'est lui aussi qui se charge de dénicher un logement plus sûr en banlieue parisienne. Le 15 janvier, vers 19 heures, le Polonais débarque à l'improviste à Yerres, dans l'Essonne, chez un certain Toto, qu'il a connu au bar des Quatre Chemins à Pantin. Jean-Claude Myszka demande un service : lui dégoter une villa tranquille pour s'installer, soi-disant avec une femme et ses enfants qu'il doit aller chercher aux États-Unis. Deux ou trois jours plus tard, Myszka revient jeter un œil sur une bâtisse reculée au fond d'un jardin au 28 de la rue des Pins, trouvée par Toto. Il lui donne 20 000 francs en liquide et lui demande de prendre plutôt la maison à son nom. « Parce que je dois repartir. »

Ainsi, le 1er février, les Postiches emménagent dans le pavillon d'Yerres, charriant des meubles, une télévision et un lecteur vidéo. En parallèle, ils nettoient plusieurs appartements dont celui d'André Bellaïche à Neuilly, puis celui de sa compagne Laurence et de sa fille à Boulogne. Ils délestent aussi une 205 blanche de feu Bruno Berliner de sacs militaires pleins à craquer et transportent le butin pour le placer ailleurs. Pas à la banque, ce n'est pas sûr. Les braqueurs confient des lingots et des billets à la famille, à des frères, à des vieux complices de Montreuil et Belleville. Ils trouent de toutes parts la maison d'Yerres pour y cacher des centaines de pièces et de bijoux. Travailleur manuel, Myszka passe « une semaine à ce travail de maçonnerie ».

Une fois ce chantier terminé, l'ex-ferrailleur d'Aubervilliers laisse encore 50 000 francs à Toto pour s'acquitter des loyers et des factures avant de prétendument regagner l'Amérique : « Fais pas le con, hein, avec le pognon. » L'ancien misérable de Belleville devenu riche, André Bellaïche, achète cash 87 000 francs une Golf GTI gris métallisé sous le faux nom de Michel Nedelec. Puis les Postiches quittent la France. En cette fin du mois de février 1986, givré comme un citron, ils partent dans les Alpes pour des

sports d'hiver un peu spéciaux. La compagne et la fille de Dédé passent en Suisse, puis prennent un vol pour Londres. Les copines de Marguery et de Geay vont rouler à bord de la Golf GTI de Nedelec jusqu'en Italie. Selon le récit que m'a confié Myszka, les Postiches recherchés, eux, empruntent la voie des neiges pour passer la frontière. Ils escaladent la montagne « à skis et à pied » dans des « conditions épouvantables » : « On en a chié comme des Russes ! » Ils franchissent un « col sans douanier » à plus de 1 800 mètres d'altitude et dévalent les pentes de l'Italie, soulagés. Les Postiches apprécient ce pays du Sud, alors très clément en matière d'extradition. Et puis il y a Rosa Fagioli, une hôtesse dévouée qui leur prête tout, voiture, parking, gîte et couverts, pour les beaux yeux d'André Bellaïche, toujours pas identifié par les flics français[2].

Quelques mois plus tard, le 5 août 1986, manque de chance, Dédé est attrapé lors d'un vulgaire contrôle routier dans la périphérie de Rome au volant de la voiture de Rosa. Son passager réussit à s'enfuir. Les carabiniers italiens découvrent dans le véhicule les papiers d'identité français de Geay et de Myszka qu'ils transmettront à la Brigade criminelle de Paris, avec retard. Dédé Bellaïche, le braqueur tunisien de Belleville, se retrouve emprisonné à Rome, condamné à un an pour une infraction routière. Mais Bellaïche ne compte pas s'éterniser dans l'antique maison d'arrêt romaine, qu'il décrit comme « un monastère ». La prison de Rebibbia est une vieille bâtisse construite sur le même modèle que Fleury-Mérogis, avec un vaste terrain de foot. Bellaïche a les yeux scotchés sur le beau ciel bleu : « L'hélicoptère des carabiniers tournait sans arrêt au-dessus de Rebibbia et l'idée germait dans la tête de tous les prisonniers : "Si seulement ce truc descendait, on monterait dedans et au revoir tout le monde." Cela semblait d'une simplicité enfantine », m'avait raconté Dédé en 1998. À chaque passage d'hélico, les détenus se lancent les uns aux autres la même vanne : « "Tiens, c'est pour toi !" Tout le monde ne parle que de ça. » Le Français leur rétorque : « Un jour, le mien viendra… » Dédé fait tout pour : « C'est un pari, mais je me prends au jeu. Je réfléchis. Et je me dis… qu'on ne tire jamais sur un avion sanitaire de la Croix-Rouge. » Il observe et concocte un plan. L'évasion doit se passer un matin de promenade sur le terrain de sport, et pas à 10 heures car c'est la relève des sentinelles des miradors. Plutôt un dimanche, car « les matons vont tous à la messe le jour du Bon Dieu ». Bellaïche contacte Myszka, qui reçoit toute une liste « d'impératifs » pour monter l'opération. Il

doit notamment acheter et envoyer à Dédé un pull-over rouge pour qu'il soit reconnaissable depuis le ciel.

Avec un complice à l'identité incertaine[3], Myszka cherche à Rome un hélico de la Croix-Rouge et tombe par hasard sur un carambolage avec de multiples blessés. Arrive alors un hélicoptère « qui ressemble au Supercopter de la bande dessinée », s'enthousiasmera Jean-Claude Myszka à son procès[4]. Le matin du 23 novembre 1986, le duo déboule dans la cour d'un hôpital romain et braque le bel hélico rouge et blanc, et son pilote avec. Myszka s'allonge sur la civière à l'arrière. Le complice, à l'avant, donne les ordres en italien – « Direction la prison de Rebibbia » – puis, une fois à destination, Myszka s'extirpe de son brancard. « On fait un tour au-dessus, sans trouver Bellaïche sous la pluie. Et puis je le reconnais à son déguisement [le pull rouge]. À ma grande surprise, je vois un garde avec une mitraillette. C'est pas prévu. Alors je lui fais coucou de l'hélico, le garde lâche son arme et me répond de la main. On a pu se poser sur le terrain de sport. » À ce moment-là, Dédé n'y croyait plus : « À deux ou trois minutes de la fin de promenade, je l'ai vu. Je me précipite vers l'hélico. Je rigole avec un codétenu, Esposito [un braqueur d'extrême droite], de façon à détourner l'attention du gardien. Et on est montés à bord tous les deux. » À 10 h 30, l'heure de la messe, en moins d'une minute, André Bellaïche s'envole.

Les sentinelles et les gangsters échangent 28 à 30 tirs de mitraillette. « Je me suis collé au pilote, un excellent pilote, qui a démarré tout de suite. Je le remercie, on a évité une grande catastrophe », raconte Jean-Claude Myszka. Si l'on en croit André Bellaïche, qui minimisera plus tard aux assises son rôle dans sa propre évasion, rien n'aurait vraiment été préparé pour la suite. « C'est d'ailleurs pénible. Myszka est un garçon spontané, folklorique, le contraire du méchant. Il a agi sur un coup de tête, comme dans un film, sans trop réfléchir. Mais dans le ciel, y a pas de panneau indicatif avec marqué "Champs-Élysées" ou "Opéra", on sait plus où on est. » André Bellaïche oblige le pilote à atterrir sur un stade de Rome… en plein match de football. Les spectateurs « applaudissent, croyant à une attraction ou à un film des studios de Cinecittà » situés à côté. Les gangsters s'enfuient, s'emparent d'une Alfa Romeo puis rejoignent un repaire, et ne bougent plus pendant cinq jours. La presse italienne fait la une sur cette évasion *alla francese*, car seuls les Français ont inauguré ces fuites héliportées[5]. Le sixième jour, les

trois Postiches décident de rentrer en France avec Gian Luigi Esposito, à bord d'une Lancia couleur or qu'ils ont volée. Dare-dare, Bellaïche, Geay, Myszka et Esposito regagnent la banlieue parisienne et se réfugient dans la maison d'Yerres. Affolés par le retentissement de l'évasion, ils commettent l'erreur de garder la même voiture de Rome à Paris : « On était désespérés, on était cuits », me confiera Bellaïche.

Alerté par ses collègues italiens, l'inspecteur Pasqualini a enfin mis un nom sur les empreintes jusqu'alors inconnues de la planque de Belleville. Et s'en va sonder Michel Chellaoui : « Quand Bellaïche se fait la paire d'Italie, les condés viennent me chercher à Fresnes pour m'interroger des fois que j'aurais des idées sur leur planque », me raconte le monte-en-l'air. Comme d'habitude, le Kabyle de Bagnolet n'a connaissance de rien. Dans le bureau 302 du groupe Pasqualini au Quai des Orfèvres, il avise « deux classeurs en fer remplis de haut en bas ». Dans l'une des armoires métalliques, « les dossiers sont marqués Postiches » et dans celle d'à côté, les registres portent sur la tranche la mention « AD ». « C'est quoi ça ? s'enquiert Chellaoui. – Cela veut dire Action directe », lui indique Pasqualini, alias « Monsieur 953 », qui a passé toute son année 1986 à traquer les Postiches et la mouvance d'AD. Fort impressionné par les monticules de procès-verbaux consacrés à son équipe de braqueurs et aux gens d'Action directe, le « Chat de gouttière » siffle : « Quel boulot ! » L'inspecteur abonde : « Eh bien oui, on ne s'occupe que de vous ! »

Si, à Paris, Chellaoui n'est pas d'un grand secours pour débusquer les Postiches, à Rome, l'enquête italienne avance à grands pas. La découverte chez Rosa Fagioli, la copine des Postiches, d'un bout de papier codé « ST RV 85 07 82 45 92 25… CL AH » s'avère un élément bien compromettant pour les bandits français. Décrypté en mettant des lettres à la place des chiffres et vice versa, ce message confus livre une adresse en région parisienne : 28, rue des Pins, à Yerres, dans l'Essonne. Prévenue le 10 décembre 1986, la PJ parisienne dépêche des gars de la BRB sur place. Cette villa plantée au fond d'un jardin en friche, à l'abri des regards, paraît idoine pour se planquer. Stationnée dans l'allée, une Lancia couleur or immatriculée en Italie. Sollicités, les flics italiens attestent que ce véhicule a été volé sur le périphérique de Rome, six jours après l'évasion en hélicoptère d'André Bellaïche de la prison de Rebibbia. À 20 h 15, la voiture sort du jardin les feux éteints, empêchant les limiers de la BRB de reconnaître ses

occupants. La BRB décide de ne pas la prendre en filature, « par mesure de discrétion ». À 22 h 30, la bagnole italienne revient et les Postiches se mettent au lit.

Le lendemain, jeudi 11 décembre, à 12 h 45, les inspecteurs en planque dans une maison en face voient sortir du pavillon un homme en chemise blanche, débardeur vert et pantalon marron, ouvrir le coffre de la Lancia, prendre un objet et rentrer. Selon leur P-V de surveillance, les policiers identifient d'emblée ce grand blond costaud. C'est Jean-Claude Myszka. À 13 h 10, quatre hommes montent à bord de la Lancia. L'Italien Gian Luigi Esposito, « cheveux mi-longs bruns, blouson foncé, écharpe rayée jaune et noire », grimpe à l'avant. À l'arrière, Patrick Geay, « dégarni », vêtu d'un costume et manteau sombre, s'installe à côté d'André Bellaïche, lui aussi très classe avec sa cravate rouge sur chemise blanche, moustache lissée, lunettes à monture argentée. Myszka referme la grille et prend le volant. La Lancia traverse Yerres et se dirige vers Paris. Les poulets en sous-effectif sont obligés de lâcher la filature par mesure de sécurité. À 22 h 35, revoilà les quatre gangsters, mais plus de Lancia. Ils ont une Renault 21 grise immatriculée dans l'Essonne (91).

Au cimetière de Fontenay-en-Parisis, trois braqueurs et l'Italien Esposito enterrent le 11 décembre 1986 une partie de leur butin. *DR.*

Entre-temps, les Postiches ont également essaimé une partie de leur magot, ce qui a échappé aux flics en planque. Ils croulent tellement sous le poids des lingots et des pièces d'or qu'ils ne savent plus où les stocker. Ils savent aussi qu'il ne faut pas mettre tous les œufs (d'or) dans le même panier. Leur ancien comparse Michel Chellaoui – coffré depuis la fusillade du Flatotel fin 1985 – avait l'habitude de dire : « Quand tu sais plus quoi faire de l'oseille, eh bien tu l'enterres. » C'est d'ailleurs ce qu'avait fait le Chat de gouttière sur la tombe de sa belle-mère, au cimetière de Montreuil, comme il me le révélera par la suite : « J'ai mis les lingots au fond d'une jardinière, j'ai coulé une chape de ciment rapide dessus, j'ai recouvert d'une couche de terreau et puis j'ai planté des fleurs pour décorer. » À force de gamberger dans la villa d'Yerres, Myszka, Bellaïche et Geay ont eu la même idée. Ils ont « réparti le butin au moins sur deux terrains », selon la révélation d'un fin connaisseur. Ils ont déniché un lieu idéal dans le Val-d'Oise. Confidence d'un pionnier du gang : « C'est tout bête, on avait repéré ce petit cimetière tranquille à l'écart du bourg de Fontenay-en-Parisis car il se trouvait vers la maison de campagne de l'avocat de l'un d'entre nous. » Les voilà donc partis en équipée ce soir du 11 décembre, flanqués de l'Italien Esposito, pour cacher du jonc. Ils ont entassé plusieurs lingots dans une caisse à outils métallique et des milliers de pièces dans des Tupperware. Ils ont transporté le magot à Fontenay-en-Parisis et sont allés tout au fond du cimetière. Armés d'une pelle et d'une pioche, ces as du burin qui fracturaient les coffres dans les banques à une cadence d'enfer ont creusé un trou à l'arrière de la tombe désaffectée d'un certain Louis Gloriand, inhumé en 1922. D'après les calculs de Myszka, à qui appartenait l'essentiel de ce butin, ils ont enterré là une fortune : « 34 lingots et des milliers de pièces d'or, 800 briques en tout » (8 000 000 de francs).

Vendredi 12 décembre, le jour où la petite annonce du prisonnier Michel Fourniret, délinquant sexuel encore anonyme, paraît dans *Pèlerin magazine* pour « rompre sa solitude », les Postiches restent cloîtrés toute la journée et la nuit suivante, volets toujours fermés. Mais le lendemain à 7 heures, leur sommeil de plomb est brutalement troublé par l'intervention musclée des flics d'élite du Raid qui font sauter les portes à l'explosif et lancent des gaz lacrymogènes. Le patron du Raid, Ange Mancini, a mis le paquet. Aux

premières loges à l'extérieur, l'inspecteur Bernard Pasqualini et le commissaire Christian Flaesch attendent de récupérer les Postiches, qu'ils pistent depuis treize mois. Bellaïche, Myszka et Esposito suffoquent, pleurent, et sortent les mains en l'air. Seul Geay reste retranché dans la villa, ciblé par un sniper, et met du temps à se livrer à la police. Recouverts de poudre lacrymogène, encore en caleçon ou survêtement, les Postiches n'ont pas eu la possibilité d'utiliser les quatre armes de poing chargées retrouvées dans leurs chambres.

À 8 h 5, les inspecteurs du groupe Pasqualini commencent, avec des masques à gaz, à fouiller la villa, « dévastée » et « irrespirable », selon le chef de groupe, flanqués de Patrick Geay, choisi comme témoin officiel de la perquisition. Méthodiques, les inspecteurs décrivent sur procès-verbal le revolver Smith & Wesson sur la table basse, et l'attaché-case en cuir bordeaux près du canapé, lesté de 500 billets de 500 francs français et 140 coupures de 200. Ils saisissent onze passeports français vierges et le matériel de faussaire de Bellaïche. Ils trouvent sa pochette en cuir fauve « Made in Italy », qui contient huit timbres administratifs humides, destinés à confectionner des faux papiers. Ils découvrent dans un tiroir « un postiche capillaire, cheveux courts et bruns » et ses bijoux personnels, dont une étoile de David. Les costards griffés Saint Laurent Rive Gauche de Bellaïche, Myszka et Geay, alignés sur des cintres, avec documents d'identité d'emprunt et liasses de billets à l'intérieur, leur laissent penser que ces gars-là allaient repartir.

Les quatre flics progressent lentement, incapables de garder les masques et incommodés par l'odeur de la lacrymo : « On pleure, on étouffe, ça pique les yeux, on chiale comme des madeleines », me relatera le plus jeune flic, Pierre Dieppois. « Le seul olibrius à garder le sien tout le temps, c'est le Postiche Patrick Geay, qui ne desserre pas les dents. » Équipé de sa lampe torche, le ripeur Dieppois grimpe l'escalier et pousse la trappe du grenier. Il attrape un sac-poubelle qui recèle des armes et des cartouches. Et puis, soudain, découvre deux énormes bacs de plastique rouge pleins à craquer de pièces d'or et de bijoux. Dieppois se sent alors tel « Ali Baba qui rentre dans sa caverne. […] On a les voleurs et le magot, on jubile. » Les inspecteurs descendent les sacs et les malles du grenier, croulant sous le poids du trésor.

De retour au 36, les inspecteurs de la Crim' exposent la prise pour que la presse la photographie, dans l'immense bureau du patron, le mythique

bureau 315. Puis les limiers dressent l’inventaire de ces kilos de monnaie et de joaillerie. Chacun sur son tas d’or, ils trient, comptent, classent et notent tout pendant des heures. Le P-V s’étire sur neuf pages. Ils répertorient et détaillent consciencieusement 4 000 pièces de monnaie, 134 grammes de pierres, 82 montres et 860 bijoux en or (bagues, alliances, colliers, etc.). Ils inscrivent également deux lingots en métal blanc d’un kilo chacun. Ils pèsent les carcasses de montres à gousset et les débris de bijoux désossés, plus de trois kilos d’or.

L’inspecteur Pasqualini essaie de comprendre pourquoi André Bellaïche a choisi de filer de la prison de Rome avec cet Italien encore accroché à leurs basques. « Je l'ai emmené par hasard parce qu'il se trouvait à côté de moi dans la cour de Rebibbia quand l'hélico est venu me chercher », maintient le gars de Belleville en garde à vue. Mais le limier de la Crim’ a une autre intuition : « Bellaïche a dû embarquer Esposito, très marqué comme fasciste, pour faire diversion, pour embrouiller la police et l’amener sur une fausse piste. » Une confidence ultérieure que m’a faite Myszka éventera le plan concocté par les lascars. Gian Luigi Esposito détenait un brevet de pilotage, ce qui pouvait s'avérer très utile par la suite aux yeux de Bellaïche. Au cours de l’évasion pour pallier les défaillances de l’otage aux manettes et puis, plus tard, « pour délivrer Marguery de la maison d'arrêt de la Santé » à Paris. Si l'on en croit Jean-Claude Myszka, c'était donnant-donnant entre Bellaïche et Esposito : « J’te fais évader de Rebibbia et tu m'aideras à arracher en hélicoptère un pote de la Santé. »

1
2
5
3

Tapissage en garde à vue à la Crim le 14 décembre 1986 : Jean-Claude Myszka (n° 1), André Bellaïche (n° 2) et Gian Luigi Esposito (n° 5). *DR.*

Mais les bandits n'ont pas eu le temps d'entreprendre quoi que ce soit, pas même de braquer une banque, car les flics les ont coincés puis ont piqué les bijoux et pièces d'or restés dans le grenier de leur base arrière. Toutefois, les poulets n'ont pas découvert les trésors emmurés dans la maison d'Yerres, ce qui rassure Myszka. Pas pour longtemps. Car le lendemain du coup de filet, les flics italiens communiquent aux Français du 36 un plan de maison et une page de chiffres trouvés dans les sièges d'une Golf GTI grise immatriculée en France, garée dans le box de Rosa Fagioli. Mieux, la PJ de Rome fournit le décodage de ces chiffres en lettres qui a été effectué suivant la même méthode que l'adresse du 28, rue des Pins, et qui révèle des consignes pour accéder à des cachettes dans des murs : « Tu casses les deux cloisons rayer *[sic]* que tu as sur le plan. La chambre trois, deux trous dans cloison, côté escalier, hauteur un mètre du sol. Chambre deux, deux trous la longueur de la plainte *[sic]* intérieure au sol, plus dans épaisseur du mur, hauteur un mètre du sol. Dans la cave, deux trous profondeur un mètre, deux trous. » Le Postiche codeur, qui est probablement Jean-Claude Myszka, n'est certes pas un as de l'orthographe, mais le commissaire Flaesch et le divisionnaire Pasqualini ont néanmoins jugé « le plan et les indications impeccables ». Ils retournent au pavillon d'Yerres sonder les cloisons. Ils arrachent le papier peint, le plâtre et le ciment aux endroits indiqués. Dans le ventre des briques creuses, ils débusquent des tas de rouleaux de monnaie, 2 189 pièces d'or enveloppées de papier d'aluminium. Et des feuilles de comptes avec des multiplications de nombres de pièces d'or françaises, des napoléons, des livres anglaises, pour un total de 1 013 600 francs. Mais Bernard Pasqualini se souvient aussi de « logements vides » et de la curieuse absence de lingots d'or…

Ce soir du 14 décembre 1986, au 36, Dédé Bellaïche a la désagréable impression d'avoir « la scoumoune ». « Douze ans de cavale, rien. J'étais oublié. On m'arrête en Italie. Je m'évade. Et vingt jours après, la taule. » Triste à pleurer, Jean-Claude Myszka se désole sur son sort et sur la perte du trésor des Postiches. Enfin, d'une partie. Et c'est sa seule consolation : les flics ne trouveront jamais les 34 lingots d'or et les milliers de pièces d'or

enterrés quelques jours plus tôt au cimetière de Fontenay-en-Parisis. Le magot auquel va très vite s'intéresser le prédateur Michel Fourniret.

---

1. Les billets en francs étaient parfois désignés par le personnage qu'ils représentaient. Notamment les billets de 500 francs, figurant Blaise Pascal et surnommés « les pascals ».

2. André Bellaïche dira plus tard à ses juges qu'il avait fui en Italie pour des activités de « faussaires », un « trafic de contrefaçons d'objets de luxe, montres, sacs, ceintures, foulards, Vuitton, Dior, Cartier ». Il n'a jamais été condamné ni pour les hold-up des Postiches ni pour la fusillade de la rue Blanche, faute de preuves.

3. Il était prévu que ce soit François Besse, le roi de l'évasion et associé de Jacques Mesrine, qui prépare le coup et se trouve avec Myszka dans l'hélicoptère. Besse a d'ailleurs été condamné pour cette évasion. Mais selon les Postiches, ce n'était finalement pas lui à bord de l'hélicoptère ce jour-là.

4. Le récit de l'évasion par Jean-Claude Myszka et André Bellaïche est tiré de leur procès d'assises en 1996 à Paris.

5. Bien avant Redoine Faïd en juillet 2018, le 27 février 1981, les braqueurs Gérard Dupré et Daniel Beaumont ont été les premiers à se faire la belle par hélicoptère de Fleury-Mérogis. Le 26 mai 1986, le braqueur Michel Vaujour a fait de même de la Santé, dans un hélicoptère piloté par sa femme.

7

Farida Hammiche, morte pour l’or

Le 22 octobre 1987, Michel Fourniret sort de prison pour « bonne conduite ». Monique Olivier l’attend dehors. Ils s’installent dans un pavillon à Saint-Cyr-les-Colons, dans l’Yonne. Ils ont prévu d’enlever et de violer « des vierges », mais aussi, on l’a vu, de devenir riches…

Quelque temps après sa libération conditionnelle, Michel Fourniret débarque devant la porte de Fleury-Mérogis, suivi de Monique Olivier, pour attendre dans la file des visiteuses l’épouse de son ex-codétenu Jean-Pierre Hellegouarch, le braqueur breton. Il reconnaît vite la belle brune qu’il avait vue sur les photos de son voisin de cellule au printemps 1984. Michel Fourniret accoste sans hésiter Farida Hammiche, âgée de trente ans : « Êtes-vous bien la femme de Jean-Pierre Hellegouarch ? » Il lui dit qu’il connaît son homme, ils ont scellé leur amitié derrière ces hauts murs voilà trois ans et demi. Et se sont même engagés à une aide réciproque : le premier libéré donnera un coup de main à la famille de l’autre. Michel Fourniret remet à Farida Hammiche son numéro de téléphone et son adresse à Saint-Cyr-les-Colons. Elle lui note en échange ses coordonnés à Vitry-sur-Seine, où elle est secrétaire dans une « association de vacances » et où elle étudie le chinois, en licence. Michel transmet son meilleur souvenir à Jean-Pierre, resté à l’ombre.

Farida Hammiche. *DR.*

Au parloir, Farida parle de cette rencontre à son mari qui finit de purger une peine pour trafic de stups et escroqueries. Jean-Pierre Hellegouarch voit plutôt d'un bon œil ce rapprochement entre sa femme esseulée dehors et cet « imbécile heureux[1] » de Fourniret, qui s'est attaché à lui « comme à une bouée de sauvetage ». « Je les ai laissés approcher, c'était un geste plutôt gentil, je n'ai pas vu le danger. Farida les trouvait amusants. Entre nous, on les appelait "les Popeye[2]" », expliquera le voyou breton. Dès lors, Fourniret l'Ardennais profite de ses voyages en région parisienne où habitent ses enfants et sa deuxième épouse, Nicole, pour passer voir régulièrement Farida, toujours accompagné de Monique Olivier. Cet attelage atypique suscite pas mal de blagues entre Farida et Jean-Pierre les jours de parloir. Elle trouve le couple désopilant, des « caves[3] » aux antipodes des braqueurs, escrocs et meurtriers qui peuplent la prison. D'ailleurs, les deux campagnards suivent un stage dans l'Yonne pour monter un gîte rural.

Au début de l'année 1988, par les aléas de la vie carcérale, Jean-Pierre Hellegouarch rencontre dans la cour de promenade un certain Gian Luigi Esposito. Ce prisonnier italien se présente au Breton, qui évolue dans la mouvance du groupe armé d'extrême gauche Action directe, comme un membre « des mouvements d'extrême droite ayant commis un attentat dans une gare » en Italie. « Recherché dans son pays pour une évasion en hélicoptère de la prison de Rebibbia à Rome », Esposito ajoute qu'il va être extradé en Italie et qu'il « part pour perpétuité ». Omet-il de lui raconter qu'il a pu s'échapper de sa taule romaine grâce au Français André Bellaïche, cerveau des Postiches ? En tout cas, Hellegouarch ne reliera jamais Esposito au gang de braqueurs. Du moins dans ses déclarations officielles.

Malgré leurs différends politiques, l'Italien d'extrême droite donne au Breton d'extrême gauche un bon filon : il « dispose d'une somme d'argent sous forme de lingots d'or et de pièces, cachés dans un cimetière ». Esposito, qui va être transféré dans son pays, lui demande alors s'il connaît quelqu'un « pour récupérer ce stock d'or » et « le changer de place, le mettre à l'abri », et lui note l'emplacement de la tombe sur un bout de papier. Bon camarade mais pas pour autant honnête, Hellegouarch a bien l'intention de dépouiller l'Italien de ce trésor, ou au moins de la moitié. Sans aucun scrupule, Esposito, lui, est en train de trahir les Postiches, qui l'avaient pourtant délivré puis emmené dans leur planque en région parisienne. Il avait aussi assisté de loin, un soir de décembre 1986, à l'enfouissement d'une partie de leur magot. Bien décidé à s'emparer de cette manne, Hellegouarch expliquera, lui, sobrement son geste : « Je me suis retrouvé dans la nécessité de récupérer cette somme d'argent. » Sans plus de détails. L'occasion de se refaire est sans doute trop belle. Il réfléchit à qui confier une telle mission – « C'était simple, il y avait juste un trou à faire. » Il exclut les braqueurs et les escrocs de son entourage pour ne pas risquer d'être arnaqué. Il a une bien meilleure idée. Il jette son dévolu sur cet ancien détenu, ce gars manuel « incapable de voler », qui traîne toujours « dans ses pattes » : Michel Fourniret. « J'ai pensé à lui car il me semblait inoffensif. De plus, il avait des mains de jardinier. » Il en discute avec Farida qui vient le voir tous les deux jours à la prison. « Elle a été d'accord car nous ne considérions pas Fourniret comme un délinquant, mais comme un type normal qui a dérapé. »

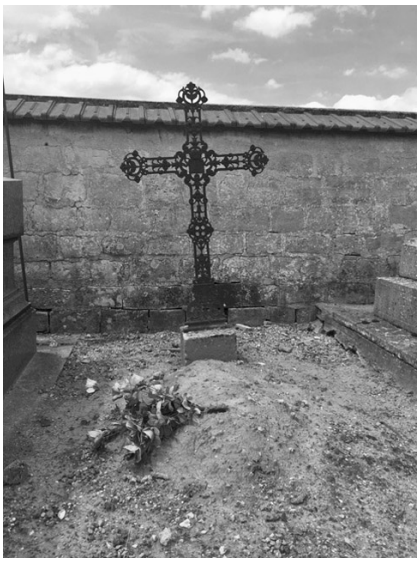

Tombe de Louis Gloriand dans le cimetière de Fontenay-en-Parisis où Michel Fourniret et Farida Hammiche déterrent le magot des Postiches. *DR.*

Début mars 1988, munie d'un mot de Jean-Pierre, Farida fonce à bord de sa Fiat Uno rouge à Saint-Cyr-les-Colons proposer le marché à Popeye. En échange de ce service « confidentiel » qui exige juste un peu de dextérité, Michel Fourniret recevra 500 000 francs, « le prix du silence ». Une aubaine pour l'ancien dessinateur industriel sans le sou qui végète dans l'Yonne, et qui, en plus, vient d'apprendre la grossesse de Monique, lui qui ne voulait plus de gosse et « pas de fil à la patte »… Lui qui, surtout, voulait « assez d'argent pour oublier l'argent », selon le programme qu'il avait consciencieusement couché sur papier en prison six mois plus tôt, accepte illico la mission. Avec cette récompense, explique-t-il à Farida, il pourra enfin acquérir la ferme de ses rêves.

Depuis sa prison, Hellegouarch donne alors à sa compagne Farida les renseignements d'Esposito sur la cachette. Le « stock d'or » est enfoui à l'arrière d'une vieille sépulture au nom de Louis Gloriand, au fond du cimetière de Fontenay-en-Parisis. Au parloir, Farida et Jean-Pierre, qui se méfient des oreilles indiscrètes, s'expriment en langage codé et baptisent cette tombe la « grand-mère ». Hors de la prison, les préparatifs commencent.

Pour planquer l'or, Farida imagine d'abord découper le coffre de sa voiture et y créer une cache. Mais, plus prudent, Fourniret lui suggère

d’aménager une niche dans son appartement de Vitry-sur-Seine. Il lui fabrique donc une trappe « au-dessus de la porte des WC, à l’intérieur du dormant en bois, le tout étant dissimulé derrière un panneau de bois peint ». Ensuite, il liste pour Farida le matériel dont il a besoin pour « l’opération de récupération » : un sac à dos de surplus américain, une couverture, une truelle et deux lampes torches. Farida achète en plus – suivant là les instructions de Jean-Pierre – des tubes en PVC de 40 cm de long pour y ranger les pièces d’or. De son côté, Fourniret se rend avec Monique à Fontenay-en-Parisis pour repérer le cimetière, situé à l’écart du bourg, ainsi que l’emplacement de la « grand-mère ». Il étudie aussi le système de fermeture de la grille : « un simple loquet sans cadenas ».

Fin mars 1988, par une nuit sans lune, les voilà partis tous les trois en expédition à bord de la 304 Peugeot des Fourniret dans ce village du Val-d’Oise. Comme convenu, Monique Olivier reste dans la voiture non loin du cimetière. Elle doit attendre les faisceaux des lampes torches de Michel et de Farida dans sa direction pour rapprocher le véhicule, afin de charger le butin. Pendant ce temps, Fourniret fracture le cabanon des fossoyeurs, où il attrape une pelle et une pioche. Puis, éclairé par Farida, il creuse le carré de terre destiné aux plantations entre le mur d’enceinte et la tombe désaffectée de Louis Gloriand. Il finit par « rencontrer une résistance, à 30 cm de profondeur » et extrait du trou, selon ses mots[4], « une caisse à outils parisiens en métal rouge ». Il fait sauter le cadenas. Farida et son homme de main découvrent alors des Tupperware hermétiques sur des couches de lingots d’or, une fortune considérable. « Là, j’ai compris que c’était quelque chose de substantiel », dira Fourniret. Ils transvasent « une cinquantaine de kilos » de « jonc » dans des sacs. Et jubilent en chœur. « Quand nous récupérions l’or caché, avec Farida, on était comme frère et sœur », précisera l’unique témoin restant de cette scène.

Au lever du jour, Monique Olivier, qui a trouvé le temps long, reçoit le signal lumineux et démarre la bagnole. Son mari et Farida, qui ploient sous le poids des sacs militaires, les enfournent dans le coffre. Fourniret se met au volant, roule jusqu’à Vitry-sur-Seine, se gare sur le parking du HLM de Farida et transporte le butin dans son appartement. Là, Fourniret et Farida déballent les lingots, de différentes tailles, et les pièces d’or sur la table et font l’inventaire, sous l’œil morne de Monique Olivier. Ils les répartissent

en plusieurs tas. Farida remet à Michel l'équivalent d'un demi-million de francs en pièces et en lingots. Ils enfilent dans les tubes en PVC, à la façon de perles rares, les napoléons, les pièces américaines de 20 dollars et les mexicaines de 50 pesos. Ils les dissimulent avec les lingots dans la planque aménagée au-dessus des toilettes. Les Fourniret rentrent chez eux dans l'Yonne et enterrent leur lot dans le jardin.

Farida est ravie d'annoncer à son voleur de mari que « la récupération chez la "grand-mère" » avec Popeye s'est très bien passée. Sans se douter des obscures pensées qui traversent l'esprit de Fourniret. À Saint-Cyr-les-Colons, le chasseur de vierges qui s'est toujours rêvé gangster se plaint à Monique de sa part trop modeste. « Ce serait mieux d'avoir un peu plus, et même tout », lance-t-il à sa compagne, qui rapportera ces paroles aux enquêteurs[5]. Il s'imagine qu'il reste peut-être de l'or à côté de la tombe. Équipé d'un détecteur de métaux, il repart donc une nuit au cimetière avec celle qu'il appelle sa « mésange », pour « essayer de localiser la présence d'un éventuel second semis », un autre « dépôt de valeurs ». En vain. Frustré, il continue à ressasser et lance à Monique : « Vu le travail que j'ai fait et le temps passé, je mérite mieux. » Il ajoute une phrase sans équivoque : « Si Farida n'est pas d'accord, je la supprimerai. » Ce qui n'ébranle pas Monique Olivier, déjà blasée par les récurrentes idées de meurtre de son homme. Dans son coin, Fourniret ne cesse de remâcher sa rancœur envers Hellegouarch, qui se servirait de lui comme d'un vulgaire « outil ». Il ne lui laisserait que les miettes de ce que le délinquant sexuel pense être « le trésor de guerre d'Action directe », vu les accointances politiques du braqueur breton avec le groupe armé. Jusqu'à mes révélations dans *Libération*, le 24 juillet 2004, les Fourniret, la police et la justice ignorent que ce magot provient des hold-up du gang des Postiches.

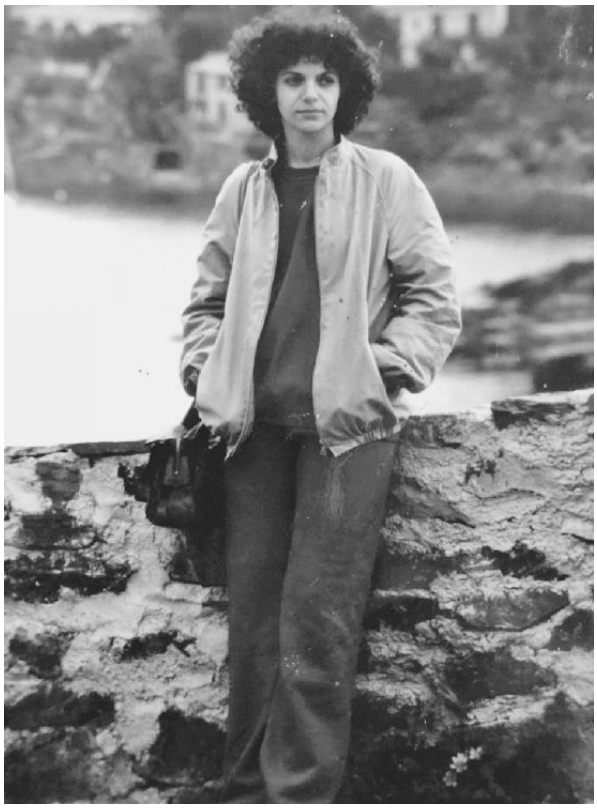

Farida Hammiche. *DR.*

À l’époque, Fourniret pèse les risques : à « doubler » un braqueur proche d’Action directe, il s’expose à des représailles. Mais il se sent de plus en plus prêt à braver le danger et se croit plus malin. De toute façon, lui le besogneux qui a toujours bossé, comme ajusteur-fraiseur puis comme dessinateur industriel, ne supporte pas sa situation de chômeur. Il va à nouveau être père et ce n’est pas ce stage de développement du tourisme rural rémunéré trois francs six sous qui va lui permettre de subvenir aux besoins de sa famille. Même si c’est un bon gage de réinsertion pour le juge d’application des peines censé le contrôler. Une réserve d’or lui tend les bras. Et tant pis si ce butin appartient à son meilleur compagnon de détention, son défenseur contre d’autres taulards. « L’amitié est une chose, les affaires en sont une autre, expliquera-t-il sans états d’âme. […] Sans travail et en état d’impécuniosité relative, j’ai décidé de m’approprier cet or… Il y avait de quoi faire face au besoin. L’idée s’est imposée à moi. »

Trois semaines après l’exhumation du butin, le 12 avril 1988, Gian Luigi Esposito est extradé en Italie et Jean-Pierre Hellegouarch voit sa belle Farida au parloir pour la dernière fois. Car le soir même, les Fourniret

déboulent à l'improviste chez elle, pour solliciter son aide en échange du service rendu. Il s'agit d'aller « chercher des armes dissimulées dans une ferme, vers la forêt de Rambouillet ». Bien évidemment, la femme d'Hellegouarch accepte et les suit sans terminer son dîner. Au volant de sa Fiat Uno, c'est Farida qui conduit les Popeye à Clairefontaine-en-Yvelines. À deux pas de la ferme de la Poussarderie, où Fourniret a vécu avec sa deuxième épouse, le pseudo-trafiquant d'armes prétexte qu'il faut planquer la voiture dans une carrière de sable, au lieu-dit Paincourt. Farida éteint les phares et coupe le moteur. Monique Olivier sort prendre l'air et s'éloigne pendant que son acolyte agit. « J'étais assis dans la voiture derrière Farida. J'avais un lacet, j'ai entouré son cou. Elle s'est débattue […]. À un moment, elle m'a dit : "Michel, ne me tue pas comme ça." J'ai pris une ancienne baïonnette de section cruciforme et très pointue, je l'ai poignardée à plusieurs reprises à la poitrine sur le côté gauche mais comme elle ne mourait pas, je l'ai étranglée à mains nues », détaillera froidement Fourniret dans son audition du 27 avril 2005 à la Police judiciaire de Versailles. Il place le corps de Farida dans le coffre de sa voiture. Il l'entend « gémir sur plusieurs kilomètres, ce qui est difficilement soutenable ». Tout comme pour Monique, que « ce râle » incommode. Mais cela ne les empêche pas de rouler. Ils dégotent alors un endroit boisé pour enterrer Farida à la sortie d'un village, au bas d'une route en pente – « pas trop profondément puisque son genou dépassait encore ».

Après le crime, les Fourniret retournent dans l'appartement de Farida Hammiche, dont le tueur détient la clé. Ils volent le butin à l'abri au-dessus de la porte des toilettes, transportent les dizaines de kilos d'or dans leur voiture, puis fouillent les lieux en quête d'une éventuelle autre cachette, sans succès. Épuisés, les Popeye passent la nuit chez leur victime, « le temps de récupérer ». Machiavélique, l'ex-codétenu d'Hellegouarch laisse 200 000 francs en pièces d'or dans les tubes pour détourner les soupçons du mari de Farida le jour où il sera libéré. « Un stock réduit de moitié pouvait laisser supposer que Farida pouvait avoir été victime de l'indélicatesse d'un homme de rencontre », expliquera le stratège. Pour faire croire que Farida a pu s'envoler loin de Paris avec l'argent et un amant, Michel Fourniret pousse le vice jusqu'à abandonner la Fiat Uno sur un parking gratuit de l'aéroport d'Orly. Monique Olivier, qui a suivi son comparse à bord de leur voiture remplie d'or, lui redonne le volant à Orly, puis les deux rentrent à

Saint-Cyr-les-Colons. Là, sur la table du salon, Michel Fourniret déverse des tas d'or et, tel Picsou, contemple son trésor, avant de compter et d'emballer les lingots, puis de mettre les pièces en rouleaux de vingt. Son magot mortel rejoint les entrailles de son jardin.

Désormais riches, les Fourniret organisent le brouillage des pistes. Monique téléphone à Fleury-Mérogis en se faisant passer pour Farida afin de réclamer des parloirs. Deux fois, le taulard Hellegouarch est extrait de sa cellule pour aller voir sa femme, mais il n'y a personne : ce sont « des parloirs-fantômes », selon le mari de Farida. Le 23 avril, les Fourniret se déplacent à Vitry-sur-Seine dans la famille Hammiche pour faire part aux parents et aux sœurs de Farida de leur angoisse, car elle s'est volatilisée depuis dix jours. Sa sœur Aïcha racontera plus tard le double jeu des deux prétendus amis du couple Hellegouarch : « Ils disaient que Jean-Pierre s'inquiétait de ne pas avoir de nouvelles de Farida. Elle faisait semblant d'être triste et de pleurer, mais sans larmes. Lui était plus émotif. »

Ainsi prévenue, Aïcha qui n'a pas eu de nouvelles de Farida depuis un coup de téléphone le 11 avril se rend avec sa sœur Luiza dans le deux-pièces de Farida. Sur la table, elles voient « un morceau de pain rassis et un bol de macédoine moisi », comme si leur frangine « s'apprêtait à manger mais qu'elle n'en avait pas eu le temps ». Dans le frigo, plusieurs aliments sont pourris. Toutes les affaires de Farida sont là, même son passeport. « Seuls son sac à main et sa Fiat Uno » ont disparu. Le 26 avril, Aïcha signale ces éléments inquiétants au commissariat de Vitry-sur-Seine et veut engager une procédure de recherche dans l'intérêt des familles. Mais les policiers renâclent, comme souvent dans les cas de disparition d'adulte : née le 15 novembre 1957 à Paris, Farida Hammiche est majeure et vaccinée, elle a bien le droit d'aller où bon lui semble sans avertir ses proches… Le 27 avril, Jean-Pierre Hellegouarch porte plainte dans une lettre adressée au procureur d'Évry, qui n'agit pas pendant des mois.

Face à tant d'inertie, les sœurs de Farida contactent un détective privé, hors de prix, puis un radiesthésiste, escroc, qui localise Farida à Bourges, dans le Cher. Compatissant, le couple Fourniret accompagne trois des filles Hammiche pour quadriller la ville, racontera Aïcha. « Comme les deux avaient proposé de nous aider, on est allées, mes deux sœurs et moi, à Bourges avec eux chercher partout Farida et sa voiture bordeaux dans les rues et les hôpitaux, car je la croyais amnésique pour ne plus nous donner

de nouvelles. » Face à « la dame de l'accueil » d'un hôpital psychiatrique récalcitrante à fournir le renseignement sur la présence ou non de cette patiente, c'est Michel Fourniret qui la convainc d'ouvrir son cahier et de donner la réponse : « J'ai été surprise par sa voix douce et sa façon de parler. Je lui ai été très reconnaissante. » Aïcha se souvient aussi de la course-poursuite avec une Fiat Uno rouge comme celle de sa sœur, et lancée à toute allure : « Fourniret roulait très vite derrière pour ne pas la perdre. Il faisait tout pour une recherche active de Farida. »

Afin de tromper jusqu'au bout l'homme de Farida, Monique Olivier décroche une autorisation de parloir avec Hellegouarch à Fleury-Mérogis pour, selon ses mots, « des visites de courtoisie ». Elle utilise un faux nom et une fausse adresse. Le 30 juin, elle se présente à Jean-Pierre, enceinte et larmoyante, soi-disant très inquiète de la disparition de Farida. Elle revient le 12 juillet le soutenir… et tient à lui demander, de la part de Michel et d'elle-même, une faveur : tous deux seraient vraiment touchés si Jean-Pierre acceptait d'être le parrain de leur fils à naître d'ici à deux mois. Cet été-là, Hellegouarch est transféré à la prison de Melun, en Seine-et-Marne, pendant que les Popeye déménagent avec le magot à Floing, dans les Ardennes, sur le terrain que Michel Fourniret possède depuis les années 1960. Les Fourniret multiplient les escapades à Bruxelles pour changer chez un numismate quelques lingots et des pièces d'or en espèces sonnantes et trébuchantes.

Au fil de leurs pérégrinations sur les routes départementales et nationales, moins surveillées que les autoroutes, le couple se retrouve à Châlons-sur-Marne (devenu Châlons-en-Champagne). Le 3 août 1988, sur un parking de supermarché, Michel Fourniret avise une femme brune. Il l'aborde et lui demande l'adresse d'un médecin, car sa femme, enceinte, se sent mal. Rassurée par la grossesse de l'inconnue, Fabienne Leroy, vingt ans, étudiante en BTS de biochimie, accepte de monter dans leur 405 break pour les guider. Sur un chemin de campagne, le conducteur s'arrête, sous prétexte d'une envie pressante, puis exhibe un pistolet d'alarme et oblige la jeune femme à sortir. Sur ordre de son « Tigre », Monique Olivier tient en joue la jeune fille pendant que Fourniret lui bande les yeux et lui attache les poignets. Puis elle « vérifie la virginité » de Fabienne Leroy – qui ne l'a plus – et assiste à toute la scène de viol. Michel Fourniret tue ensuite

l’étudiante d’un coup de fusil dans le cœur puis dépose sa dépouille dans le camp militaire de Mourmelon, dans la Marne, celui-là même dont les bidasses disparaissent mystérieusement depuis 1980[6].

Un mois plus tard, le 9 septembre, Monique Olivier accouche d’un petit garçon, que Michel Fourniret baptise Sélim, comme le meurtrier albanais d’un magistrat croisé à Fleury-Mérogis…, lui donne pour parrain son grand ami de taule Hellegouarch et pour troisième prénom Jean-Pierre. Mieux, le jour de sa libération de la prison de Melun, le 15 octobre 1988, sitôt franchie la lourde porte, le mari de Farida a l’agréable surprise de tomber sur les Popeye. Ils sont venus l’accueillir pour le reconduire dans le HLM vide de Vitry-sur-Seine. À propos de l’assassinat de Farida Hammiche, Fourniret dira plus tard : « Il n’y avait aucun aspect d’agression sexuelle. Mon unique but était un transfert de propriété. » Hellegouarch ne se doute de rien. Pour l’instant.

---

1. Les propos de Jean-Pierre Hellegouarch sont extraits de ses dépositions du 6 juillet 2004 à la direction centrale de la Police judiciaire et du 15 février 2005 devant la PJ de Versailles.

2. Jean-Pierre Hellegouarch a surnommé ainsi Fourniret à cause de ses bras musculeux. Quand il a épousé la brune Monique Olivier, pour le braqueur et sa femme Farida, Popeye avait trouvé Olive… Et le couple est devenu « les Popeye ».

3. En argot, des individus honnêtes qui n’appartiennent pas au milieu et travaillent légalement.

4. Ces propos de Michel Fourniret sont tirés de ses auditions du 27 avril 2005 et du 11 octobre 2006 à la PJ de Versailles.

5. Procès-verbal de Monique Olivier du 28 avril 2005 à la PJ de Versailles et interrogatoire de première comparution du 25 mai 2009, lors de sa mise en examen pour complicité d’assassinat et recel de vols avec arme.

6. De 1980 à 1987, huit hommes, souvent des appelés, disparaissent autour du camp militaire de Mourmelon, dans la Marne. Seuls deux cadavres sont retrouvés. Le 9 août 1988, six jours seulement après l’assassinat de Fabienne Leroy, l’adjudant-chef Pierre Chanal est arrêté en Saône-et-Loire, alors qu’il a séquestré un jeune Hongrois dans son camping-car. Il passe sept ans en prison. Le 15 octobre 2003, il se suicide, au lendemain de l’ouverture de son procès aux assises pour trois des disparitions.

8

Le château de l’ogre

Millionnaires depuis qu’ils ont raflé le magot du gang des Postiches en envoyant Farida Hammiche *ad patres,* les Fourniret déterrent régulièrement du jardin de leur parcelle de Floing des stocks de pièces et de lingots. Ils les ont baptisés « les petits » et les maternent plus que leur fils Sélim, venu au monde le 9 septembre 1988. Michel Fourniret se renseigne souvent par téléphone sur le cours de l’or auprès du numismate belge Isidore Langman. Il choisit le meilleur moment pour convertir une partie de sa « progéniture » en billets de banque. Le couple fonce alors à Bruxelles, avec Sélim à l’arrière dans son couffin, pour changer les barres d’un kilo, les napoléons, dollars américains, livres anglaises et pesos mexicains chez M. Langman, et parfois au Luxembourg, chez un autre numismate. Au retour, les liasses de cash en francs sont soigneusement emmaillotées et confiées à la terre nourricière ardennaise.

Toutefois, contrairement aux anciens propriétaires de ce butin – les braqueurs flambeurs du gang des Postiches –, les Fourniret ne sont pas du genre à dépenser sans compter. Le criminel et son âme damnée continuent à vivre chichement, misérablement même, comme me le confieront quelques années plus tard leurs voisins, Jocelyne et Gérard Cadé. À l’automne 1988, les Fourniret campent en effet dans une caravane au fond de leur terrain, car Michel doit finir les travaux de leur petite bicoque. Ils ont des rythmes totalement opposés. Monique passe son temps « à ne rien faire » alors que Michel s’active inlassablement. Pour rénover sa ruine, Fourniret charrie de lourdes pierres, monte des murs, maçonne et terrasse. Il construit un clapier pour les lapins offerts par le voisin. Il plante des semis donnés par Gérard, aligne au cordeau des rangs de légumes dans son potager destiné à mettre du beurre dans les épinards. « Ça le prenait parfois à onze heures et demie

du soir de repiquer ses choux ou ses carottes dans son jardin avec son halogène ou de creuser à la tractopelle pour mettre le tout-à-l'égout. Son terrain, c'est un gruyère », observe Jocelyne Cadé. Après coup, certains travaux lui donneront des sueurs froides : « Il a coulé une chape sous son hangar soi-disant pour la fosse septique qui, en fait, se trouve ailleurs, et puis il a tout recouvert avec du ciment. Ça nous a chiffonnés ».

Une fois leur bicoque agrandie avec une extension en parpaings recouverts de tôle, Monique reste souvent désœuvrée dans la cuisine. « Elle ne bougeait pas, elle restait assise à sa table, sans télé ni radio, elle buvait du café, elle fumait des cigarettes, elle attendait », remarque la voisine. De temps en temps, elle donne le biberon au nourrisson relégué dans un landau posé à même le sol, « sans jouets, ni peluches ». Monique, qui n'est pas un cordon-bleu, prépare des salades d'orties au lard, des soupes de pissenlit et d'étranges ragoûts. Un jour, elle a « dépiauté un lapin sans le couper en morceaux et l'a fait cuire dans de la flotte, relate Jocelyne Cadé. Elle m'a demandé de surveiller le manger, j'ai soulevé le couvercle et j'ai vomi, ça dégageait une puanteur… » Les Fourniret tirent le diable par la queue. En apparence, du moins. Ils ont aussi de curieuses manières. Le couple laisse de temps en temps leur fils à une nounou ou à une connaissance de Floing pour quelques heures, mais ne revient le chercher que le lendemain, sans prévenir… Et sans excuses.

Toujours à l'affût de jeunes vierges, Michel Fourniret, très déférent, entame la conversation avec une blonde à la peau diaphane dans le train Paris-Charleville, le 8 janvier 1989. Jeanne-Marie Desramault, qui paraît bien plus jeune que ses vingt et un ans, raconte à ce voyageur aux yeux bleus son éducation stricte par des parents âgés qui l'ont eue sur le tard. Elle étudie en BTS de bureautique au lycée Sévigné de Charleville-Mézières. Mais elle est hébergée au couvent des Bernardines, le soir. Tous les samedis matin, elle prend le train pour aller à Béthune voir son vieux père, un ancien cheminot, et sa mère. À la barre de la cour d'assises des Ardennes[1], en avril 2008, sœur Marie rapportera le bonheur de Jeanne-Marie, « candide » et mystique, « plutôt naïve et fleur bleue », d'avoir « rencontré un homme très sympathique » qui a discuté avec elle de la « foi religieuse ». « Elle s'est aperçue qu'ils avaient le même idéal », déclarera la religieuse en voile beige, chasuble et sandales en cuir : « L'homme voulait faire plus ample

connaissance. » Arrivés en gare de Charleville-Mézières, Jeanne-Marie convie ce monsieur et sa dame, qui l'attend sur le quai, à venir au couvent. Mais l'homme n'a pas le temps ce soir-là : « C'est beaucoup trop tard. Mais nous sommes très croyants. Nous irons voir les petites sœurs une autre fois. Nous leur porterons du jambon. » Jeanne-Marie rentre aux Bernardines, ravie : « Je vais sûrement être invitée, ça va être formidable », confie-t-elle à sœur Marie-Gérard, qui la met en garde. « Elle était fraîche, pure et sans malice. Comment se douter de la malice des autres quand on n'en a pas ? » Un week-end à Béthune, elle en parle à Danièle Landais, la sœur d'une copine de classe, qui racontera à la barre : « Elle devait aller dans le domaine de ces gens charmants et faire du baby-sitting, elle allait avoir un peu d'argent, elle était enthousiaste. Je lui ai dit : "Méfie-toi." Elle m'a répondu : "Il n'y a pas de danger, il y a une dame avec. J'ai confiance." » Les Fourniret ne donnent pas suite à cette relation. Pour l'instant.

Car les habitants de Floing l'ignorent, mais les Fourniret sont en train de réaliser de grands projets. Ils ont de l'argent à placer. Ils ont déjà acquis un break 405 et achètent un autre véhicule pour les virées plus lointaines dans l'Hexagone : un fourgon Citroën C15 immaculé, très commode pour kidnapper des petites filles, payé cash 100 000 francs. Ils investissent aussi dans la pierre, à savoir un studio à Sedan de la même valeur, qu'ils règlent en liquide et mettent en location. Mais surtout, le fils de métallo ardennais sans le sou convoite un château.

Fin 1988, Michel Fourniret repère un imposant relais de chasse à vendre au fin fond de la forêt ardennaise – *arduenna silva* –, lieu de prédilection des druides à l'époque gauloise : Le Sautou, sur la commune de Donchery, un gros bourg de 2 400 habitants au bord de la Meuse, entre Sedan et Charleville-Mézières. Fervent lecteur de l'Ardennais André Dhôtel, qui reçut le prix Femina en 1955 pour son œuvre *Le pays où l'on n'arrive jamais*, Michel Fourniret retrouve exactement ces paysages et cette ambiance sur les chemins de terre ravinés qui zigzaguent au milieu des sapins géants et des coupes fraîches du bois d'Assimonts, jusqu'à l'allée ombragée de ce domaine reculé de quinze hectares. Robert Viet, l'agriculteur de la ferme située à La Claire, à un kilomètre, qui fait visiter la bâtisse inhabitée depuis six ans à cet homme en « habits sales », arrivé

« dans une vieille bagnole » avec sa femme, ne voit pas du tout « ce type devenir châtelain ». Et pourtant…

Situé à dix kilomètres de Floing et à quatre de la frontière belge à travers bois, c'est l'endroit idéal pour le chasseur de vierges. Fourniret est sensible à la vision de ce magnifique édifice aux poivrières effilées qui s'élancent dans le ciel gris comme les clochers d'une église. Un coin tellement sombre et perdu pour les profanes qu'il donne la chair de poule au maire de Donchery, le médecin généraliste Christian Welter, qui m'avait accompagnée à bord de son 4 × 4 à l'été 2005, sous une pluie battante, jusqu'à ce château digne de Barbe-Bleue : « C'est très spécial d'habiter là, au fond des bois, dans cet endroit si reculé, lugubre, brrr. » Érigé en 1870 par Georges Corneau, sénateur et fondateur du journal *Le Petit Ardennais*, ce relais de chasse avait été occupé par un forestier belge de 1939 à 1952. La ville de Mézières l'a ensuite repris pour y accueillir des colonies de vacances. Enfin, un autre marchand de bois en fit un « véritable havre de paix », selon les documents du cercle historique de Donchery, jusqu'à sa mort en 1982. Le nom de la propriétaire suivante – Monique Olivier – ne figure pas dans les archives. Pourtant, c'est bien la complice de Michel Fourniret qui finit par acheter le château en 1989. Non sans mal.

Plusieurs notaires refusent en effet une transaction en liquide avec cet étrange couple d'acquéreurs, un taciturne sûr de lui et sa compagne effacée qui prétendent dépenser leurs économies soigneusement amassées dans un bas de laine. Ou plutôt une valise, lestée de 1,2 million de francs, celle que Michel Fourniret apporte à un notaire de Sedan – moins regardant que les autres sur l'origine des fonds. Si Michel Fourniret a la folie des grandeurs, comme l'analysera en 2004 Monique Olivier, c'est sûrement pour cicatriser « une blessure d'enfance », et s'offrir une sorte de revanche sociale. À quarante-six ans, le besogneux pioche dans sa caisse d'or volé et métamorphosé en liasses de billets comme dans un compte épargne : « Il me disait que c'était les économies de toute une vie durant laquelle il ne s'était pas amusé. Je reconnais que c'était comme d'avoir gagné au Loto. » Ainsi, Michel Fourniret concrétise son programme pour l'avenir élaboré en prison voilà seize mois et rédigé à l'adresse de Monique : « Vivre en aventurier. Plaisir du risque. Enlèvements, etc. Restaurer un domaine, une ruine médiévale. L'acheter d'abord. Non : en devenir propriétaire. Ce n'est pas la même chose. »

En ce mois de janvier 1989, le 13 exactement, voilà donc les Fourniret devenus châtelains. Au grand dam du garde-chasse Claude, qui loge avec sa femme dans une dépendance du Sautou. Ces parvenus le méprisent ostensiblement et font tout pour le mettre à l'écart, avait-il expliqué aux deux journalistes François Vignolle et Emmanuelle Maurel, dans le livre très fouillé *Le Pacte des Fourniret*[2]. Le nouveau propriétaire plante des rangées de thuyas qui lui bouchent la vue et construit une cabane en bois. Comme le gamin ne joue pas dedans et que l'épouse ne s'aventure jamais à l'extérieur, « le garde-chasse s'imagine vite que cette cache recèle des secrets de contrebandiers » ou « du cannabis voire de l'héroïne » et soupçonne Fourniret de mener une double vie, écrivent les deux auteurs de l'enquête, « un ouvrier cyclothymique le jour, un redoutable trafiquant de drogue la nuit ». Les relations s'enveniment au fil des semaines et Fourniret lui interdit brutalement tout accès à sa demeure.

« Je l'ai vu confectionner un grand portail pour fermer la piste de la propriété au garde-chasse d'à côté et aux promeneurs, avec ouverture automatique depuis le château », me confiera en 2005 Jean Dosse, un de ses anciens collègues fraiseurs de l'usine de Vrigne-aux-Bois, du début des années 1960. Un jour de 1989, à sa grande surprise, Michel Fourniret l'invite… dans son château. Jean Dosse s'interroge sur sa fortune inopinée après sa sortie de prison, et suppose une succession de famille ou un gain au jeu. En tout cas, à ses yeux, cette acquisition ne ressemble pas à Fourniret : « Ça m'étonnait que lui, l'économe, l'homme de tous les calculs, fasse une telle dépense. C'est tout de même pas commun d'acheter une demeure pareille, de payer l'entretien et le chauffage, ou alors faut avoir de l'argent facilement… Là-dessus, il y avait une inconnue. On peut tout imaginer, le vol ou le trafic, mais on n'en finit plus. » Il a même déboursé pour une tractopelle afin de réaliser des travaux. « Là encore, un investissement pas rentable », remarque l'ex-collègue métallo. Mais il préfère garder ses doutes pour lui afin de ne pas froisser le taiseux. « Pour Michel, poser des questions, c'est ne pas savoir, ne pas réfléchir, c'est un aveu d'imbécillité. » Loin d'être ébloui par le faste du château, Jean Dosse le trouve morne et triste avec toutes ces vastes pièces vides sans mobilier, à l'instar du repas sans chichi préparé par Monique Olivier. « On a mangé quatre crêpes, on a bu quatre bières, c'était pas une réception mondaine. » Il repart abasourdi

par cet achat : « Comme ce n'est pas un homme à rouler des mécaniques, je ne voyais pas bien l'utilité d'une telle demeure. Dans quel dessein ? C'est quand même retiré. Là-bas, quand il fait noir, il fait noir. »

Le 9 ou 10 mars 1989, une femme « à la voix douce et mielleuse » téléphone au couvent des Bernardines, demande Jeanne-Marie Desramault qui, souffrante, ne peut lui parler, et laisse son nom, « Mme Jadot ». Monique Olivier, alias « Jadot », veut inviter la jeune fille que son mari présume « vierge puisqu'elle loge chez les bonnes sœurs ». Au procès, elle expliquera, en laissant mourir ses phrases : « Un jour, Michel Fourniret m'a suggéré d'aller faire une surprise à Jeanne-Marie à la sortie de ses cours à Charleville. C'est lui qui l'aborde et lui propose une promenade en Belgique. Il avait été décidé par Michel Fourniret d'utiliser nos deuxièmes prénoms, Paul et Pierrette. J'ai eu peur que ce jour-là, il n'y ait pas de retour pour la jeune fille, mais il y en a eu un. » Jeanne-Marie est rentrée sauve de l'équipée au restaurant de Bouillon en Belgique avec ces gens charmants, accompagnés de leur bébé de six mois. L'étudiante catholique ne se doute pas qu'il s'agit d'une manœuvre de « Paul et Pierrette Jadot » pour « la mettre en confiance ». Si Fourniret choisit Jeanne-Marie, c'est parce qu'elle « rayonne de la foi qu'elle porte » et représente « l'incarnation de la Vierge Marie ».

Samedi 18 mars 1989, Jeanne-Marie disparaît de la gare de Charleville où une religieuse l'a conduite à son train de 5 h 39 du matin pour Lille puis Béthune. Aux aguets sur le quai n° 1, Michel Fourniret convainc la jeune fille du couvent de venir passer le week-end chez eux à Floing. Arrivés dans leur salon, l'hôte l'« invite à s'asseoir sur un canapé[3] » puis lui demande tout à trac si elle est vierge. Jeanne-Marie répond en rougissant qu'elle a déjà fait l'amour avec son petit copain plus âgé et handicapé. Le si poli M. Jadot se métamorphose alors en vulgaire charretier, la traite de « putain » et de « petite salope », la pousse dans la chambre attenante, puis sur le lit, et tente de lui arracher ses collants pour la violer. Mais elle crie et se débat, lance au pervers « le bon Dieu vous punira », lui donne des coups de pied et casse un carreau de la fenêtre. Les Cadé n'étant jamais bien loin, Fourniret traîne Jeanne-Marie sur le sol de la cuisine et appelle sa femme à la rescousse. Monique Olivier l'épaule en découpant des bandes de sparadrap qu'elle colle en forme de croix sur la bouche et le nez de la jeune

fille, pour la faire taire. Mais « le conflit physique ayant prévalu sur l'envie sexuelle », Michel Fourniret n'a « pas vu d'autres solutions que de l'étrangler ». Il a « serré son cou tellement fort » qu'il a « vu perler des yeux de Jeanne-Marie des larmes de sang ».

Le châtelain meurtrier dépose le corps de la jeune fille dans le bac à douche, lui attache un sac plastique autour de la tête, puis part au domaine du Sautou avec Monique et Sélim. Il agrandit et creuse plus profondément une tranchée destinée à enfouir des gaines électriques et des piliers de portique. Le lendemain, à la nuit tombée, Michel Fourniret file à Floing, recule sa Peugeot break jusque devant la porte du hangar et charge le cadavre de Jeanne-Marie. Puis, sans remords ni cérémonie, il enterre Jeanne-Marie Desramault à l'entrée de son domaine.

Après ce meurtre, Fourniret trouve un emploi dans une scierie de la région et navigue entre le château hanté, la bicoque à Floing et le numismate à Bruxelles, bravant l'interdiction de quitter les Ardennes imposée par son contrôle judiciaire. C'est à la mairie de Floing, le 28 juillet 1989, que Michel Fourniret et Monique Olivier se prennent pour époux et se jurent fidélité pour le meilleur et pour le pire. Témoins de ce mariage, Jocelyne et Gérard Cadé n'ont jamais vu plus sinistres noces. La mariée est en noir, en tailleur strict, et son promis « en costume bleu ciel ». « Pas un bisou, pas d'alliance, pas un geste amoureux, rien. C'était froid. » Quand les voisins s'étonnent de l'absence d'invités, pas même d'un membre de leurs familles, Fourniret rétorque qu'ils n'ont pas de frère et sœur, et n'attendent personne. Tout seuls, les témoins sont reçus pour un café avec de la brioche chez les nouveaux mariés.

Cet été 1989, Michel Fourniret invite ses jumelles de dix-sept ans issues de son deuxième mariage à passer quelques jours de vacances au château, bien plus spacieux que son pied-à-terre à Floing. Il y a tellement de chambres, de dortoirs et de salles de bains au Sautou que ses filles Anne et Marie-Hélène ont l'embarras du choix. Dans son immense propriété, leur père leur apprend à tirer à la carabine sur des arbres et organise des balades dans la forêt touffue. À la fin, Michel Fourniret offre à chacune de ses filles dix pièces d'or qui brillent comme des soleils. Lorsque Monique a besoin d'argent pour faire les courses, elle demande l'autorisation à son époux de prendre un ou deux rouleaux de « petits » et d'aller les changer en Belgique.

À la maison, c’est son mari qui décide de tout, qui règle les factures et s’occupe des lingots.

Pour faire le plein d’argent avant Noël, Fourniret entend écouler des barres d’or en Belgique. Le 20 décembre, les voilà partis à Bruxelles chez Isidore Langman. Au retour, dans la banlieue de Namur, le prédateur avise une fillette blonde « à l’allure de ballerine » accompagnée d’une copine qui s’engouffre avec elle dans un bâtiment. Frappé par « sa grâce », comme il le formulera bien plus tard, Michel Fourniret décide d’attendre, en compagnie de Monique et de Sélim. Et ça dure près d’une heure. La nuit tombe. Monique Olivier s’ennuie ferme. Mais son Fauve est en chasse. La petite réapparaît dans la rue et marche pour rejoindre sa maison à 400 mètres de là. L’homme sort de son véhicule, l’aborde en la vouvoyant et en l’appelant « mademoiselle ». Connaît-elle l’adresse d’un médecin, car son nourrisson a de la fièvre ? Ce serait plus gentil si elle les guidait pour ne pas risquer de se perdre. C’est promis, ils la reconduiront chez elle tout de suite après. La gamine n’a pas le droit de monter dans la voiture d’un étranger, mais la présence de la dame à l’avant et du bébé malade la rassure. Élisabeth Brichet, douze ans, grimpe à l’arrière à côté du siège-auto de Sélim. Michel Fourniret démarre et actionne la sécurité enfants. Les portières sont verrouillées. Bientôt, la Renault 9 file dans la nuit et Élisabeth s’inquiète pour sa mère qui l’attend : « Je vais être en retard […] quand allez-vous me ramener ? »

Arrivés à Floing, les Fourniret obligent la gamine à dîner avec eux. Monique Olivier amène le couffin de son fils Sélim alors âgé de quinze mois dans la cuisine-salon et prépare le repas. Michel Fourniret se met à table et la fillette, en anorak mauve, s’assied entre ses deux kidnappeurs qui la forcent à boire « plusieurs verres d’apéritif, genre vermouth », selon leurs aveux ultérieurs. Et puis le pervers porte l’enfant groggy par l’alcool à l’étage dans la chambre, la sangle sur le lit les bras en croix, la déshabille en partie, baisse ses collants et constate qu’elle est « en situation menstruelle ». Comme ce n’est pas une affaire d’homme, il demande à sa femme de lui « faire une toilette intime ». Monique Olivier s’exécute sans rechigner, recouvre la victime d’un drap et annonce à son mari : « C’était la fin de ses règles. J’ai terminé la toilette. » Puis elle va se coucher avec son fils Sélim et s’endort.

Pendant ce temps, Michel Fourniret essaie de violer la petite fille mais n'y parvient pas : « Je sens une crispation de tout son être. » Alors il l'étouffe avec un sac plastique et lui dit : « Le voyage se termine, c'est fini. » Il enroule l'enfant morte dans une couverture puis la transporte au château où il la met dans un congélateur pendant trois jours. Le temps de creuser une nouvelle tombe. La disparition d'Élisabeth Brichet déclenchera des marches blanches en Belgique. Mais le bâtisseur et fossoyeur des Ardennes restera non identifié pendant quinze ans, à l'abri de son château transformé en cimetière.

---

1. Les citations sont extraites du procès de Michel Fourniret et de Monique Olivier devant la cour d'assises des Ardennes, en avril 2008.

2. Emmanuelle Maurel et François Vignolle, *Le Pacte des Fourniret*, Hachette-Littératures, 2008.

3. Déclarations de Michel Fourniret sur procès-verbal au capitaine Yannick Jacquemin de la Police judiciaire de Reims, en 2004.

9

Michel Fourniret cerné par les soupçons

Fin 1988, le voyou indépendantiste breton Jean-Pierre Hellegouarch est libéré. Il recherche désespérément sa compagne Farida Hammiche, qui n'a pas donné signe de vie depuis plus de six mois. Il fouille de fond en comble son appartement HLM à Vitry-sur-Seine. Et retrouve alors « quelques pièces d'or dissimulées sur le rebord d'un placard dans un couloir[1] », l'équivalent de 200 000 ou 300 000 francs, maigres vestiges du magot du gang des Postiches. Lequel avoisinait, selon eux, les « 600 à 800 briques », soit 6 à 8 millions de francs.

Hellegouarch ne cesse de s'interroger, ça tourne à l'obsession. Qui a fait main basse sur ce trésor ? Qu'est devenue Farida ? Il a beau prétendre officiellement ignorer l'origine du magot, il sait bien qu'il ne s'agit pas de celui de son ex-codétenu italien Gian Luigi Esposito, qui lui avait lâché la planque du cimetière, mais qu'il appartient aux Postiches. Du coup, il redoute une vengeance de ces braqueurs chevronnés qu'il a essayé de dépouiller. Selon mes informations, ce n'est pas la première fois que l'escroc breton, receleur de traveller's cheques à ses heures, a des ennuis avec le gang. Un ancien de la mouvance d'Action directe m'avait en effet assuré qu'Hellegouarch se cachait déjà des Postiches au début des années 1980, « car c'est à lui qu'ils avaient confié des lingots et pièces d'or à changer » et, visiblement, le « fourgue » supposé avait tardé à leur restituer l'oseille… « Ce n'est pas ma partie d'écouler de l'or ou des bijoux », me jurera la fripouille.

Inquiet, le mari de Farida se demande si les Postiches, tombés pour la plupart en 1986, savent que leur comparse Gian Luigi Esposito l'avait missionné pour déménager le butin du cimetière de Fontenay-en-Parisis. Mais comment l'auraient-ils su ? Par « radio prison », la rumeur des taules

qui colporte au-delà des hauts murs les tuyaux du milieu ? Pour avoir discuté dans la cour de promenade avec Esposito, Hellegouarch a tendance à parier que l'Italien, en passe d'arnaquer les Postiches, n'a pas dû s'en vanter. D'autant que ce traître a été extradé pile le jour de la disparition de Farida puis a été enfermé en Italie. À moins que Farida n'ait évoqué la récupération de ce trésor avec de faux amis l'ayant par la suite dépouillée et supprimée… Incrédule, Jean-Pierre passe vite sur cette hypothèse. Ce qui l'intrigue et même le rend perplexe, c'est la présence du reliquat du magot chez sa femme, les fameuses pièces d'or. Hellegouarch sait que ce geste – lui laisser « une petite quantité d'or comme par charité » – ne colle pas avec la mentalité des bandits. Selon lui, « un voleur aurait tout pris ». Faute de retrouver Farida, il décide de prendre du recul, afin d'observer « qui avait pu changer de train de vie » autour de lui, et en se méfiant de tout le monde. Mais pas trop de Michel Fourniret, qu'il revoit « une fois ou deux ». Son ancien compagnon de cellule est plein de compassion à son égard : « Complètement mielleux, il participe à mon malheur, insinuant que Farida a pu partir avec quelqu'un d'autre et une grande partie de l'argent, que la tentation a été trop forte. »

Néanmoins, un doute infime « se cristallise » en lui. Pour en avoir le cœur net, le braqueur débarque un jour de 1989 à l'improviste chez les Fourniret, dans leur maison de Floing, dans les Ardennes, pour voir s'il y a « un mieux financier ». Mais quand il se rend compte qu'ils habitent « une bicoque, une cabane de jardin avec un poêle trônant au milieu de la pièce, sur un terrain » dont Fourniret dit avoir hérité, le voyou breton baisse la garde. Michel n'a même « pas de sous pour aller chez le coiffeur », alors Jean-Pierre lui coupe les cheveux. Le Breton s'enquiert tout de même du devenir de « la commission » de 500 000 francs en or que Farida lui avait remise après « l'opération de récupération » du magot dans le cimetière. Mais l'agresseur sexuel prétend qu'il l'a déjà liquidée, « pour régler les amendes et les parties civiles de ses procès », pour indemniser ses victimes[2]… Michel lui avait raconté qu'il « vivait dans la misère » ; Jean-Pierre ne peut que constater que c'est vrai. « Là, quand je les ai vus, c'étaient les Thénardier avec leur gosse, des pauvres, des vrais pauvres. »

Dans leur modeste salon-cuisine, Monique Olivier reste à la fois « silencieuse, passive, effacée » mais « toujours présente » aux côtés de

Michel, avec leur bébé. « Il n'existait pas de trace de tendresse entre eux, pas de démonstration d'affection », mais « une certaine distance ». Michel Fourniret ne semble « pas violent, pas autoritaire vis-à-vis d'elle », juste « un peu bourru » et « indifférent » à son enfant. La veillée ne s'éternise pas. Jean-Pierre passe la nuit dans la caravane au fond de la parcelle. Loin d'imaginer que les pièces et les lingots d'or du cimetière dorment quelque part sous ses pieds. Ni que le couple est désormais propriétaire d'un immense château à dix kilomètres de la misérable maison de Floing. Le lendemain matin, Michel, qui économise l'essence, demande à Jean-Pierre de le déposer dans un atelier de mécanique, aux aurores, dans le brouillard, « quelque chose à casser le moral ». Les Popeye ont si bien joué le coup de la pauvreté que le malfaiteur pourtant aguerri n'a plus aucun soupçon lorsqu'il repart.

Mais si Michel Fourniret a réussi à berner et à éloigner son ex-codétenu, la Police de l'air et des frontières, la PAF, commence à s'intéresser à ce frontalier, et notamment à ses acquisitions dispendieuses. Elle se fend d'un rapport, le 1er août 1989, intitulé « Un châtelain suspect à la frontière franco-belge ». Les enquêteurs soulignent ses « achats divers » qui s'élèvent à « 1,5 million de francs », dont 1,2 million pour le château du Sautou, à Donchery, acheté en cash le 13 janvier 1989. Flairant des fonds d'origine douteuse, au vu du passé de Fourniret et de ses fréquentations en prison, la PAF alerte les services de lutte antiterroriste de la PJ : « L'intéressé, impliqué à plusieurs reprises dans des affaires de mœurs, a été incarcéré à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis où il a rencontré le nommé "Hellegouarch Jean-Pierre", connu comme membre de l'organisation dissoute Action directe. » La PAF souligne qu'il a notamment participé à un trafic d'un kilo d'héroïne « devant servir à financer ce mouvement ». Conclusion de la PAF : « Il n'est pas exclu que Michel Fourniret ait été pris en main par Action directe. »

À Paris, la Section antiterroriste de la PJ, la SAT, enquête alors sur un trafic d'armes et de faux papiers en lien avec la Belgique et Action directe. Dans ce cadre-là, Michel Fourniret, l'étrange châtelain des Ardennes, est entendu sur ses « relations » avec Jean-Pierre Hellegouarch, lié au groupe armé. Et il ne manque pas de se défausser… sur lui, son ancien pote de détention. Mis en garde à vue et interrogé à son tour, le Breton découvre des

informations pour le moins surprenantes : « Lors d'une déclaration faite par Fourniret à la Brigade criminelle, il me dénonce comme voulant commettre un délit, je ne sais plus lequel. » Des accusations « saugrenues ». Une telle attitude lui met la puce à l'oreille. Il réalise d'abord que Fourniret a essayé de se débarrasser de lui. Et soudain, dans le bureau des inspecteurs du 36, c'est la révélation : « J'apprends que Fourniret a acquis un château ! » Estomaqué, Hellegouarch se rend compte d'un coup de toute la « duplicité » de son ancien compagnon de cellule. « Lorsque les enquêteurs évoquent Fourniret comme étant propriétaire d'un château, cela fait tilt en moi et je me dis : "Ça y est, les jeux sont faits." » Il ressort de garde à vue avec un nom : « Le Sautou », dans les Ardennes. Il étudie une carte IGN et finit par tomber sur l'endroit, au milieu des forêts vertes, près de la frontière belge, qu'il entoure au feutre rouge.

Et le 9 janvier 1990, le voilà parti en expédition punitive, enfouraillé jusqu'aux dents, bien décidé à « fumer » l'assassin de sa femme, le voleur de magot. Mais, arrivé dans la région, Hellegouarch tourne longuement, sans parvenir à dénicher le château. Puis, dans la soirée, il débouche sur un pavillon de chasse entretenu et une maison. « Au loin, je vois deux personnes. Au lieu d'aller tout droit, je bifurque vers une autre maison, et Fourniret saute dans un break clair et passe devant moi. Je sors de ma voiture et je tire deux fois, puis je le suis mais je le perds. » Hellegouarch retourne au château. Barricadée avec son fils, Monique Olivier refuse de lui ouvrir. « À coups de crosse, je casse une fenêtre et je rentre », raconte Jean-Pierre Hellegouarch. Il la menace et la tance : « Qu'est-ce que vous avez fait, tu te rends compte ? » Elle acquiesce puis se met « à pleurnicher et à se lamenter », en le suppliant ne pas lui faire de mal. « Je l'ai bousculée, le môme pleurait. » Il fouille la maison de maître, trouve « un fusil dans chaque embrasure de fenêtre, cinq ou six » et les ramasse. Il la questionne sans manières : « Où est passé ton mari ? » Soudain, le téléphone sonne, c'est Fourniret qui appelle Monique pour la rassurer : « Tu ne risques rien. Mais je ne peux pas rentrer maintenant. » Hellegouarch tente de pactiser avec une Monique Olivier geignarde qui se plaint de son mari : « Si tu savais tout ce qu'il me fait faire. » Il ne comprend pas l'allusion. Il la pense simplement « au courant » du mauvais sort que son époux a réservé à Farida : « Je ne la voyais pas participant à quelque chose, je ne la croyais pas coupable. » Il veut mettre la main sur Fourniret, « le maîtriser et le faire

parler ». Avant de partir, en emportant au passage une chaîne hi-fi et un téléviseur, Hellegouarch laisse son numéro à Monique. « Je lui ai dit : “Tu me téléphones quand tu sais l’endroit où il est.” » Il n’a jamais reçu d’appel.

Poursuivis par le veuf braqueur, par la police et bientôt par le fisc, les Fourniret quittent dare-dare la propriété du Sautou, ils désertent aussi la maison de Floing, et se réfugient chez des amis. « Je suis retourné à deux ou trois reprises au château, mais il n’y avait plus personne », dira Hellegouarch. Avertie par la note de la police des frontières, la direction régionale des impôts examine à son tour les comptes du couple et découvre avec stupéfaction que la propriétaire en titre du château, Monique Olivier, déclare… zéro revenu. Aussi, le 7 juin 1990, le contrôleur fiscal interroge la fraudeuse en puissance sur ses sources de financement. Elle répond que le manoir a été payé avec les économies en espèces de son mari. Le contrôleur lui réclame les justificatifs, elle promet de chercher. Le fisc attend encore les preuves…

Pendant ce temps, à la Crim’ à Paris, l’inspecteur Jean-Louis Huesca de la Section antiterroriste qui enquête toujours sur le dossier de « détention d’armes et d’explosifs, et de falsification de documents administratifs », retourne en perquisition au domicile d’Hellegouarch dans le Val-de-Marne. Il fait une incroyable trouvaille, qu’il me révèle aujourd’hui : « On découvre chez lui des faux papiers, des chéquiers et du matériel pour des escroqueries aux moyens de paiement, mais surtout une carte IGN des Ardennes avec un endroit entouré en rouge sur la frontière franco-belge. Or, c’est un point de passage des CCC belges », les Cellules communistes combattantes, organisation d’extrême gauche belge liée à Action directe en France. Huesca entend creuser cette possible filière d’armes entre les deux mouvements qui emprunte les chemins des contrebandiers, comme celui qui passe par Le Sautou, propriété du couple Fourniret. Le juge parisien ordonne une perquisition du château.

C’est ainsi que, le 28 juin 1990, les officiers de la PJ de Paris, assistés de leurs collègues de Reims, partent au domaine du Sautou, « dans le trou du cul du monde », selon Huesca. Et là, surprise, ils tombent par hasard sur Michel Fourniret, lequel « se présente comme le gardien du château et [leur] dit qu’il vit dans le pavillon à côté ». Le domaine de maître, « plus ou moins abandonné d’ailleurs, appartiendrait à une SCI… C’est fumeux de chez fumeux. Il est mis en vente à 700 000 francs ; on se dit : “À ce prix-là,

on l’achète, nous !” » Affable et coopératif, Michel Fourniret les guide vers l’imposant relais de chasse pour la fouille qui ne donne rien : pas d’arsenal, pas d’explosifs et pas de lien avéré avec un groupe terroriste. Les policiers saisissent seulement des documents bancaires, et puis repartent.

Les relevés de comptes sont épluchés par la section financière de la PJ de Reims qui traque le blanchiment d’argent d’Action directe : « On pense à Fourniret, mais comme base arrière d’Hellegouarch et d’Action directe, pas à une histoire de mœurs », admet le capitaine Yannick Jacquemin. Interrogé sur l’origine de sa fortune, Fourniret déclare que ces fonds proviennent « d’un stock de nickel qu’il détenait avant son incarcération en 1984 et qu’il a vendu », expliquera le commandant Daniel Bourgard, de Reims, à la cour d’assises des Ardennes en 2008. Il se renseigne sur ses antécédents mais Fourniret est inconnu du fichier de police, le Stic[3]. « On travaille sur lui dans un dossier de banditisme, on ne le connaît pas comme détraqué sexuel. » Aussi incroyable que cela puisse paraître, il n’existe alors aucune mention des agressions sexuelles commises par Michel Fourniret, pas même sa condamnation de 1987, alors qu’il fait l’objet de 19 mentions dans le fichier Judex de la gendarmerie ! Mais à l’époque, ces bases de données ne sont pas connectées entre elles.

Visés par un redressement fiscal, Monique et Michel Fourniret payent rubis sur l’ongle près de 287 000 francs de pénalités. Grâce au butin en or du gang des Postiches changé en Belgique contre des billets de banque, eux-mêmes lessivés. Ainsi, Nicole, la deuxième épouse de Fourniret, a été tarabustée par son ex et a fini par accepter une valise contenant 50 000 francs en « pascals » et lui a signé en échange, le 10 juillet 1990, un chèque de banque du même montant. Sans savoir d’où vient l’argent.

À l’automne 1990, Michel Fourniret a réussi à se débarrasser du fisc, des flics et même du mari de sa victime, qui ne peut plus lui chercher des noises. Car Hellegouarch a « des ennuis avec la police de Perpignan »… et replonge pour deux ans. Il reste à régler ces broutilles de saccage de l’atelier de l’ex-mari de Monique pour être tranquille. Le 20 novembre 1990, le couple est jugé par le tribunal correctionnel de Nantes pour « destruction et dégradation » de 120 tableaux. Les Fourniret font profil bas et assurent qu’ils voulaient juste « effacer le passé ». Le tribunal de Nantes condamne Michel Fourniret à la modique peine de quatre mois de prison,

mais sans l’y renvoyer illico, et Monique à quatre mois avec sursis. Le couple sort donc libre. Et l’amnistie présidentielle du 14 juillet 1991 effacera leur ardoise…

À la sortie du procès, les Fourniret, soulagés, passent la nuit à l’hôtel. Puis, le lendemain, avant un road-movie en fourgon Citroën, ils capturent la petite Natacha Danais, treize ans, sur le parking d’un supermarché à Rezé (Loire-Atlantique). Le prédateur viole l’adolescente[4], la tue de deux coups de « poinçon cruciforme » (un tournevis) dans le cœur. Il abandonne sa dépouille sur une plage de Brétignolles-sur-Mer, en Vendée. Ils rentrent dans les Ardennes, puis décident de s’installer en Belgique, à une cinquantaine de kilomètres du Sautou, dans le village de Sart-Custinne. Ils achètent, le 8 février 1991, une fermette délabrée… au nom de leur fils, Sélim.

La justice française est à leurs trousses. En mai 1991, une juge de Verdun, dans la Meuse, recherche en effet Michel Fourniret pour trois précédentes agressions de femmes automobilistes. Le Français se fait attraper au poste-frontière de Givet, et cette fois, au regard de ses précédents délits sexuels, il est expédié en maison d’arrêt. Le 3 juillet 1991, le tribunal de Verdun le condamne à six mois de prison ferme, qu’il purge à Bar-le-Duc, dans la Meuse.

Seule avec Sélim dans la ruine de Sart-Custinne, Monique Olivier invente pour les voisins une autre raison à l’absence prolongée de son mari : il a eu un grave accident de la route en France et a été hospitalisé à la clinique de Givet. À son retour, fin 1991, Fourniret s’attelle à la restauration de sa fermette, s’active sur la tractopelle et détourne des canalisations pour arnaquer la compagnie des eaux belge. Comme il n’y a pas de petits profits, le millionnaire discret bidouille également le compteur d’électricité. Les Fourniret n’ont toujours pas vendu le château du Sautou, et se sont saignés pour s’acquitter du redressement fiscal, mais leurs comptes à la Caisse d’épargne des Ardennes demeurent bien garnis : près de 84 000 francs sur celui de Michel Fourniret et 340 000 sur le livret de Monique Olivier. Le loyer de l’appartement de Sedan, petit placement immobilier réalisé en 1989 avec une partie du magot, tombe tous les mois. Plus les « petits » en or, qui restent cachés bien au chaud dans la maison, au fond d’un vieux tambour de machine à laver.

Les Fourniret n’ont pas davantage de souci à se faire du côté des enquêtes criminelles. Pour Jeanne-Marie Desramault, la jeune fille du couvent des Bernardines de Charleville-Mézières appelée en mars 1989 par une mystérieuse « Mme Jadot » pour faire du baby-sitting avant de disparaître, la PJ de Lille a « recensé tous les Jadot de la région et de Belgique ». « On a procédé à 40 auditions de Jadot avec perquisitions dans les Ardennes, et 20 dans la région de Lille, à des contrôles d’identité sur cette ligne de train et présenté la photo de Jeanne-Marie. Nous n’avons pas pu identifier Jadot », détaillera le commandant Éric Moyson au procès. Le dossier est bouclé en août 1991, et se referme sur un non-lieu en 1992.

Une fois libéré, en 1992, Jean-Pierre Hellegouarch revient au Sautou mais n’y trouve pas âme qui vive. Il n’a aucun moyen de remettre la main sur le couple. Il n’empêche que Fourniret se méfie et s’équipe, au cas où. Dans la nuit du 7 au 8 août 1993, au bureau de la Police de l’air et des frontières de Givet, il vole six armes et des menottes. Membre d’un club d’échecs et toujours fondu de vieilles pierres, Michel Fourniret attelle parfois sa caravane et part sur des chantiers de rénovation. À la maison, il écoute France Culture, embauche des baby-sitters, bricole un miroir pour les voir nues dans la salle de bains et se livre à des jeux bizarres avec son chien Alf et son fils. Leurs voisins mitoyens observent ces étranges séances de dressage, le père qui harnache Sélim de brassards en cuir et puis lance sur lui le bâtard noir qui enfonce ses crocs dans la cuirasse. Ils raconteront : « Fourniret enfermait aussi le gamin dans un tonneau, le roulait et le cachait dans un coin du jardin pour que le chien le retrouve. »

Maintenant que Sélim grandit, Monique ne participe plus aux virées criminelles de son mari, mais reste sa confidente. « Aujourd’hui, je suis allé à la chasse et j’ai obtenu satisfaction », dit-il parfois à son retour. Il écume en solitaire les routes de Belgique et de France. Le 13 juillet 1994, il fait le guet sur le parking de l’hôpital de Jette, dans la banlieue de Bruxelles, pour kidnapper une infirmière. Mais, repéré par un gardien, il renonce et abandonne un sac qui contient du ruban adhésif, un revolver de la PAF de Givet, des menottes et un slip d’enfant. Le chasseur de vierges se reporte de plus en plus sur des adultes. À propos de son Fauve, Monique Olivier dira plus tard : « Quand il partait en chasse, il cherchait une jeune fille ou, à défaut, une autre plus âgée. Un jour, il m’a dit : “Je veux une infirmière.” » Le Fauve livrera sa propre analyse : « S’il s’agit d’autres femmes, je vous

dirais que je ne suis pas de bois. Pour autant, j'entends me démarquer des épicuriens et autres obsédés sexuels. »

C'est pourtant bien encore un viol que Fourniret s'apprête à commettre sur une toiletteuse pour chiens de vingt-cinq ans, le 19 janvier 1995 dans la banlieue de Namur. Cagoulé, armé d'un revolver et d'un couteau, équipé de menottes, il ferme la boutique, agresse et insulte la jeune femme. Elle simule une grossesse, ce qui « anéantit le fantasme de virginité » du pervers. Il se rabat sur l'argent : il vole le portefeuille de la victime, ses cartes bancaires et extirpe les codes sous la menace.

Pendant ce temps, les Postiches ont été remis en liberté – Patrick Geay le 5 janvier 1989, André Bellaïche le 25 juin 1991, Jean-Claude Myszka le 10 janvier 1992, Robert Marguery le 10 juin 1992 –, dans l'attente de leur procès d'assises qui ne se déroulera qu'au printemps 1996. Seul Michel Chellaoui, le Chat de gouttière qui n'a pas participé aux derniers braquages car tombé avant pour la fusillade du Flatotel à Paris, retrouve sa part du trésor à sa sortie de prison en mai 1992 : des lingots bien planqués près de la tombe de sa belle-mère, à Montreuil. Il s'empresse de les déterrer, car sa femme Anita, devenue voyante et mystique, a déjà dilapidé ses biens – « un pavillon à Ormesson (Val-de-Marne) et un beau deux-pièces à Noisy » – pour les donner aux œuvres de charité de mère Teresa et de l'abbé Pierre. Par précaution, il transfère les lingots dans le cimetière où est enterrée sa propre mère.

Ses copains, eux, n'ont pas cette chance. Les uns après les autres, les Postiches se sont rendus discrètement au cimetière de Fontenay-en-Parisis, mais en sont revenus bredouilles. Plus de traces de la caisse à outils à côté de la sépulture de Louis Gloriand, pas un seul « jaunet ». Myszka, le Polonais du gang, en tombe malade… Au RMI chez sa mère à Aubervilliers et déjà en proie à des troubles mentaux, il devient parano et soupçonne ses anciens complices. Sans se douter que ce sont ses confidences à Gian Luigi Esposito qui ont conduit à sa perte. Car le soir du 11 décembre 1986, lors de l'expédition des gangsters pour enfouir le trésor, selon le témoignage de première main d'un participant, l'Italien n'a pas pu voir dans la nuit ni le nom de la commune ni l'endroit où était enterré le trésor : « Sur la route, on lui tenait la tête penchée entre les sièges et sur place, on l'a laissé sous surveillance dans la voiture. Alors, il a bien fallu que quelqu'un parle. » Et c'est Myszka qui a parlé à tort et à travers, à plusieurs copains dont

Esposito. On ne sait pas s'il vient à l'esprit des Postiches que l'Italien a pu profiter de son année 1987 passée dehors pour rafler le magot. Et c'est d'ailleurs l'un des mystères de cette histoire.

Car si Gian Luigi Esposito a été interpellé avec les bandits costumés le 13 décembre 1986, la justice ne lui reprochait aucun braquage, pas le moindre délit, dans l'Hexagone, et l'a donc remis en liberté dès le 30 janvier 1987. Il avait tout loisir d'aller fouiller la tombe de feu Louis Gloriand à Fontenay-en-Parisis dont il avait griffonné l'emplacement exact sur une feuille. Or, il a étrangement attendu d'être réincarcéré en mars 1988 en vue de son extradition pour demander à son pote de détention Hellegouarch de rapatrier le stock d'or dans un endroit sûr. Peut-être l'Italien pensait-il que les autorités françaises ne le livreraient pas à l'Italie. Mais, mis devant le fait accompli, arrêté et écroué à Fleury-Mérogis, en passe de prendre la perpétuité dans son pays pour un attentat, Gian Luigi Esposito a pu décider alors de faire main basse sur ces lingots pour envoyer l'argent à sa sœur afin de l'assister en prison jusqu'à la fin de ses jours…

Dix ans après la disparition de sa compagne, Jean-Pierre Hellegouarch, lui, enrage toujours d'avoir raté Fourniret et se ronge les sangs d'avoir envoyé Farida à la mort. « D'un côté, il y a ma responsabilité car j'enclenche un mécanisme qui m'échappe des mains ; de l'autre, je ne sais pas comment ça peut exister. Il n'avait pas besoin de tuer pour voler, c'est une souillure, une abjection », hurlera le bandit abusé au procès de Charleville-Mézières. En 1998, il est à nouveau en prison pour une affaire de stups et cela risque de durer longtemps. Le 27 avril, il envoie alors une lettre circonstanciée au procureur de la République de Créteil. « J'ai tout mis sur Michel Fourniret. » Il est entendu le 30 juin en détention et explique que cet « exécutant » a « séquestré, violé et tué » son épouse Farida Hammiche en avril 1988. Hélas, il apprend un an plus tard que le dossier a été classé sans suite, car Michel Fourniret n'habite plus en France mais… en Belgique. Le veuf braqueur n'aura plus jamais l'occasion de venger la mort de sa femme.

---

1. Les propos de Jean-Pierre Hellegouarch sont extraits de ses auditions par la Police judiciaire du 6 juillet 2004 et du 15 février 2005, et de sa déposition du 14 mai 2008 au procès d'assises de Michel Fourniret et de Monique Olivier.

2. Le 26 juin 1987, Michel Fourniret a été condamné à cinq ans de prison ferme pour sept agressions sexuelles sur des mineures, et à indemniser les parties civiles.

3. Le Stic était à l'époque le fichier des infractions constatées par la police et le Judex celui de la gendarmerie. Ces bases de données non connectées étaient censées répertorier également les antécédents judiciaires.

4. Le corps de l'adolescente sera retrouvé trois jours plus tard. Un voisin, Jean Groix, vétérinaire, est soupçonné. Il connaissait la victime et possédait une fourgonnette blanche, comme Fourniret. Jean Groix est aussi militant indépendantiste breton. Le jour où la police arrive chez lui, elle trouve trois militants – basques – armés. Jean Groix est arrêté. Il sera mis hors de cause pour le meurtre de Natacha Danais. Mais il se suicidera au bout de deux mois dans sa cellule de Fresnes.

10

Et Fourniret tomba

Le 22 juillet 2000, des ramasseurs de champignons découvrent des ossements humains dans le bois de Sugny, en Belgique, tout près de la frontière française. Déposé sous un sapin, « à même le sol, dans ce grand massif forestier très giboyeux, par quelqu'un d'avisé[1] », selon l'enquêteur belge appelé sur place, « le cadavre est décharné, attaqué par les animaux sauvages. Les os sont éparpillés dans un rayon de 5 kilomètres », dans cette zone à sangliers à laquelle peu de gens ont accès, à part les débardeurs qui transportent le bois après la coupe. Alerté, le commandant Daniel Bourgard de la PJ de Reims, chargé des crimes dans la région, se rend sur les lieux, « à 300 ou 400 mètres de la route qui longe la frontière au nord de Floing (Ardennes) jusqu'à Bouillon, en Belgique », m'explique-t-il. Sur la scène de crime, les restes d'un jean corsaire, d'un chemisier blanc et d'une basket Adidas bleue de pointure 38 correspondent à la tenue d'une jeune femme disparue : Céline Saison, dix-huit ans, enlevée le 16 mai 2000, à Charleville-Mézières. Un officier de PJ de Reims se fait cette réflexion à haute voix : « Tiens, on est à une paire de kilomètres du château de Fourniret, où on l'avait entendu en 1990. » Mais ça ne fait pas tilt dans leur esprit. Car cet ouvrier à la fortune suspecte est fiché pour ses liens avec le banditisme, et le terrorisme, pas pour des affaires sexuelles.

Deux jours après la découverte du corps dans la forêt, le médecin légiste identifie formellement la victime, mais ne peut déterminer les causes de la mort ni si elle a été violée : « On pense à un détraqué sexuel qui connaît la région et possède un véhicule. On les recense. » À l'exception du curieux ancien châtelain du coin, ce Michel Fourniret perdu de vue par la police. Le commandant Bourgard « rame pendant deux ans ». Jusqu'à la découverte, le 1er mars 2002, d'un second cadavre de gamine, « elle aussi habillée et

méconnaissable, laissée par terre » dans le bois de Nollevaux, en Belgique, près de la frontière également. Il pense tout de suite à Mananya Thumpong, treize ans, dont la trace s'est perdue à la médiathèque de Sedan, le 5 mai 2001. La bague émeraude et la montre de l'adolescente permettent à sa mère de confirmer son identité. Les maniaques sexuels sont réinterrogés, « mais on n'a aucun élément matériel à leur opposer ».

Pendant ce temps, Michel Fourniret se fond dans la vie du canton de Gedinne, en Belgique, dans la fermette de Sart-Custinne achetée une dizaine d'années auparavant. Il joue au club d'échecs avec un agent de la Police de l'air et des frontières. Il a troqué son bleu de chauffe d'ouvrier contre une blouse grise de professeur. Car il enseigne cette année-là la technologie à l'institut Saint-Joseph, à dix minutes de chez lui, à Saint-Hubert. Après ce poste en intérim, il devient surveillant-éducateur à la rentrée suivante… Mais à soixante ans, sans diplôme, Michel Fourniret ne peut pas continuer. Il se rabat alors sur l'école primaire de Sart-Custinne, où sa femme, Monique, surveille la cantine. Il propose de la remplacer un jour par semaine. La directrice accepte. À côté de ce job d'appoint au contact de petites filles, le pédophile poursuit sa traque sur les routes à bord de son nouveau Citroën C25. Il a du temps libre grâce à la fortune du gang des Postiches. Il part régulièrement changer ses lingots d'or à Bruxelles. Seule nouveauté, depuis le 1er janvier 2002, il en obtient des euros.

De leur côté, les gangsters des Postiches condamnés en 1996, tous ressortis de prison[2] mais dépouillés de leur magot, ne roulent pas sur l'or. Jean-Claude Myszka s'en plaint dans les bistrots : « Trente-quatre lingots et des milliers de pièces d'or, 800 briques en tout. Envolés ! J'ai plus rien ! J'étais riche, j'aurais dû partir en Amérique au lieu d'aller arracher Dédé [Bellaïche] de la prison de Rome. » Un limier de la BRB qui ne le quitte pas d'une semelle le voit traîner ses guêtres « en survêt, avec des baskets usées ». Bref, « Myszka avait perdu de sa superbe ». L'enquêteur l'entend regretter ses années d'or où il menait « une vie de rêve ». À cause de « courants électriques dans la tête », le Polonais se fait interner puis décide d'arrêter les neuroleptiques. Fauché, à la Cotorep[3] et au RMI à Aubervilliers, chez sa mère de plus de quatre-vingts ans, il emprunte de l'argent, se remet à la coke… et délire sur son trésor perdu. Et puis le

11 février 2003, dans un local à poubelles, Jean-Claude Myszka se fait exploser le cerveau, d'une balle dans la tête.

Quatre mois plus tard, la route macabre du prédateur sexuel Michel Fourniret va enfin s'arrêter, lorsqu'elle croise celle d'une jeune adolescente, à Ciney, une commune belge à une quarantaine de kilomètres de chez lui. Elle s'appelle Marie-Ascension, elle a treize ans, elle est née au Congo. Le 26 juin 2003, elle marche sur le bas-côté de la route lorsqu'un automobiliste en camionnette blanche s'arrête à sa hauteur. Il lui demande le chemin du Mont-de-la-Salle, une maison de retraite religieuse à la sortie de la ville. Elle lui indique le trajet. « Tu peux me montrer, ce serait plus facile. Tu n'as pas à avoir peur de moi, je suis père de famille et professeur de dessin[4]. » Elle lui résiste : « Je n'ai pas le droit de monter. » Il la dispute : « Ce n'est pas correct de ne pas faire confiance aux gens. De quoi as-tu peur ? » Elle hésite : « J'avais un dilemme, entre l'aider et "méfie-toi". J'ai reçu une éducation catholique pratiquante et ne pas rendre service va à l'encontre de ce que je crois. » Marie-Ascension finit par céder et grimpe dans la fourgonnette. L'inconnu accélère devant la maison de retraite. Elle s'en inquiète. Il dit qu'il l'emmène dans la ville de Dinant pour la punir, parce qu'elle ne fait « pas confiance aux adultes ». Elle implore la Vierge en silence et le tance : « Si vous croyiez en Dieu, vous ne feriez pas ça. » Elle prie « à haute voix, de plus en plus fort », ce qui énerve le conducteur. Il la menace de la main : « Assieds-toi par terre, sinon je te frappe. » Alors, elle obéit et récite son chapelet. En colère, Fourniret se gare et sort un lien en cuir. « Donne-moi tes mains ou je te frappe. » Il bondit de sa fourgonnette et la tire jusqu'à l'arrière. Il essaie de l'attacher. Elle se débat : « Pourquoi vous faites ça ? » Il répond : « Tu dois me donner du plaisir. Si tu me donnes pas de plaisir, tu ne rentreras pas. » Il promet de la ramener si elle fait l'amour avec lui, mais il prononce ces mots « avec un sourire pas rassurant ». Marie-Ascension doute et hurle. « Il a mis sa main sur ma gorge, a serré et m'a menacée : "Tais-toi ou je te tue." » Il parvient à la maîtriser et à la ligoter. Il touche sa poitrine. Elle lui lance : « Vous faites partie de la bande à Dutroux[5] ? » Le kidnappeur répond : « Je suis pire que Dutroux. »

Il redémarre. À l'arrière, Marie-Ascension voit « des cartes de France, des Pays-Bas et de Belgique » et prie « à pleine gorge ». « J'ai pensé que

c’était fini pour moi. Au moindre mouvement, j’avais mal. Puis les liens se sont relâchés, j’ai utilisé les pieds pour les enlever et les dents pour ceux des mains. J’ai vu un bouton sur la porte coulissante “Appuyez ici pour ouvrir”. Je l’ai ouverte sans fracas. Il roulait trop vite, j’ai attendu. Il s’est arrêté à un carrefour et j’ai sauté. J’ai couru dans tous les sens, affolée. J’ai vu “Ciney 23 km” et une voiture arriver. » Une automobiliste recueille la gamine échappée d’un C25 Citroën qu’elles recroisent. « Tu te concentres sur l’homme au volant et moi sur la plaque. » Elles écrivent le numéro puis le dénoncent à la police. Interpellé, Michel Fourniret minimise et tente de noyer le poisson avec une histoire improbable. Il était furieux des mauvaises notes de son fils Sélim et avait pris la route, « comme un zombie », pour aller bazarder le bureau de celui-ci. Il n’était « plus maître de lui ». Par ailleurs, vu son passé de commando en Algérie, dit-il, s’il l’avait vraiment voulu, « la jeune fille n’aurait pas pu se désentraver ». Le commissaire Jacques Fagnart de la police fédérale de Dinant flaire d’emblée que ce type n’en est pas à son coup d’essai.

À Reims, Daniel Bourgard reçoit un appel d’un collègue belge qui lui explique « le scénario du rapt de Marie-Ascension ». Pour Céline Saison et Mananya Thumpong, il avait fait l’hypothèse d’un mode opératoire semblable, avec une camionnette et un enlèvement en bord de route. « Il s’appelle comment ton gars ? » La réponse le sidère : « Quand il me livre le nom de Fourniret, je tombe de l’armoire. » Il retrouve le motif de l’incarcération de Fourniret à Fleury-Mérogis entre 1984 et 1987 : « agressions sexuelles de mineures ». Bourgard part aussitôt enquêter en Belgique. Mais, au domicile de Fourniret, aucune trace des cartables de Céline et de Mananya, ni des objets qu’ils contenaient. En revanche, au grenier, sont découverts un fusil à pompe de type antiémeute, trois revolvers, dont deux .357 Magnum de police volés, des habits de fillettes et un miroir incliné de façon à épier la salle de bains. Le voyeur explique qu’il s’agit d’un « observatoire parfait… aux propriétés insolites amusantes ».

Au juge Bernard Claude de Dinant, qui inculpe et emprisonne Fourniret en Belgique pour « enlèvement et agression de mineure », l’officier Bourgard expose son manque d’indices et sa forte intuition : « J’ai deux gamines mortes sur les bras, le profil de Fourniret correspond. On peut penser que Céline et Mananya sont passées dans son fourgon, et retrouver leurs traces génétiques. » Le magistrat ordonne des « constatations

pointues » dans le Citroën. Le laboratoire de Bruxelles prélève du sang à l'arrière du C25, des préservatifs, une jupette, un masque inhalateur pour enfants, les débris d'une ampoule d'éther et plusieurs liens. Plus de 500 cheveux, poils, fibres et objets sont envoyés à l'analyse en Belgique et en France pour extraire des ADN. Et le temps presse car, en vertu de la loi belge, le juge Claude ne peut pas retenir Fourniret en détention plus d'un an.

En attendant, la fidèle Monique Olivier a repris son chemin de croix au parloir et respecte l'omerta, la loi du silence, comme une femme de gangster. En face, le commissaire Fagnart de Dinant est bien décidé à la faire parler, persuadé qu'elle connaît les secrets de son mari. Car le crime retentissant en Belgique de la petite Élisabeth Brichet à Namur le 20 décembre 1989 – un temps imputé à Dutroux – n'est toujours pas élucidé. Il y a aussi cette baby-sitter des Fourniret qui se serait volatilisée en 1993, et dont l'identité est inconnue. Leur fils Sélim avait cinq ans, elle lui avait offert une peluche. Seule trace laissée de son passage chez les Fourniret. « Seize ans peut-être, jolie, cheveux blonds, française ou belge car elle n'a pas d'accent », selon les voisins mitoyens de la maison de Sart-Custinne : « la fille au pair a rencontré à la fête du village un garçon de son âge. Ils sont sortis ensemble. Fourniret a piqué une colère monstre et l'a enfermée. On ne l'a plus jamais revue ». Dix ans plus tard, le juge Claude s'intéresse aussi de près à ce cas.

Depuis sa prison, pour dégonfler les soupçons, Michel Fourniret tente alors de publier dans le quotidien *L'Union* un « avis de recherche » intitulé « Lettre à baby-sitter 1993 » et rédigé le 30 novembre 2003. Le calculateur enjoint à la disparue de se manifester. Il écrit, prenant soin de composer des rimes : « VOTRE SILENCE FAIT GRAND BRUIT [cette partie est en lettres capitales soulignées]. Les enquêteurs s'interrogent : "La jeune fille au pair venue au bal en plein air sous les lasers ne se trouve-t-elle pas six pieds sous terre ?" » Fourniret donne un code pour qu'elle puisse s'identifier : « Il vous est facile de donner signe de vie. Dites au journaliste le nom de la peluche, s'il vous plaît (comme si vous parliez à Clark Kent, alias Superman). C'est entendu ? D'avance, merci. »

Pendant un an, les policiers belges interrogent Michel Fourniret 110 fois, sans rien en tirer. Ils mettent une pression extrême sur Monique Olivier,

qu’ils convoquent 120 fois. Ils l’entendent sous hypnose et sous polygraphe, un détecteur de mensonges. Ils sonorisent ses parloirs intimes avec son mari et captent des propos équivoques. Dans ces écoutes, son époux lui demande de changer de place les « petits », qu’il vaut mieux, dit-il, appeler les « Bruno ». Il lui annonce aussi qu’il va bientôt sortir, mais ça ne la réjouit pas. « J’avais peur qu’il revienne pour mon fils et pour moi. Depuis un an, Sélim et moi, on avait un poids en moins », finira par confier Monique Olivier aux policiers. Le commissaire Fagnart la sent « à bout » et la convoque une dernière fois, le 22 juin 2004. Il joue son va-tout : « Je suis certain que vous en savez bien plus sur votre mari. » Monique Olivier tremble de tout son corps en fixant le journal posé à dessein sur le bureau, qui titre sur la condamnation – cinq jours plus tôt – de Michelle Martin[6], la femme de Marc Dutroux, à trente ans de réclusion. Pressurée par Fagnart, elle craque.

Elle reconnaît que Fourniret, obsédé par les jeunes filles vierges, en a tué deux : Céline Saison en 2000 et Mananya Thumpong en 2001. Elle précise que cette dernière était déjà montée dans son C25. « Pendant quinze jours, il répétait : “Je vais aller chercher la petite Asiatique.” » Usée mais rouée, Monique Olivier ne révèle que des meurtres dans lesquels elle n’a joué aucun rôle actif. Ainsi, le juge Claude, à qui elle répète ces aveux succincts, l’inculpe pour simple « non-dénonciation de crimes ».

Aussitôt prévenu, le commandant Bourgard jubile. Enfin, il tient Fourniret. Sauf qu’il n’a toujours pas les expertises génétiques. Il fixe un interrogatoire avec Monique Olivier le 29 juin à 14 h 30. Ce jour-là, « je suis quasiment à genoux devant elle, on n’a pas de billes, pas de résultats ADN, rien ». Très fébrile et tassée sur sa chaise, la femme de Fourniret « nie pendant soixante secondes », puis, « en vingt minutes, elle balance six meurtres » commis par son mari. Outre ceux de Céline Saison et de Mananya Thumpong, elle ajoute ceux d’Isabelle Laville en 1987 dans l’Yonne, de Farida Hammiche en 1988 dans les Yvelines, de Jeanne-Marie Desramault et d’Élisabeth Brichet chez eux à Floing en 1989. Elle se garde bien de s’impliquer dans ces crimes sexuels, mais elle précise que la mort de Farida Hammiche diffère des autres. Pour cette femme âgée de trente ans, mariée à Jean-Pierre Hellegouarch, ex-codétenu de Fourniret, il s’agit « d’un règlement de comptes pour voler un stock d’or dans un cimetière ».

Le commandant Bourgard s'isole, se renseigne puis téléphone à une sœur de la victime qui, apprenant le nom de Fourniret, lui dit : « On a vraiment cru que Farida était partie avec un autre homme. »

À 23 h 30, autour d'un plat de spaghettis, le patron de la police fédérale belge et ses collègues ont tous la conviction que Monique Olivier « en connaît d'autres », qu'il leur en manque. Bourgard reprend alors l'interrogatoire de la suspecte de façon plus musclée : « Je tape du poing sur la table et je lui dis : "Nous, les Français, on n'est pas gentils comme les Belges. Les magistrats français ne vont pas vous faire de cadeaux, vous serez extradée, alors maintenant racontez-moi !" » Secouée, Monique Olivier « aligne trois autres crimes en dix minutes » : Fabienne Leroy en 1988, Natacha Danais en 1990 et un automobiliste que Fourniret a cru tuer sur une aire d'autoroute. Entendu le 30 juin, Michel Fourniret accepte d'endosser certains meurtres, mais pas tous : « Je jure sur la tête de ma petite-fille que je n'ai rien à voir avec les crimes de Céline Saison et Mananya Thumpong. » Sans preuves ADN ni aveux de Fourniret pour ces deux victimes, le commandant Bourgard vit « un grand moment de solitude ».

En parallèle, un enquêteur belge de Namur questionne Monique Olivier sur le rapt de la petite Élisabeth Brichet avant Noël 1989. Sur le film de cet interrogatoire – diffusé au procès d'assises des Fourniret en 2008 –, on voit Monique Olivier en pull bleu myosotis recroquevillée sur sa chaise qui dit : « J'aimais pas ce genre de choses. Ça, ça l'agaçait de voir que j'étais pas d'accord. » Elle rechigne à admettre sa participation active à ce crime : « Mais après, on va me considérer comme la femme de Dutroux si je dis que j'ai aidé à faire ce genre de choses. » Le policier l'apaise : « Chut, chut, on veut la vérité. Alors, vous partez… Qui est dans la voiture ? » Au bout d'une heure de réticences, Monique Olivier se déclare « complice, mais complice forcée ». « Il m'a tenue avec une première affaire [Isabelle Laville en 1987], il m'a piégée. Je pouvais plus reculer, j'étais obligée de suivre, j'ai suivi. C'est trop tard. J'aurais dû avoir le courage de le dénoncer, j'ai été lâche. » Son mari expliquera qu'il l'avait avertie de son mode opératoire en cas de trahison : « Je tue Sélim, je te tue et je signale votre disparition. »

Le 1er juillet 2004, l'enquêteur Bourgard recueille un récit plus étoffé de Monique Olivier sur « le retour de chasse » de son époux dans la soirée du

16 mai 2000. Elle se souvient « de son air souriant et satisfait ». « Il semblait réellement fier de lui car il pensait avoir réussi à prendre une jeune fille » vierge. Sélim étant endormi, son mari lui rapporte comme un trophée le cartable de Céline Saison, qu'il vide sur la table du salon. Elle décrit à l'enquêteur les objets qu'il avait listés : un parapluie, un classeur, des stylos, un album de photos du voyage scolaire de la victime aux États-Unis. Que les Fourniret ont regardé ensemble. Avant de tout brûler dans la cheminée, puis de disperser les résidus dans des poubelles.

Aussitôt, le commandant reprend l'interrogatoire de Michel Fourniret, qui s'enquiert de l'état de santé de son épouse. Bourgard lui répond qu'elle « va mieux » depuis ses aveux, car elle ne tremble plus comme une feuille. Fataliste, le pédophile lui lance : « Je crois que je n'aurai plus besoin de mon permis de conduire. » Le commandant avance alors ses pions. Il énumère les affaires et, plutôt que de perdre, Fourniret renverse le roi : « C'est moi pour Céline et Mananya. » De façon posée, calme, réfléchie, clinique même, Fourniret déroule un récit de ces deux crimes sur dix-sept pages de procès-verbal.

« Parti à l'aventure » à Charleville-Mézières, il est en train de voler sur un parking les pare-chocs d'un fourgon vert pour en équiper son Citroën C25. Il aperçoit alors une fine jeune fille en jean, Céline Saison. Il la convainc de monter, sous prétexte de lui montrer son chemin. Il retraduit sur P-V le dialogue et la scène dans la camionnette. Lui : « Je ne vais pas vous violer sinon je serai obligé de vous tuer. Je préférerais que vous me demandiez poliment de faire l'amour avec vous. Sinon, je vous mets de l'acide dans les yeux. » Elle : « Je n'ai pas le choix. » Il suppose « qu'à dix-huit ans ça ne doit pas être la première fois ». « Si, justement », lui aurait-elle confié, « le regard triste ». Il la viole. Elle se rhabille. Il roule. Il lui demande de s'asseoir sur le plancher. Il attrape une ficelle sous son siège et l'étrangle. Il abandonne son corps dans la forêt de Sugny. Il raconte aussi comment il a piégé la petite Mananya Thumpong, treize ans, le même âge que Sélim, en se servant de sa figure paternelle aux cheveux blancs. « Mon fils aimerait beaucoup avoir une amie de son âge. » Comme l'adolescente refuse de monter, il prend « un visage de retraité » et force son accent belge : « Vous savez, je ne suis pas un vilain monsieur. » Il endort ainsi la méfiance de Mananya qui fait demi-tour, et grimpe dans son Citroën.

« Vis-à-vis de ces gamines et des familles, avez-vous des remords ? » s'enquiert le commandant. Fourniret lui lance son regard bleu acier et rétorque franchement : « Monsieur Bourgard, à la première peut-être, mais là où j'en suis, non. » Le commandant se souvient de la grosseur de ses mains, « boursouflées, puissantes ». Le policier essaiera de faire appel à des sentiments chez Fourniret, « mais il n'en a pas ». Quand Fourniret avoue, c'est d'un bloc, sans chercher « à influencer ou à finasser ». Il expose ses crimes « comme s'il parlait du démontage d'un carburateur ou d'un démarreur de voiture. C'est mécanique, clair, net et précis ». Avec son narcissisme, c'est ce qui a le plus impressionné Daniel Bourgard. « Quand il évoque l'attitude de ses victimes, il ne voit jamais de terreur dans leurs yeux mais toujours de la déception vis-à-vis de lui. »

Le 3 juillet 2004, les pelleteuses envahissent le domaine du château du Sautou et Michel Fourniret dirige les fouilles, tel un conducteur de travaux. Les corps de Jeanne-Marie Desramault et d'Élisabeth Brichet sont exhumés, des squelettes, des lambeaux de l'anorak parme de la petite Belge de douze ans, sa carte d'identité et un agenda Snoopy de l'année 1989.

Écrouée pour complicité, Monique Olivier indique aux policiers la cachette du stock d'or volé à Hellegouarch, mobile de l'assassinat de Farida Hammiche. Ainsi, dans un terrain de camping du village belge de Heer-Agimont, au domaine de Mont-de-Meuse, sont découvertes 197 pièces d'or dans trois sachets plastique enterrés au pied d'un bosquet. L'équivalent de 25 000 euros. Maigre vestige du magot des Postiches. Ni les Fourniret ni les enquêteurs, persuadés qu'il s'agit du reliquat du « trésor de guerre » d'Action directe, ne savent alors que ce butin est en réalité celui du gang de braqueurs déguisés. Avant mes révélations dans *Libération* quelques semaines plus tard, le 24 juillet 2004.

Les bandits seront interrogés en 2010 sur ce magot. André Bellaïche n'a « apporté aucun élément utile à l'enquête », selon l'ordonnance de mise en accusation des Fourniret. De son côté, Michel Chellaoui, le monte-en-l'air, a répété les confidences de Myszka sur son « or dérobé », « pour un million d'euros environ ». Chellaoui m'a raconté la scène à la PJ de Versailles. L'officier lui demande : « Fourniret, vous connaissez ? » Lui : « Non, je n'ai pas de mauvaises fréquentations. » Le policier lui apporte un album, « comme une collection de timbres, mais à l'intérieur ce sont des louis d'or, des napoléons, des 20 dollars, des pesos mexicains ». Le flic réclame son

aide « pour accrocher Fourniret sur une autre affaire ». Chellaoui : « Monsieur, je reconnais bien le genre de pièces d'or qu'on braquait dans les coffres des banques, mais elles se ressemblent toutes. Comment savoir ? Maintenant, est-ce que je peux faire une petite réclamation ? » L'ex-bandit aurait bien récupéré les 197 « jaunets » retrouvés chez les Fourniret et qui « appartenaient » aux Postiches ! « Mais ça n'a pas été possible… »

---

1. Citations extraites des déclarations de l'enquêteur Christian Quiquempois au procès d'assises de Michel Fourniret, le 23 avril 2008.

2. La cour d'assises de Paris, qui a jugé trois bandits du 19 mars au 4 avril 1996, a condamné Robert Marguery et Jean-Claude Myszka à douze ans de réclusion criminelle pour les sept derniers braquages du gang des Postiches. Et André Bellaïche a écopé d'une peine de huit ans d'emprisonnement pas du tout pour les hold-up, mais pour son évasion en hélicoptère, pour association de malfaiteurs et recel de vols à main armée. Quant à Patrick Geay, en cavale, qui ne s'est pas présenté à son procès, il a écopé par contumace de trente ans. Ayant déjà passé plusieurs années en détention préventive, Bellaïche a été libéré à Noël 1997, Marguery en 1998 et Myszka en 1999.

3. Jusqu'en 2006, cet organisme public gérait le régime juridique des personnes handicapées.

4. Extraits des déclarations de Marie-Ascension au procès d'assises de Michel Fourniret, le 31 mars 2008.

5. Né le 6 novembre 1956 à Ixelles, en Belgique, Marc Dutroux a été interpellé le 13 août 1996 pour des enlèvements, viols et assassinats de mineures, et condamné le 17 juin 2004 à perpétuité. L'affaire Dutroux a provoqué un profond traumatisme en Belgique, et aboutira à une réforme du Code pénal.

6. Après l'arrestation de son mari le 13 août 1996, elle a laissé mourir de faim les fillettes Mélissa Russo et Julie Lejeune dans leur cave de Marcinelle. Le 17 juin 2004, elle a été condamnée à trente années de réclusion pour avoir entraîné leur mort, et pour d'autres rapts, séquestrations et complicité de viols.

11

Récits d’audience

Jour 1. Fourniret, le même en vieux

À soixante-seize ans, le bouc et le sourcil blanchis, la moustache broussailleuse, Michel Fourniret, du haut de son mètre 68, apparaît le 13 novembre 2018 vieilli et dur d’oreille dans le box des accusés de la cour d’assises des Yvelines, à Versailles, en polo de curé gris. Il flotte dans son jean trop large qu’il remonte au-dessus du nombril grâce à une ceinture militaire serrée au dernier cran. Il paraît diminué mais il a conservé son verbe tordu et se montre toujours aussi stratège dans ses oublis. L’Ogre des Ardennes regarde droit devant le mari de sa victime qui avait partagé sa cellule à Fleury-Mérogis. Assis au deuxième rang des parties civiles derrière ses avocats, Jean-Pierre Hellegouarch, l’ex-braqueur d’extrême gauche, attend son heure. Veste kaki et pull noir de camionneur, le vieux voyou aux yeux verts tient à affronter l’assassin de son épouse Farida Hammiche, tuée en 1988 à cause du magot des Postiches. « C’est le face-à-face », me confie alors ce retraité du banditisme atteint d’une maladie dégénérative, fatigué. « Je ne ressens pas de haine, mais je ne veux plus qu’il respire le même air que moi, c’est tout. »

Jean-Pierre Hellegouarch connaît les procès de l’intérieur, essentiellement au tribunal correctionnel, mais plutôt depuis l’autre côté du box. Il écoute, amer, ses avocats Didier Seban et Corinne Herrmann lui expliquer les droits des familles de victimes. Ceux-ci représentent également les intérêts d’un homme asiatique en costume gris et lunettes installé tout en haut, à l’écart : Yu Fung Lam qui fut l’amant de Farida. Sur les bancs des parties civiles se pressent aussi les deux frères de Farida, Abdel et Farid, et ses quatre sœurs, Dalila, Nora, Aïcha et Luiza, qui

feuillettent un album de photos de famille pour en remettre une aux journalistes. C'est la ruée, cent reporters accrédités pour seize places se bousculent à l'entrée de la salle d'audience. Trop moderne, sans le décorum et la patine qui conviendraient à ce crime d'un autre temps, commis voilà trente ans par des accusés désormais septuagénaires. Ici, l'enjeu n'est pas la peine car Michel Fourniret et Monique Olivier ont déjà été condamnés dix ans plus tôt à la réclusion criminelle à perpétuité, incompressible pour lui, et assortie de vingt-huit ans de sûreté pour elle. Mais la famille de Farida Hammiche mise sur ce procès bien tardif pour réhabiliter la victime maltraitée par la justice, et faire payer aux Fourniret sa mort violente à l'âge de trente ans.

Face aux bancs des parties civiles, le vieil homme rabougri debout dans la cage en plexiglas chevrote : « Je suis là pour apporter des réponses aux questions qui seront posées. » Une posture plus ouverte en apparence que son mutisme calculé devant la cour d'assises des Ardennes en 2008 où l'accusé avait brandi un panneau : « SANS HUIS CLOS, BOUCHE COUSUE. » Il refusait de parler, car la publicité des débats sur ses crimes sexuels lui déplaisait. Dorénavant, le tueur en série est disposé à s'expliquer sur l'assassinat de « la femme de Jean-Pierre » et le recel de vol du magot, même si « lorsqu'il s'agit d'actes inexcusables, plus rien n'est à dire ». À son côté, séparée par un simple accoudoir en bois, son ex-troisième épouse, Monique Olivier, visage déformé et regard noir, opine du chef. Mais avant d'aborder le meurtre crapuleux, la cour d'assises s'attaque aux personnalités du couple criminel. Ils ont passé seize ans ensemble jusqu'à l'arrestation de Michel Fourniret, en 2003. Ils ont divorcé à l'été 2010, en détention.

D'une voix d'outre-tombe et de façon hachée, écrasant parfois le micro, Michel Fourniret lâche quelques bribes sur son enfance. Sa mère « tisseuse en filature » et son père « ajusteur mécanicien » ne se sont plus entendus, « la boisson sans doute a fait dépérir le ménage ». Ils ont divorcé en 1954, le jour de ses douze ans. « Ça fait partie des éléments qui ne sont pas anodins dans l'existence », dit-il. Il a oublié les manches à balai cassés sur les murs par son père en état d'ivresse. « Il lui est arrivé d'être un peu pompette mais il ne s'est jamais donné en spectacle », minimise-t-il. Tout comme l'humiliation du « petit Michel » et les moqueries sur ses habits ravaudés à l'école : « J'étais un petit peu complexé. » La découverte à l'âge

de douze ans de sa grande sœur, qu'il vénérait comme une déesse, en train de faire ses besoins sur un pot de chambre l'a tellement dégoûté qu'il en avait parlé ainsi au psychologue : « Ma sœur était comme ma mère, c'était pas une femme pure mais quelqu'un qui défèque, c'est tout simplement ignoble. » Aujourd'hui, ces propos lui paraissent « excessifs ». « Je n'ai pas souvenance de ça. » Mais il reconnaît sa phrase, en parlant de lui à la troisième personne du singulier : « Fourniret, c'est quelqu'un qui tient terriblement à son foutu orgueil. »

Au risque de passer pour gâteux, le vieillard dur de la feuille paraît toutefois avoir une mémoire très sélective. Sur son état de santé actuel, il dit : « Physiquement, ça va ; moralement, ça peut aller. Je ne suis pas handicapé par la vie. » Mais en ce qui concerne les crimes de petites filles, il élude : « À quoi bon étaler une rétrospective ? » Sur la perpétuité perpétuelle qui lui a déjà été infligée, il l'admet, « c'est une condamnation qui n'est absolument pas infondée ». Au directeur de la prison, il a montré une grande froideur envers ses victimes, utilisant une métaphore : « C'est mon entreprise, ma carrière. » Mais devant la cour d'assises des Yvelines, il répond à côté. Quand le président Didier Safar lui demande si son départ de l'Yonne en 1988 pour Floing dans les Ardennes a « un lien avec la mort de Farida Hammiche en avril 1988, pour mettre une distance avec la région », l'accusé réfléchit et soupire : « Je ne saurais pas vous le dire. » Dans les rangs adverses, Jean-Pierre Hellegouarch lève les yeux au ciel lorsque Michel Fourniret dit l'avoir choisi comme parrain de son fils Sélim car « c'est une personnalité exceptionnelle »…

De la même façon, Michel Fourniret qualifie chacune de ses deux premières femmes, Annette et Nicole, « d'êtres d'exception ». S'il n'a pas oublié « les relations épistolaires » avec l'infirmière Annette – qu'il épousera en 1963 – et la naissance de leur fils, il ne se souvient absolument plus du vrai motif de leur séparation. « Pour quelle raison divorcez-vous ? » insiste le président. « Heu, heu, Annette n'était plus très jeune, elle avait eu une vie sentimentale antérieure qui a pu laisser des traces. Ensuite, il y a eu mésentente », esquive Fourniret. « Ce n'est pas plutôt à cause de la plainte d'une fillette à qui vous avez demandé d'enlever sa culotte ? » tonne le magistrat. Là, le vieux pédophile devient amnésique : « Aucun souvenir de cela. »

Pour signifier qu'Annette n'était plus vierge, Fourniret répète, comme il en a l'habitude, une formule alambiquée : « Elle manquait d'inexpérience. » Il insinue que, plus âgée que lui, elle aurait pris un petit jeune tout juste revenu du service militaire en Algérie. « À l'heure où on vieillit, on trouve un Fourniret… » dit-il. Il n'hésite pas à rejeter la responsabilité de ses propres crimes pédophiles sur son ex-première femme, précisant : « Si je n'avais pas rencontré Annette, tout ça ne serait pas arrivé. » Maître Seban, l'avocat de Jean-Pierre Hellegouarch, s'énerve. À deux mètres de lui, ses grosses mains accrochées au bois de son box, Fourniret persiste : « Oui, elle avait eu des vies avant. » Excédé, l'accusé hausse le ton, crescendo : « Mettez-vous dans la peau d'un gamin qui arrive au mariage pas peu fier de se marier puceau, et ce type, ce connard épouse une dame de six ans trois mois et dix-huit jours son aînée, mais qui manque d'inexpérience. » Alors, c'est comme « un obus explosif dans votre tête ». Et là, Fourniret pète les plombs, hurlant à l'attention de Didier Seban : « VOUS PIGEZ, MEC ? Vous savez ce que ça veut dire, "MEC" ? "Monsieur extrêmement courtois." » Impassible, l'avocat lâche « pigé » et continue à le secouer : « Vous étiez fier de vos mains d'ouvrier, ce sont aussi des mains de meurtrier, vous en êtes fier ? » Pas de réponse.

Sur sa troisième épouse, Monique Olivier, Michel Fourniret « n'a pas souvenance » non plus des circonstances de leur rencontre, en 1987, par une annonce dans *Le Pèlerin* ni des nombreuses lettres échangées : « Je ne m'en souvenais pas. » C'est pourtant ainsi que ce couple va sceller leur pacte criminel. Il promettait à Monique Olivier de tuer son ex-mari André et, en contrepartie, elle devait lui fournir des vierges. L'accusée au polo grenat, qui s'exprime plus clairement que son ancien complice, prétend avoir cru à un roman : « C'était des écrits, je ne pensais pas vraiment qu'il réaliserait ça. » Pourtant, c'est avec elle qu'il va commencer à tuer. Le président lit les propos récents de Fourniret au psychologue : « Mes deux premières femmes étaient très résistantes et leur résistance ne m'a pas permis d'aller jusqu'au bout de mes fantasmes. » Au nom des frères et sœurs de Farida, maître Yolaine Bancarel aimerait savoir si sa troisième épouse est elle aussi à ses yeux « un être d'exception ». D'un air pénétré, ce féru de littérature sort une autre référence : « Je dirais que Monique Olivier est l'Étranger de Camus, un étranger en jupon. »

Sans un seul coup d’œil pour son voisin, Monique Olivier fait des grimaces éloquentes à l’écoute du portrait d’elle dressé par Fourniret, misogyne et méprisant. Il l’a dépeinte auparavant à l’expert comme « une paresseuse qui a un grand poil dans la main », « une pauvre créature qui ne réfléchit jamais », « quelqu’un qui doit avoir des qualités mais que je ne connais pas », « un pétrin à modeler », « une nature rouée », « une pure idiote qui n’a rien entre les oreilles »… Aujourd’hui, Fourniret confirme : « Ce n’est pas totalement infondé. » Plus tard, elle répond : « Venant de sa part, ça ne m’étonne pas. » Sans le charger outre mesure, Monique Olivier décrit un Michel Fourniret « très fier, très prétentieux et strict ». Et une vie à la maison avec Sélim, leur fils, qui n’était « pas gaie ». « On vivait dans la crainte. Lui, Michel Fourniret, c’était toujours travail, jardin, bricolage. Jamais de jeux avec Sélim. » Elle a voulu le quitter mais ne l’a pas fait, et peine à l’expliquer : « Je sais pas, j’aurais dû partir, j’en sais rien, sans doute parce que j’avais nulle part où aller. » Elle « regrette », bien sûr. Mais depuis le 11 décembre 1987 et le crime originel dans l’Yonne qu’ils ont organisé tous les deux, elle attirant Isabelle Laville, dix-sept ans, lui la violant et la tuant, il la tenait. « Il m’a fait vraiment peur. Et si j’étais partie, il m’aurait retrouvée. Je ne suis pas courageuse, vous savez ! »

Jour 2. Le bandit qui voulait justice

C’est en veuf de Farida Hammiche que le retraité du banditisme Jean-Pierre Hellegouarch, boule à zéro et carrure de boxeur, témoigne à la barre de la cour d’assises des Yvelines à la mémoire de sa bien-aimée, victime oubliée de la justice. « Cela a été très long avant d’arriver à la cour d’assises, j’ai l’impression que Farida a été négligée, toutes nos demandes ont été éludées, on n’en parlait plus, elle ne méritait pas ça », attaque le vieux bandit de soixante-quinze ans, d’une voix rauque et gouailleuse qui porte. Pourtant, le président Didier Safar lui reproche d’avoir attendu le premier jour de l’audience pour se constituer partie civile.

Alors, le bandit relate ses vaines démarches au bureau des personnes disparues de la préfecture de Créteil, « un service spécialisé, paraît-il », en 1988-1989. Puis ses propres recherches. Et enfin, sa plainte en 1998 au

procureur de la République, qui « n’a pas été suivie d’effets ». Il regrette que le cas de Farida ait été « scindé » des autres assassinats. Déjà aux assises des Ardennes en 2008, Jean-Pierre Hellegouarch qui avait été extrait de prison s’insurgeait à la barre : « Vous me demandez de témoigner pour ces pauvres jeunes filles assassinées, je n'ai pas grand-chose à dire. Par contre, pour Farida, j'en aurais eu à dire mais je m'étonne qu'elle ne soit pas dans le procès… c'est comme si on dansait sur sa tombe. » À Versailles, le mari explique que ses activités – « dans l’illégalité, c’est pas un secret » – et « le fait d’être recherché » l’ont « bloqué » dans le suivi de ses requêtes. Et puis, découragé par le peu de considération des autorités pour une femme de braqueur, le bandit, qui revendique « un code d’honneur », admet franchement qu’il était plus « dans l’esprit de vengeance que de la justice ». « On venait de supprimer une jeune femme en dehors de toute raison. J’avais envie de régler le problème moi-même. »

Il remet au cœur de ce procès d’assises Farida, « une fille épatante, intelligente, très belle, on s’accordait bien ». Malgré plus de quinze ans de différence d’âge et les « préjugés négatifs » de sa belle-famille – « je ne suis pas porteur d’avenir », précise l’ex-braqueur –, Jean-Pierre et Farida s’aiment passionnément et se marient en prison. Et pourtant, comme dit le Breton avec humour, « je n’étais pas un cadeau ». Fusionnel, le couple veut même un enfant. Mais en mars 1988, comme sa femme « avec ses 50 kilos, ne se sentait pas d’aller seule » déterrer le magot, « c’est moi qui ai pensé à Fourniret, par défaut, car ce n’était pas un bandit et que je n’ai pas une confiance absolue dans les voleurs pour des histoires d’argent ». Elle disparaît. « C’est un mystère, je suis inquiet, c’est anormal dans sa personnalité de plier bagage. On se retrouve devant un vide. » Il culpabilise aujourd’hui d’avoir fait prendre ce risque à Farida, « j’ai une certaine responsabilité de ce qui est arrivé, par insouciance ».

De plus en plus fatigué, les épaules du repris de justice en treillis, jean et baskets noires s’affaissent, mais il tient à rester debout pour relater son combat perdu contre l’assassin de sa femme et contre la justice des hommes. En 1998, il retourne en prison « pour une longue peine ». Alors, « en désespoir de cause », il envoie une lettre circonstanciée au procureur de la République de Créteil, le 27 avril. « La police et la justice ont été défaillantes », assène le voleur de métier, et ont perdu une belle occasion de stopper net Michel Fourniret dans sa carrière criminelle. Le dossier sera

classé sans suite en 1999 au motif que « l'infraction n'est pas constituée », car le suspect a déménagé en Belgique. « Là aussi, j'ai été naïf, je croyais qu'il suffisait de porter plainte. Car j'ai toujours connu l'autre côté où on venait me chercher pour n'importe quel délit, puis c'était le coup de massue. À mon encontre, j'ai connu la justice plus rapide et efficace. » À la barre, le retraité du banditisme qui, parfois, cherche ses mots et tremblote des mains, s'énerve un peu sur l'origine du butin, qu'il prétend ignorer – « Le gang des Postiches, je ne sais pas qui c'est, jamais vu » : « Cet argent appartenait à Esposito, je ne sais pas d'où il provenait, peut-être d'un groupe politique. » Filou mais attachant, le voleur sur le retour raconte une histoire improbable sur l'utilisation du reliquat de 200 000 francs en pièces d'or retrouvées chez Farida, l'argent du malheur : « Vous n'allez pas me croire mais je les ai jetées du pont du port de Vitry-sur-Seine. » Manière de contrer l'avocat de Fourniret qui le soupçonne d'avoir blanchi cet argent dans un appartement à Versailles. Et d'échapper à toute poursuite pénale pour recel. Tout escroc qu'il est, Hellegouarch a des principes et n'est « pas amoral », comme Fourniret, qui a tué sa femme « pour des raisons sexuelles », croit-il aujourd'hui. « Je pense qu'il a violé Farida, le crapuleux vient dans la seconde période, c'est l'appât du gain. »

Dans son box, Michel Fourniret encaisse sans broncher mais n'approuve pas pour autant : « C'est dégueulasse de penser ça ! » avait-il rétorqué aux enquêteurs qui cherchaient à savoir si ses pulsions sexuelles avaient pu guider cet acte. Mais l'accusé, qui lève en vain le doigt pendant dix minutes pour s'exprimer, n'a pas droit à la parole. Le président de la cour d'assises de Versailles ne veut pas d'échanges directs entre Fourniret et Hellegouarch. Le mari de Farida ne le comprend pas. Aussi, quand maître Seban lui demande s'il souhaite dire quelque chose à Fourniret, on assiste à une scène incroyable. On voit l'ancien braqueur se détourner et s'avancer à petits pas vers le box de son ex-codétenu. La mâchoire crispée et les yeux revolver, Jean-Pierre Hellegouarch fusille du regard Michel Fourniret qui ne cille pas et, chancelant mais résolu, s'approche de plus en plus du tueur de sa femme. Comme pour en découdre. Va-t-il se venger là en direct sous les néons blafards de la cour d'assises ? La salle entière est suspendue au cheminement du veuf. Mais le président le somme à plusieurs reprises d'arrêter. Obligé de tourner les talons, Jean-Pierre Hellegouarch revient tel

un automate, les gestes saccadés, le teint livide, l'air sonné, et souffle dans le micro : « Où est Farida ? »

Qu'est-il passé par la tête du vieux voyou désarmé ? « Je m'approchais de Fourniret, peut-être pour lui mettre une gifle », me confiera quelques jours plus tard Jean-Pierre Hellegouarch. À nouveau accroché à la barre, le veuf de Farida formule sa prière à Fourniret, qui « balade » les policiers dans les recherches : « Je veux savoir où est le cadavre de Farida pour la mettre dans une tombe. Je ne vais pas lui faire la morale, mais s'il n'est pas pourri jusqu'à la moelle et s'il a deux sous de courage, qu'il dise où elle se trouve. » Il déplore le comportement détaché de l'accusé – « là, il adopte une attitude comme s'il s'agit d'un trafic de cigarettes » – et étend sa demande de sépultures aux autres « jeunes filles martyrisées ».

Le président finit par donner la parole à l'accusé après le témoignage de sa deuxième épouse Nicole, qui le remue aux larmes. Michel Fourniret se racle la gorge, exhibe alors son carnet de notes et, très ému, ferme le ban : « Si vous m'aviez posé la question ce matin, j'aurais pu vous dire des choses sur le sujet, mais là, j'ai rien à dire. » Façon de rester maître du jeu.

Jour 3. Farida Hammiche, à corps perdu

Soumis à un interrogatoire serré sur l'assassinat de Farida Hammiche, Michel Fourniret n'entend pas tout, et ponctue son récit de « je n'ai pas souvenance », de « aucune image ne me revient » ou de « ça ne date pas d'hier ». La cour d'assises des Yvelines essaie de savoir si le meurtrier se souvient du lieu où il a enterré le corps de sa victime en avril 1988. Ou bien si ses troubles réels de l'audition et de la mémoire sont utilisés comme une feinte.

Posé dans son box des accusés telle une statue inexpressive, figé, les cheveux gris peignés en arrière, le regard bleu acier encore perçant derrière les lunettes, le tueur en série trahit les traits de « caractère paranoïaque et pervers » soulignés par les psychiatres. Ainsi, Michel Fourniret déroule avec emphase une fable. À l'en croire, il n'aurait pas touché la commission de 500 000 francs en or convenue pour son labeur de « désenfouissement »

du trésor. « Une fois le travail effectué, il n'était plus question d'or », prétend l'accusé.

« Vous contestez avoir perçu une partie du butin ? s'étonne le président Didier Safar.

– Effectivement, ce projet proposé n'était plus d'actualité dès que j'ai fait main basse sur les pièces. Comme je n'ai plus eu d'échos de la matérialisation de cette promesse de Jean-Pierre, à partir de là, je me suis servi.

– Quelle est la raison pour vous approprier cet or ?

– Du fait de mon manque de scrupules.

– Ça, c'est la cause, pas la raison, souligne le président.

– La raison, elle est tout simplement abjecte, une question d'argent », admet sans ambages le criminel.

Fourniret était alors obnubilé par le magot qui allait le sortir de sa dèche : « J'attendais, j'attendais, j'étais fauché… » Il prétend qu'il espérait « une forme de reconnaissance » de la part du gangster qui l'avait missionné pour aller chercher cet or. « Et pourquoi avez-vous utilisé l'expression "un transfert de propriété" ? » s'enquiert le président. « Je n'ai pas de souvenir direct, je ne peux que présumer ce qui a pu se passer. Farida est venue me demander de lui assurer ce service de la part de Jean-Pierre. J'ai fait le terrassier sur la tombe de la grand-mère » – le fameux nom de code pour la tombe de Louis Gloriand – dans le cimetière de Fontenay-en-Parisis. Et puis, quelques semaines après, le 12 avril 1988, Michel Fourniret est allé voir Farida Hammiche à Vitry-sur-Seine, soi-disant pour lui réclamer des fonds, et a poireauté toute la journée dans sa voiture avec Monique Olivier. Mais, visiblement, le factotum lésé, dont on se serait « servi comme d'un outil », n'entame même pas la discussion avec la femme de son commanditaire lorsqu'elle arrive. Il l'attire directement dans un piège à Clairefontaine-en-Yvelines, « pour visiter une ferme », prétend-il. En pleine nuit ? « Les nuits ne sont pas toujours opaques », rétorque l'accusé. La cour d'assises lui demande alors à quel moment il a eu l'intention de tuer Farida Hammiche. D'un ton docte et direct, l'accusé énonce : « Cette décision-là a été prise en trois stades d'évolution successifs. Au début : pourquoi pas ? Après : allez, fonce. Ensuite : on ne peut plus rien y faire. »

Le président Safar veut connaître le mode opératoire : « Comment tuez-vous Farida ? – Je vous remercie de m'avoir posé cette question car hier,

j’ai entendu des propos irréalistes. Quelqu’un qui me faisait face a dit des conneries, alors les conneries, ça va cinq minutes », s’emporte Michel Fourniret, en allusion au témoignage la veille du veuf Hellegouarch, persuadé que le déséquilibré sexuel a violé Farida avant de l’achever. Mais l’accusé s’avère incapable de détailler la mise à mort : « Je ne saurais pas vous dire aujourd’hui, c’est nébuleux, je sais que je l’ai tuée, mais comment, je n’en ai pas souvenance. Mais très très probablement, j’ai tenu à ce que ce soit un acte rapide », lâche Fourniret, en technicien.

Le président : « Vous aviez déclaré que vous avez perforé Farida à plusieurs reprises avec la baïonnette de votre beau-père puis que vous avez eu recours à un étranglement. »

L’accusé : « Cela ne date pas d’hier mais la phrase de Farida m’est restée en tête : “Ne me tue pas comme ça.” »

Le président : « Confirmez-vous qu’il n’y a aucun aspect d’ordre sexuel ? »

L’accusé : « Je peux affirmer que ce fut le cas. »

Une fois le crime commis dans une carrière de sable route de Paincourt, à 50 mètres de son ancienne demeure à Clairefontaine-en-Yvelines, Michel Fourniret aurait transporté le cadavre de Farida Hammiche dans le coffre de la voiture et aurait « roulé longtemps » avant de l’enterrer dans les environs. Il aurait creusé à mains nues la terre dans une zone boisée à la sortie d’un village pour l’inhumer. Avant de foncer dans l’appartement de sa victime à Vitry-sur-Seine récupérer le stock d’or. Le président cite un procès-verbal de Fourniret : « Vous prétendez laisser la moitié pour Jean-Pierre Hellegouarch. » Cynique mais réaliste, le serial killer lâche : « Je ne crois pas avoir eu cette élégance. » Il prendra tout, à l’exception de quelque 200 000 francs en pièces d’or sur 6 à 8 millions. Malgré les risques de représailles de la part de Jean-Pierre Hellegouarch : « On ne joue pas avec un Jean-Pierre à l’époque », souligne Fourniret. Ajoutant, pas très clair : « Il ne s’agit pas d’un jeu, mais d’un vol pur et simple. » Et pourtant, lui fait remarquer le haut magistrat : « Vous n’avez pas hésité à tuer sa femme ! Vous n’aviez pas peur de Jean-Pierre, vous ne le craigniez pas ? » Le chasseur de vierges qui se prenait pour un gangster, philosophe : « La crainte n’évite pas le danger. » Pour amoindrir le risque, il a détourné les soupçons, compatissant au chagrin de Hellegouarch après la disparition de

Farida et du magot : « Je me suis offert de participer à sa recherche pour faire accroire à Jean-Pierre qu'il n'y avait là rien de dramatique. » Tout comme il a pris soin de déposer la Fiat Uno de Farida sur le parking de l'aéroport d'Orly « pour brouiller les pistes, pour accréditer une explication ». À savoir que la belle et jeune Farida avait pu s'envoler avec un amant et une fortune.

Trente ans après, la cour d'assises veut savoir où est la dépouille. Le président mentionne de nouveau que Monique Olivier a révélé que, peu de temps après l'assassinat de Farida Hammiche, son mari avait entrepris de retourner sur les lieux pour mieux l'enterrer. Mais il serait revenu bredouille car, selon ses dires, un centre équestre aurait été construit à cet endroit. Durant l'audience sont aussi rappelées les explorations vaines et les manœuvres de Michel Fourniret à la PJ pour éviter d'indiquer l'emplacement du cadavre. Le tueur avait en effet assuré aux enquêteurs en 2005 qu'il « pourrait reconnaître l'endroit ». Les 11 et 12 octobre 2006, le serial killer avait trimballé la PJ de Versailles dans les forêts des Yvelines, la carrière de Clairefontaine et le village de Saint-Benoît, après avoir examiné pendant une heure une carte avec des courbes topographiques, comme s'il était certain de pouvoir localiser la tombe. Et puis à la fin, le pervers narcissique leur avait annoncé qu'il leur répondrait « en différé ». Il avait tenté de négocier d'éventuels aveux, exigeant des renseignements administratifs pour ses droits à la retraite. En 2009, il avait écrit à son juge de Versailles que si ses revendications étaient satisfaites, il ferait un effort : « Je permettrai à ma mémoire de retrouver les moindres détails » sur la tombe de fortune de Farida. Sur sa convocation chez le juge, il avait biffé le lieu d'assassinat indiqué à Clairefontaine et avait noté : « Inexact, axe Rambouillet-Saint-Léger. » Le président Safar questionne vertement le tueur sur ce jeu de mauvais goût : « Pourquoi vous livrez-vous à ce genre de chantage ? » L'accusé n'a plus tout cela en tête, mais en convient : « Ce n'est pas impossible connaissant ma nature. »

Le président l'interroge : « Vous souvenez-vous de l'endroit où vous vous êtes débarrassé du corps ? – Pas du tout », répond du tac au tac Michel Fourniret. Le magistrat reprend ses écrits de 2009 où il assurait au juge : « Si j'obtiens satisfaction, c'est sur un collaborateur survolté que vous pourrez compter. » Alors Didier Safar persiste : « Est-ce que vous n'en avez pas souvenir ou bien que vous ne voulez pas le dire ? » Brumeux, l'accusé

avance qu'il « s'agit sûrement d'une entorse à l'éthique, de promesses non tenues » quant à l'aide dans ses démêlés administratifs. Aujourd'hui, Michel Fourniret prétend qu'il n'a plus « aucun souvenir que cela [le crime] se soit passé à Clairefontaine » et n'évoque plus de trajet en voiture pour aller se débarrasser du cadavre : « Il n'est pas impossible que j'aie déposé le corps dans l'ancienne carrière de sable à côté, mais pas certain. »

C'est crucial pour les sœurs et l'ex-mari de Farida Hammiche qui aimeraient la mettre dans le caveau, avec ses parents. « Que pouvez-vous dire à sa famille ? » quémande le président. Le prédateur répond froidement : « Ces événements ne m'empêchent pas complètement de dormir. » Certes, il a failli révéler le lieu à la PJ et au juge de Versailles, mais « la résolution se prend un jour et le lendemain, on change d'idée ». À son tour, maître Didier Seban, qui a le chic pour énerver Michel Fourniret, le cuisine : « Vous la mettez dans une carrière de sable ou vous ne vous souvenez plus ? – Les deux », lance le retors, qui a toujours attendu les aveux de sa femme pour avouer à son tour. Comme le souligne l'avocat : « Vous courez derrière Monique Olivier, monsieur Fourniret ! » Ce tout-puissant qui méprise profondément son ex-épouse et complice sort de ses gonds et hurle : « OK, vous ne me faites pas peur, je vous connais. » L'avocat du veuf de Farida l'attaque : « Vous salissez tout ce que vous touchez, et vous essayez de salir Jean-Pierre Hellegouarch. Qu'est-ce qui est le plus important, un stock d'or ou la vie d'une femme ? » Michel Fourniret se drape dans une conscience éclairée de son cas : « Vous posez la question comme à quelqu'un d'honorable, mais je ne suis pas honorable. »

L'avocat cite Monique Olivier ayant souligné que Farida Hammiche avait « remis une partie du magot, peut-être 10 à 20 % », à Michel Fourniret. Versatile, l'accusé finalement l'admet : « Il est possible que Monique Olivier n'ait pas inventé cela que j'aie disposé du capital du gang des Postiches, mais je n'ai pas souvenir de cela. » Maître Seban s'étrangle d'indignation : « Vous avez perçu votre part. – Vous rigolez, mon vieux », s'offusque l'accusé qui hausse le ton et lance, irrité, à l'avocat : « Je ne nie pas le fait que vous êtes un agité. – Vos quolibets m'indiffèrent, monsieur Fourniret, je représente les victimes », rétorque calmement Didier Seban, qui soupçonne le meurtrier de se taire par peur que l'on découvre des traces de crimes sexuels sur le cadavre de Farida Hammiche : « Et si on la retrouvait nue, attachée, bâillonnée ? » Fourniret jure qu'il n'en est rien.

« Alors pourquoi ne dites-vous pas où est Farida ? » Le prédateur lance à la face de l'avocat, en criant : « Si je l'avais le lieu, je le donnerais. »

À son tour, maître Yolaine Bancarel essaie de le prendre par les sentiments, mais Michel Fourniret n'est « pas en mesure à brûle-pourpoint de répondre positivement » sur le lieu où il a enterré Farida. Mais il promet de fouiller sa mémoire : « Je suis disposé à faire carburer mes méninges. Il n'est pas impossible que dans le subconscient quelque chose apparaisse. Laissez-moi une carte » de visite…

Le psychiatre Francis Boquel, qui vient déposer à la barre, casse encore le moral des familles. Car selon son examen de Michel Fourniret, le 26 octobre dernier, l'évolution de ses troubles psychiatriques ne va pas s'arranger. Si Michel Fourniret reste à soixante-seize ans « extrêmement dangereux malgré son âge », en raison de « la dimension paranoïaque et perverse » de sa personnalité narcissique, le voilà désormais atteint d'une « démence de type vésanique[1] » qui détériore sa mémoire, laquelle « va se dégrader progressivement ». Toutefois, « l'évocation de souvenirs anciens est relativement opérante », selon l'expert. Pourtant, lors de son entretien, Michel Fourniret n'a mentionné que deux de ses fils : Jean-Christophe, qu'il a eu avec sa première épouse, et Sélim, avec Monique Olivier. Mais a complètement oublié sa deuxième épouse et les trois enfants qu'il a eus avec elle dans les années 1970. Et pour le docteur Boquel, « ce n'est pas factice, ni de la dissimulation ou de la stratégie ». Maître Grégory Vavasseur, qui défend Michel Fourniret, en déduit qu'il a donc « zappé des faits anciens », antérieurs au meurtre et à l'enterrement de Farida Hammiche, qui se sont peut-être aussi évaporés de sa mémoire.

Ce n'est pas du tout l'avis du psychologue Jean-Luc Ployé pour qui Michel Fourniret simule et manipule, comme à son habitude : « Une des clés de sa personnalité, c'est "je réponds ce que je veux quand je veux". » Cet expert qui a passé neuf heures avec lui dans sa prison le 24 août 2018 pour sonder son évolution n'a « pas vu de détérioration intellectuelle », même s'il fait répéter parfois les questions et présente « des petites difficultés de mémoire propres à un homme de soixante-seize ans ». Il le connaît bien, le criminel en série, pour l'avoir déjà analysé en 2005. Il rappelle à la cour d'assises la « blessure narcissique difficile à cicatriser » de l'accusé, sa « spoliation de l'affectif maternel » par celle qui était une

fille naturelle et sans racine. La scène de sa sœur vue en train de « déféquer dans un pot de chambre », et par conséquent la conscience que sa mère idéalisée le fait aussi, est « importante par rapport à sa quête » : « Il n'existe que deux femmes pures à ses yeux, la Vierge Marie et… les statues. Les autres sont "des pourritures" », expose à la cour d'assises le psychologue Ployé.

Lors de ce dernier examen, à l'été 2018, l'expert a trouvé le tueur en série toujours aussi hautain, lui qui « a recorrigé des œuvres de la littérature française mal écrites selon lui, comme *Le Grand Meaulne*s ». Il a repéré chez lui la même tendance à inverser les rôles, preuve de sa perversion, comme d'accuser Jean-Pierre Hellegouarch de l'avoir manipulé… « On ne considère pas Fourniret comme un outil. La confiance a été trahie », argue le narcissique. Sur les bancs des parties civiles, le bandit veuf secoue la tête, l'air dépité. À la barre, le psychologue poursuit son analyse de l'accusé qui suit ça de loin, visiblement ailleurs dans son monde intérieur. « Le fait d'aller chercher les lingots ne lui pose aucun problème, c'est utilitaire », retrace l'expert Ployé à qui Fourniret a montré avec fierté ses grosses pognes : « Regardez les mains que j'ai, je suis chétif mais voyez mes mains, c'était lourd à porter ce stock d'or. » Il lui a même proposé… « un bras de fer ». Sans aucune empathie, Michel Fourniret lui a décrété que « la présence de Monique Olivier [l]'obligeait à ne pas montrer d'indulgence vis-à-vis de Farida ». Sur son déménagement du château pour échapper à Jean-Pierre Hellegouarch qui veut l'abattre, Michel Fourniret a lâché, « cynique », au psychologue : « Le fait qu'on soit partis des Ardennes, ça lui a fait faire des économies de cartouches. » Le meurtrier de Farida Hammiche ne ressent ni affect ni remords : « Pour la femme de Jean-Pierre, je n'arrive pas à me mettre dans le regret. Ce qui a été fait est fait, et je ne peux aider personne à recueillir des renseignements supplémentaires. » Le seul geste que le serial killer peut accomplir pour les parents et proches des victimes, c'est de « leur permettre de voir dans une petite caisse le petit Fourniret mort et qu'ils donnent des coups de pied dedans ».

Monique Olivier en nuances de noir

L’air las et la mine contrite, l’ex-troisième épouse de Michel Fourniret, Monique Olivier, a suivi son procès de façon attentive. Le poids de ses soixante-dix ans sur ses épaules, légèrement voûtée, elle a essayé de se tenir droite dans le box des accusés, et a ignoré le chasseur de vierges avec qui elle a vécu seize ans en assistante puis en confidente. C’est elle qui a toujours été interrogée en premier car c’est elle qui l’avait dénoncé en 2004 pour ce crime crapuleux, « ce règlement de comptes lié au banditisme pour s’approprier un stock d’or ».

Déjà condamnée pour « complicité » de cinq assassinats sexuels, la recluse de la maison d’arrêt des femmes de Rennes n’a plus rien à perdre et paraît commencer à prendre conscience de l’horreur de son entreprise en duo avec Michel Fourniret. « Quand je repense à tout ça maintenant, c’est incompréhensible », dit-elle à la cour en baissant la tête. Ou encore : « Je demanderai pardon aux familles car c’est par ma faute qu’elles ont perdu un être cher. » Divorcée de Fourniret depuis huit ans, elle a pris de la distance. Questionnée par le président Didier Safar, elle a essayé d’expliquer pourquoi elle avait scellé son destin en 1987 avec ce détenu rencontré *via* une petite annonce : « J’avais besoin d’exister. »

Après quinze ans de vie commune avec André qui la battait, la solitaire et nonchalante garde-malade devient « la muse » de Michel Fourniret selon maître Corinne Herrmann, « c’est elle qui a armé son bras ». Elle le suit aveuglément dans son dessein crapuleux de supprimer Farida Hammiche pour voler le butin du gang des Postiches. Elle participe à toutes les étapes de cette entreprise criminelle par sa présence rassurante, elle est l’appât qui permet d’attirer Farida dans le guet-apens.

Dans son box à Versailles, Monique Olivier a essuyé sans broncher la colère d’Aïcha Hammiche, une des sœurs de Farida, qui aimerait « oublier à tout jamais » les Fourniret, et ne peut « plus prononcer [leur] nom de famille », alors elle les traite de « crevures ». « J’ai regardé dans le dictionnaire, je trouve que c’est très approprié. » Aïcha a étrillé « la crevure féminine » croisée un jour chez sa sœur Farida et qui l’avait « fixée d’un regard figé », les traits durs, avant de lui dire bonjour. « Son visage était totalement transformé. Comme Dr Jekyll et Mr Hyde, elle a deux visages : l’un cruel et l’autre comme elle est là », désignant la figure déformée mais impassible de l’accusée aux cheveux blancs.

À la barre, le 15 novembre, le jour de l'anniversaire de Farida, qui aurait eu soixante et un ans, la cadette Aïcha – comptable de cinquante-huit ans –, qui partageait sa chambre dans le quatre-pièces en HLM des parents ouvriers, trop exigu pour onze gosses, a raconté comment son aînée l'avait rassurée un soir après une histoire cauchemardesque de loup qui mange les enfants. Elle lui avait dit : « Le loup n'existe pas, y a pas à s'inquiéter. » Elle relate cette anecdote parce que Farida finira par rencontrer un autre prédateur, réel celui-ci, « l'Ogre des Ardennes ». Et qu'il allait la trucider avec l'appui d'une femme.

Après la disparition de Farida, Aïcha se souvient d'une équipée à Bourges avec deux de ses sœurs à bord du véhicule du couple Fourniret pour la rechercher dans les hôpitaux psychiatriques, et surtout du crochet en voiture par leur maison de Saint-Cyr-les-Colons, dans l'Yonne, où « la crevure masculine » prétextait avoir oublié quelque chose. L'homme s'est « assis à sa table en bois sans rien faire, avec un air bizarre comme s'il était en état de transe ». La scène suivante l'a encore plus marquée. Sa petite sœur Nora, onze ans à l'époque, a eu envie d'aller aux toilettes, ses deux aînées l'ont accompagnée : « Là, il s'est approché de moi très vite, et j'ai vu que la crevure féminine lui faisait non de la tête. Pourquoi ? Pour dire à son mari : "Non, on ne les tue pas" ? » Entre larmes et fureur à la barre, Aïcha a chargé Monique Olivier : « Sous ses airs de pleurnicharde, de pauvre malheureuse, c'est elle qui a le pouvoir de décision. » Interrogée plus tard par maître Didier Seban, avocat de Jean-Pierre Hellegouarch – « Alors, il voulait les tuer, les sœurs Hammiche ? » –, l'accusée a lâché un « non » hésitant, le regard fuyant sur le côté. « Je ne me souviens plus de cet arrêt à Saint-Cyr-les-Colons, mais il n'a pas voulu les tuer. Enfin, c'est lui qui décide. » Sa façon de se poser en soumise du tyran criminel énerve au plus haut point l'avocat du veuf de Farida : « Vous faisiez partie du théâtre, de la scène, madame. Sans vous, il n'y a pas de pièce. »

Jamais Farida n'aurait suivi Michel Fourniret dans la nuit pour aller dans une forêt des Yvelines, ce traquenard fatal, sans la femme enceinte de celui-ci. Monique Olivier l'admet aujourd'hui. Farida, qu'elle trouvait « très gentille », « ne serait pas partie avec un homme seul ». C'est de sa faute, elle le dit. C'est elle qui secondait son criminel de mari pour endormir la méfiance de ses victimes. Pour Aïcha, « ces gens sont pareils, faut pas les dissocier. Elle encore plus, car elle portait la vie. Comment imaginer qu'elle

l’emmenait à la mort ? » Dans le box, la complice cligne des yeux, comme souvent, et hoche la tête, comme si elle approuvait les attaques d’Aïcha. « Elle joue la dominée. Elle est molle, inexistante, on a l’impression d’un cadavre vivant. Mais moi, j’ai vu son regard cruel de Dr Jekyll. »

Puis, maître Seban étrille Monique Olivier à deux mètres du box : « Vous ne prévenez personne avant que l’irréparable soit commis ». L’accusée vacille. « J’aurais dû », dit-elle en fermant les yeux. Quand, dans la carrière de sable, le soir du crime, Farida se débat pour échapper aux mains ou à la baïonnette de Fourniret, sa compagne ne lève pas le petit doigt pour s’interposer ou lui crier d’arrêter. Pas plus que pour sauver la victime à l’agonie qui gémit dans le coffre de la voiture. Une fois Farida enterrée dans un coin de forêt par Popeye, elle fouille avec son mari l’appartement de la défunte à Vitry-sur-Seine, en quête du magot. « Et puis vous avez dormi dans le lit de Farida », s’indigne maître Seban. « Non, c’est lui qui a voulu. Moi, je ne suis pas restée », corrige Monique Olivier. Après, c’est elle – dépêchée par Fourniret – qui rend visite à Hellegouarch au parloir de Fleury-Mérogis pour lui faire part de son inquiétude, elle est sans nouvelles de Farida qu’elle aime beaucoup… « Il faut un sacré talent d’acteur pour aller voir l’homme dont vous avez tué la femme. Où trouvez-vous cette force et ce culot ? » persifle l’avocat. Le ventre rond, la femme de Michel avait alors trouvé les mots justes et les gestes adéquats pour compatir à sa peine. « Je ne voulais pas y aller, c’est lui qui a voulu pour rassurer Jean-Pierre », se défend Monique Olivier, elle-même parfois atterrée par ses propres actes, comme sur sa manière d’inspirer confiance à Farida avec sa grossesse pour lui tendre une embuscade : « C’est impensable que j’aie fait ça, c’est pas possible. »

Didier Seban lui reproche avec vigueur de ne pas avoir saisi l’occasion « d’arrêter la série criminelle » quand Hellegouarch le lui propose au château en 1990. « Vous voulez les noms de toutes ses victimes ? demande l’avocat. – Ce n’est pas la peine », supplie, désespérée, la complice de ces meurtres sexuels de petites et jeunes filles, dont maître Seban égrène les prénoms et les noms, avant de tonner dans le prétoire : « Cette série, vous auriez pu l’arrêter. Sans vous, rien n’aurait été possible. » Secouée, la femme de l’Ogre paraît sonnée, et ses yeux noirs sont embués de larmes.

Certes bloquée sur les mêmes formules – « C’est lui qui décide », « C’est lui qui agit », « C’est lui qui voulait toujours » ou « Je n’en sais rien » –,

Monique Olivier s’est cependant avérée plus diserte que son ex-mari lors de ce second procès, qu’elle a affronté sans disparaître, sans bégayer des bribes de réponses, la tête rentrée dans les épaules, comme aux assises des Ardennes voilà dix ans. Quand Michel Fourniret l’a éreintée à plusieurs reprises, elle a fait le dos rond. Lorsque le tueur en série a dû expliquer l’utilité d’emmener sa femme pour tuer Farida, il l’a rabaissée : « Monique Olivier a besoin d’un accompagnateur ou d’une accompagnatrice, elle n’a pas d’autonomie propre. » Et puis, il l’a chargée sur la question de l’aide apportée par sa compagne : « La personnalité de Monique Olivier permet certaines infractions. Elle n’est pas méchante foncièrement mais elle a une souplesse à se conformer au désir d’autrui. »

Monique Olivier a tiqué lorsque maître Yolaine Bancarel a comparé le couple à « un aigle à deux têtes », et que l’avocat général Benoît Meslin a réclamé à la cour d’assises la réclusion criminelle à perpétuité « sans distinction » pour les deux accusés, en raison de leur « complémentarité criminologique ». Au grand dam de maître Richard Delgènes, qui a démarqué avec efficacité sa cliente de son ex-mari : « C’est grâce à elle que vous savez toutes les étapes de ce crime. C’est parce qu’au 121e interrogatoire en Belgique, Monique Olivier révèle tout en 2004. Voilà une différence entre celui qui ne dit rien et celle qui dit tout. Sans elle, il ne se passe rien, pas de procès. » Manque toutefois le lieu où est enterrée Farida Hammiche, malgré les prières des parties civiles pour qu’elle les aide. « Les zones d’ombre, c’est quand Monique Olivier, elle, ne sait pas. » Il la dépeint suivant certaines expertises psychologiques comme « une personnalité dépendante ayant une faible estime de soi », comme « une femme soumise et manipulée ». Il souligne enfin pour les jurés « une différence majeure » avec Fourniret : « elle se lève et vous répond », alors que « lui écrit sur un bloc-notes et va vous faire un schéma », « elle parle, elle a du remords, elle a évolué, elle change. Il faut détricoter la relation, ne pas les remettre ensemble ».

Avant le délibéré, Michel Fourniret n’a pas eu un mot pour les victimes : « Je n’ai pas de déclaration à faire. » Monique Olivier, elle, a regardé les sœurs et frères de Farida, et ses hommes aussi, Jean-Pierre Hellegouarch et Yu Fung Lam, son ancien amant, et a formulé une demande de pardon : « Je regrette ce qui s’est passé, Farida ne méritait pas ça, c’est impardonnable. »

La cour d’assises des Yvelines en a tenu compte dans son verdict, infligeant la perpétuité à Michel Fourniret – incarcéré à la centrale d’Ensisheim, dans le Haut-Rhin – mais vingt ans de réclusion criminelle à Monique Olivier. Cette peine est motivée par « l’absence d’antécédents judiciaires » de l’accusée au moment de l’assassinat de Farida Hammiche, et par sa personnalité de « femme dominée et manipulée par Michel Fourniret qu’elle finit par dénoncer en passant des aveux circonstanciés et précis qui ont permis d’élucider cette affaire ». Monique Olivier promet de continuer à réfléchir, « à revenir en arrière sur ce qui s’est passé » et à essayer de « comprendre comment ça a pu arriver ». De former avec ce prédateur un couple à la Bonnie and Clyde, le plus redoutable duo de l’histoire du crime français.

---

1. Troubles liés une aliénation mentale. La démence vésanique correspond au stade ultime d’évolution d’un délire chronique.

12

« Il n’y a pas un jour où je ne pense pas à Farida »

Le vieux bandit Jean-Pierre Hellegouarch, soixante-quinze ans, est celui par qui tout est arrivé. Et il s’en veut énormément. Jean-Pierre Hellegouarch a accepté de me rencontrer dans un petit bistrot de Vitry-sur-Seine. C’est rare, et même inédit. Car dans son milieu, on fuit les journalistes et les photographes. Durant le procès d’assises des Fourniret, à Versailles, Jean-Pierre Hellegouarch avait négocié de rester dans la salle d’audience lors des pauses et de sortir par des portes dérobées. Avant le verdict, le gangster libertaire refusait d’évoquer son chemin personnel – « Ce n’est pas le sujet » – pour mieux mettre en lumière Farida, jetée aux oubliettes de la justice parce qu’elle était femme de voyou. Quelques jours après le procès, cet homme de l’ombre fait une exception pour me raconter son histoire. L’incroyable parcours d’un bandit amoureux qui croise le funeste tueur en série Michel Fourniret.

Jean-Pierre Hellegouarch « n’aime pas » le titre de ma série, alors publiée sur le site *Les Jours*, *Le Magot*. De son point de vue, « c’est rabaissant ». Il ne supporte pas plus la notion policière de « crime crapuleux » pour qualifier l’assassinat de sa femme, Farida Hammiche, par Michel Fourniret. Car, à ses yeux, « ce n’est pas forcément pour l’argent » que Fourniret a tué Farida le 12 avril 1988. « C’est un tueur en série, il y a eu des victimes avant et après. Or, sa motivation est toujours sexuelle. Il ne s’en prend jamais à un homme. Que l’or, ce soit quelque chose qui l’ait incité, oui, mais il aurait pu piquer “le magot” comme vous dites, et c’est tout. »

En 1965, ici à Ceuta, Jean-Pierre Hellegouarch sillonne le Maroc en Simca 1000. *DR.*

Droit dans son kabic breton, coiffé d'un bonnet marin, le gars du Morbihan arrive à petits pas, en pull noir zippé et jean bleu. Il ne lui manque que les chaussures bateau. « Je me sacrifie à la mode, je mets des tennis », ironise l'ex-braqueur, l'œil moqueur et l'humeur taquine. Comme il ne souhaite « pas d'images » de son visage pour rester incognito dans le Val-de-Marne, il m'apporte comme promis des photos-souvenirs. Il a la tremblote en les extirpant d'une enveloppe en papier kraft. « S'il vous plaît, ne les diffusez pas ailleurs. » Ce n'est pas l'émotion mais la maladie de Parkinson qui agite ses mains. « Moi qui ai toujours eu une santé de fer… », regrette le retraité, réduit à se ménager et à toucher le minimum vieillesse de 800 euros. Force de la nature, ce costaud au crâne rasé a laissé sa jeunesse en prison, « des années qui comptent double », et qu'il n'a pas calculées. Revenu de tout, Jean-Pierre Hellegouarch, dit « JPH », se prête volontiers à quatre heures d'entretien, même s'il ne peut pas tout dire…

Né à Pontivy en 1943, le petit Hellegouarch joue au tir à l'arc dans les champs avec ses copains lorsque à six ans une fléchette se plante dans son œil gauche. L'opération se passe bien. Mais un jour qu'il ne rentre pas dans le rang à l'école, « un instituteur à la main leste » le gifle. Décollement de la rétine. Borgne depuis, le Breton au regard vert sait encore allumer des lueurs de malice dans sa prunelle valide. À dix ans il perd son père, mort

d’une hépatite virale. Sa mère s’installe à Paris, rue des Chaufourniers, vers les Buttes-Chaumont, puis se remarie avec un Espagnol « engagé » contre la dictature de Franco. Jean-Pierre se fait réformer du service militaire et suit une formation de chaudronnier : « J’étais un gosse, les parents voulaient que l’on ne tourne pas mal. » Mais c’est raté. Au bout de deux années de voyages en Simca 1 000 au royaume du shit marocain et sur les terres des libertaires espagnols, le beau gosse multiplie les hold-up. Il chute à Madrid en décembre 1967 pour une fusillade dans les rues contre la Guardia Civil. Rattrapé également pour une attaque de banque à Barcelone, le voleur Breton se retrouve sous le joug des lois franquistes contre les anarchistes. Ces deux braquages l’expédient devant le conseil de guerre, un tribunal militaire « très sommaire », en vertu d’une loi de 1963 qui associe le banditisme au terrorisme politique. À vingt-quatre ans, Jean-Pierre Hellegouarch est condamné à mort. Et ça ne l’émeut pas plus que ça : « Quand on est jeune, on est fougueux. » À la fin du règne de Franco, en 1975, sa peine est transformée en quarante ans de prison. Enfermé au pénitencier de Burgos, en Castille, en pleine révolte des prisonniers, dans un dortoir d’une saleté épouvantable, la forte tête se met à creuser un profond tunnel avec trois autres compagnons.

Jean-Pierre Hellegouarch au Maroc en 1967 avant de tomber en Espagne pour deux hold-up qui lui ont valu, sous Franco, une condamnation à mort. *DR.*

Au bout de trois mois, en juillet 1979, les quatre terrassiers s’évadent et, à leur suite, des dizaines de détenus : « Tous ont été repris, sauf moi. » Parti à travers champs et montagnes, Jean-Pierre Hellegouarch rejoint la voie de chemin de fer et, la nuit, s’enterre dans les sillons de culture de blé pour braver le froid. Dans un dépôt de la Renfe (la SNCF espagnole), il rapine du jus de fruit, du pain, des vêtements et un vélo. Il pédale sur 300 kilomètres jusqu’à Madrid, où une copine va l’aider. « Je me suis toujours appuyé sur les femmes », lâche le séducteur. Au bout de « onze ans et demi de prison »

en Espagne, le Breton rentre en France. Sa mère a emménagé à Orly, dans le Val-de-Marne, où sa sœur Brigitte, de quinze ans sa cadette, lui présente sa camarade Farida Hammiche. Elle a vingt et un ans. Il en a trente-six. C'est le coup de foudre. « Franchement, je ne suis pas cœur d'artichaut mais avec elle, Farida, qui est vraiment une belle personne, on sait qu'on peut faire plus qu'avec d'autres. »

Grâce à son bac G1 de sténo et à son caractère indépendant, Farida a trouvé un emploi de dactylo dans un centre de loisirs pour payer le loyer d'un deux-pièces en HLM à Vitry-sur-Seine et s'affranchir de son père. Elle et le truand libertaire ne se quittent plus. Jusqu'à la rechute deux mois plus tard de Jean-Pierre, arrêté avec deux pistolets mitrailleurs, six chargeurs et 230 cartouches dans sa voiture pour aider des amis basques. Le Breton, qui ne milite pas pour l'autonomie de sa région, soutient en revanche la cause des indépendantistes basques. Il appartient alors « à une branche anarchiste », précise-t-il, et non militaire d'ETA. Le transporteur d'armes comprend, à travers les questions des policiers de la section antiterroriste de la Brigade criminelle, qu'il a été dénoncé par un indicateur. « Ils avaient eu des informations connues de trois ou quatre personnes seulement », comme ce projet d'enlèvement contre rançon de Liliane Bettencourt, la milliardaire propriétaire de L'Oréal. « Il y avait moyen de rafler une fortune, on en a juste parlé avec des anarchistes espagnols, mais il n'y a pas eu de début de commencement » du plan.

Emprisonné, le chaudronnier Hellegouarch décide de reprendre ses études. En octobre 1979, Farida lui envoie une photo où elle pose en jean pattes d'éléphant et en polo blanc sur un muret de pierre, à Paris devant les Invalides, où ils se sont promenés tous les deux, peu de temps avant son arrestation. Au dos, sa bien-aimée a écrit un mot en espagnol à son *« amor »* qui enflamme son cœur « d'une étrange sensation de feu ». Elle lui demande si c'est « pour toute la vie ». Condamné à trente mois, le Breton passe un bac de lettres, ce qui réduit sa peine, puis bénéficie d'une amnistie. Libéré moins d'un an après, en 1980, il retrouve Farida. Ils sont encore plus fusionnels. Elle continue son travail administratif au centre de loisirs. Il se lance dans une entreprise clandestine de change de traveller's cheques de la Citibank américaine « tellement bien faits » que les banques n'y voient que du feu. Attablé devant son demi de bière à Vitry, Jean-Pierre Hellegouarch, dont la mémoire flanche un peu, a oublié le nom du maçon

anarchiste espagnol à la tête de l’arnaque, « quelqu’un de bien », « un travailleur râblé ». Je lui rappelle que ce héros de l’antifranquisme est Lucio Urtubia.

À l’époque, ce bâtisseur libertaire, qui a longtemps pratiqué les « expropriations » (hold-up), fait fabriquer dans les imprimeries anars de Belleville des faux papiers par kilos et des traveller’s cheques par milliers pour financer des projets subversifs et des guérillas sud-américaines. Il va recruter au sein de ses équipes Jean-Pierre Hellegouarch avec un autre homme, dit « le Grand José », pour convertir la monnaie de papier contrefaite en véritables billets de banque. « On allait partout en Europe, en Suisse, en Allemagne, etc., changer ces traveller’s cheques de 100 dollars à coups de 10 000 ou 15 000 dollars chacun, et on gardait un tiers du montant. » Avec ce trafic, le compagnon de Farida Hammiche s’en met plein les poches.

Jean-Pierre Hellegouarch en septembre 1996. DR.

Dans les bars du quartier breton de Montparnasse, le Select, la Liberté et le Ti Jos, Jean-Pierre Hellegouarch croise des membres du groupe armé Action directe que le pouvoir socialiste a amnistié en 1981 après l’élection de François Mitterrand : Joëlle Aubron (« Je la connaissais bien »), Régis Schleicher, Nathalie Ménigon, Jean-Marc Rouillan (« Je l’ai moins

connu »)… Comme eux, le Breton libertaire évolue dans la marginalité, braque les banques et partage certaines idées, mais pas leurs mitraillages ou leurs meurtres. Au printemps 1982, la bande d'AD écume les banques du quartier de l'Opéra, vole dans un coffre un million de francs en (authentiques) traveller's cheques américains, et charge le binôme Hellegouarch-« le Grand José » de les convertir, puisque c'est leur partie. C'est ainsi que le Breton se présente sous un nom d'emprunt dans une agence des Champs-Élysées pour en changer une grosse quantité. Suspicieux, le guichetier déclenche l'alarme. Jean-Pierre Hellegouarch s'enfuit au pas de course. Mais sa véritable photo sur le faux passeport qu'il a donné trahit son identité. Dès lors, la Brigade criminelle et le juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière, qui traquent les membres d'Action directe repassés à l'action violente et « la mouvance » qui les entoure, le recherchent. Jean-Pierre essaie de tenir Farida à l'écart de cette partie de sa vie et de ses délits. Il crapahute avec elle en Bretagne sur des sentiers de randonnées ou le long des châteaux de la Loire.

Mais lorsqu'il se fait rattraper en 1983, elle ne sera pas épargnée par la police. Ce « naïf » toujours prêt à rendre service – selon son autoportrait – a en effet accepté de prêter sa voiture à un garçon « pour aller chercher à Montparnasse un Libanais qui [leur] donnait souvent des traveller's ». Encore ? « Oui, on y avait pris goût, me lance le voleur. Je l'ai accompagné comme un con, mais j'ignorais que le Libanais faisait dans autre chose. » Or, c'est un kilo d'héroïne qu'apporte le fournisseur. Le Breton est arrêté en flagrant délit de trafic de stups : « C'est un mauvais concours de circonstances », se défend Jean-Pierre Hellegouarch. Les policiers n'ont cure de cette explication et interpellent aussi sa compagne à Vitry-sur-Seine. « Elle était à la maison, elle a fait un mois de prison pour rien car le juge partait en vacances », tempête-t-il encore. Le vieux repris de justice ne supporte pas l'injustice : « Ce n'est pas pour faire le pleureur mais ils se sont toujours acharnés. » Il se rend compte aussi qu'il porte la poisse : « Je suis un chat noir, quoi ! » Dorénavant, Farida, qui a perdu son travail après son passage en prison, bosse en intérim et achète une Fiat Uno – en empruntant de l'argent à sa sœur Aïcha – afin de pouvoir rendre visite à Jean-Pierre trois fois par semaine. Toute l'année 1983 à la maison d'arrêt de la Santé à Paris, puis à Fleury-Mérogis à partir de 1984.

C’est ici, dans la triplée n° 63 du bâtiment D3, que Jean-Pierre Hellegouarch rencontre ce Michel Fourniret, qui ne l’aurait pas marqué si l’histoire n’avait pas mal tourné. Un type insignifiant. « Je n’ai rien fait de spécial avec lui. Quand il est entré, je lui ai donné un café comme je le fais avec n’importe quel détenu, un petit geste normal. Comme d’envoyer, quand je sors, dix cartes postales à des gars restés dedans, ça leur remonte le moral. On est tous dans la même galère en prison. » Le voyou breton ne cherche pas à savoir ce que Fourniret a commis pour atterrir à Fleury-Mérogis. « Je ne suis pas curieux. » Bien sûr, « des choses prennent de la signification maintenant, mais à ce moment-là, je m’en fous de ce qu’il a fait ». C’est lorsqu’un taulard dans la cour de promenade l’affranchit – « C’est un gars de la pointe » – que le braqueur breton pose la question à « l’ingénieur ardennais » qui partage sa cellule. La réponse minimaliste de Fourniret – « un attentat à la pudeur dans la région de Versailles » – lui laisse à penser que c’est juste « un type normal qui a dérapé ». Aujourd’hui, Jean-Pierre Hellegouarch ne supporte plus qu’on lui reproche d’avoir « protégé » Fourniret en prison : « J’ai juste demandé à des détenus de le laisser tranquille tant qu’il était dans ma cellule. » Au bout de quatre semaines de cohabitation, le Breton n’entend plus parler de l’Ardennais.

Pour obtenir des réductions de peine, l’ancien chaudronnier devenu bachelier entame des études d’histoire. Pour passer le temps, il bouquine aussi des romans classiques, français, russes et anglais. Le 11 janvier 1985, Jean-Pierre et Farida se marient dans une salle vide, avec pour témoin l’ex-petit ami de Joëlle Aubron. « C’est triste et administratif, cela a un côté misérable. » Les nouveaux époux n’ont même pas droit à un parloir intime. Ils veulent un enfant mais n’ont jamais l’occasion de faire l’amour. Le couple s’en plaint à une députée, dont la réponse lapidaire a marqué Jean-Pierre Hellegouarch : « Il existe l’insémination artificielle. » Puis d’autres condamnations tombent. Elles sont lourdes. Pour le recel de traveller’s cheques volés par Action directe et instruit à la hussarde par le très répressif juge Bruguière, le tribunal correctionnel lui inflige six ans, que la cour d’appel finira par ramener à trente mois, tellement la peine était « exagérée par rapport aux faits », selon Hellegouarch. Pour le transport du kilo d’héroïne, c’est six ans aussi, non négociables. Sa maîtrise d’histoire avec la fac de Jussieu fera cependant sauter près de trois ans de détention.

Lasse, Farida Hammiche, qui vient voir son mari tous les deux jours au parloir pendant des années – « Il y a de quoi user les meilleures » –, est de plus en plus « triste et malheureuse ». Mal placé pour lui imposer la fidélité, Jean-Pierre l'encourage « non pas à refaire sa vie, mais à ne pas rester seule tout le temps ». Alors Farida, qui prend des cours de chinois le soir, rencontre Yu Fung Lam à une soirée dansante d'étudiants en 1987 et puis sort avec lui au deuxième rendez-vous. Trente ans plus tard, Yu Fung Lam était, comme on l'a vu, parmi les parties civiles au procès de Versailles. « Il n'y a rien qui ne se soit passé sans mon accord », raconte Jean-Pierre Hellegouarch, qui attendait alors sa libération pour emmener sa femme en « exploration » en Afrique, au Mali, Gabon, Maroc et Côte d'Ivoire. À la fin de l'année 1987, Farida se fait un couple d'amis qui ne lui ressemblent pas mais qui la relient à Jean-Pierre : les Fourniret. Michel Fourniret et sa compagne Monique Olivier l'ont abordée devant Fleury-Mérogis alors qu'elle faisait la queue pour les parloirs. Ils lui ont proposé leur aide, en vertu d'une prétendue amitié nouée en prison avec son mari.

Pendant ce temps, par le plus grand des hasards, en mars 1988, Jean-Pierre Hellegouarch se lie dans la cour de promenade du bâtiment D3 avec un Italien, Gian Luigi Esposito, qui attend son extradition. Cet activiste d'extrême droite a participé à un attentat dans une gare, probablement celle de Bologne, le 2 août 1980, qui fit 85 morts et plus de 200 blessés. À l'automne 1986, comme on l'a vu, l'Italien s'est évadé de la prison de Rome en hélicoptère avec le cerveau du gang des Postiches, André Bellaïche, puis s'est retrouvé avec les membres de l'équipe la nuit où ils ont caché une partie de leur butin dans un cimetière du Val-d'Oise. Mais le Breton d'extrême gauche n'est « pas très sensible à qui est qui ». « Esposito en avait marre de la violence et moi aussi. Je parlais avec lui car nous avions à peu près les mêmes préoccupations. Nous en étions arrivés au même point d'écœurement par rapport aux traîtres et aux gens bassement intéressés. » Persuadé de « partir pour perpète », Esposito demande à Hellegouarch de déménager sa fortune d'un cimetière, dont il a noté l'emplacement sur un bout de papier, pour l'envoyer à sa sœur en Italie. Pourtant, ce butin en or, volé dans les banques par le gang des Postiches, n'appartient pas à l'Italien. « Aux autres non plus, si on réfléchit bien », lâche le filou Hellegouarch, qui dit ne pas connaître ces fameux bandits des années 1980. « J'ai pu croiser Bellaïche sans savoir qui il était. »

Pour mener la mission avec Farida, Jean-Pierre, qui se méfie de ses amis du milieu, pense alors à Michel Fourniret, qu'il juge « inoffensif ». On connaît la suite. Le 12 avril 1988, Jean-Pierre Hellegouarch ne trouve plus Esposito dans la cour de la prison : il été extradé. Le même jour, il voit Farida au parloir pour la dernière fois. Car sa femme elle aussi disparaît. Et Jean-Pierre se fait du mauvais sang. À l'époque, il soupçonne tous les gens de son entourage, jusqu'au jour où il apprend que Fourniret possède un château et comprend qu'il l'a « enfumé ». Le 9 janvier 1990, il part au Sautou, enfouraillé, pour liquider l'assassin de Farida, mais le traître s'enfuit. Alors, il « met un marché dans les mains » de Monique Olivier : « Plutôt que de courir après ton salopard de mari, tu m'appelles à ce numéro dès qu'il réapparaît. » Elle n'en fera rien et se réfugie avec son tueur en série en Belgique. Le Breton revient pour se venger et trouve le château inoccupé.

Pour redresser sa situation financière, Jean-Pierre Hellegouarch se lance alors dans le trafic de shit avec le Maroc. « C'est l'aventure ! » Basé en Espagne, sur la Costa del Sol, entre Malaga et Estepona, le Breton raffole des traversées en bateau avec les ballots de cannabis du Maroc, « des débarquements sur les plages et des passages à travers les barrages la nuit » au volant de bagnoles lestées de 500 kilos. « C'est Henry de Monfreid, *Les Secrets de la mer Rouge* », s'enflamme le bourlingueur, ravi de cette existence ensoleillée et trépidante qui lui procure des « contacts agréables… avec les femmes ». Mais le bandit, qui a « le sens de l'amitié et de la loyauté », déchante vite sur le milieu des trafiquants, infesté, explique-t-il, de traîtres et d'escrocs. « Rentrer dans une banque pour voler, je l'ai fait, mais voler quelqu'un que je connais, jamais je ne le ferai. » Or, ses valeurs n'ont pas cours dans le business de la drogue. « On croit trouver dans la marginalité plus de noblesse et d'ouverture d'esprit, et c'est le contraire. » Écœuré, le bandit de la vieille école ne s'y retrouve pas : « Aujourd'hui, celui qui trompe les autres ou qui met une carotte [escroquerie] est considéré comme un malin, et le système ne nous fait pas de cadeau. »

Dénoncé par un faux ami, Jean-Pierre Hellegouarch retourne en prison en 1998 pour 340 kilos de cannabis découverts dans un pavillon-planque à Noisy-le-Grand, en Seine-Saint-Denis. Condamné à six ans puis vingt mois pour un autre délit, Jean-Pierre Hellegouarch se résout, le 27 avril 1998, à

donner le nom de Fourniret, l'assassin de sa femme, au procureur de Créteil dans une plainte qui restera lettre morte. Il repasse pour le trafic de stups le 10 décembre 1999 devant la cour d'appel, qui annule sa condamnation. Libéré, le marginal ne songe pas à se reconvertir grâce à sa maîtrise d'histoire. « J'aurais pu être journaliste comme vous, ou reporter de guerre, mais quand on ressort, on est encore plus en colère qu'avant, on se retrouve isolé, décalé, on est marqué au fer rouge. » À nouveau balancé, « JPH » rechute en septembre 2000, à cause de 295 kilos de cannabis trouvés par la police dans un parking de Maison-Alfort (Val-de-Marne). « Et encore, il y en avait plus », précise-t-il, sous-entendant que certains ont pu se servir au passage. Son faux passeport belge était au nom de Durruti, le héros anarchiste de la guerre d'Espagne, mais il a changé le prénom, Buenaventura, pour Alexander.

Fin juin 2004, Michel Fourniret est en détention depuis un an, pour l'enlèvement d'une petite fille de treize ans, Marie-Ascension, à Ciney, en Belgique. Jean-Pierre Hellegouarch apprend que Monique Olivier a fini par dénoncer son mari pour une dizaine de crimes, dont l'assassinat de sa femme Farida. « Enfin », soupire-t-il. Il ajoute : « Mais je voulais résoudre le problème moi-même. » Le nom d'Hellegouarch sort alors dans la presse – « Moi qui ne voulais pas être connu ! » Le 24 juillet 2004 est publiée dans *Libération* mon enquête qui dévoile l'origine de la fortune de Fourniret, le lien avec le trésor du gang des Postiches et le rôle d'Hellegouarch dans cette histoire. À la troisième bière, il m'avoue qu'il n'a guère apprécié mes révélations : « Je vous en ai voulu à l'époque, dit-il sans rancune, car tant qu'on n'en parlait pas, ça m'arrangeait qu'on ne donne pas de piste. » Il culpabilise d'avoir envoyé Farida dans le piège du prédateur sexuel : « Quand bien même l'enfer est pavé de bonnes intentions, il y a ma responsabilité. » Penaud, l'idéaliste admet sa crédulité maladive : « Je fais confiance et je ne vois pas le mal. » Pourtant, dans son milieu, la naïveté est un vilain défaut : « J'suis pas fait pour ça », sourit le filou en haussant les épaules, fataliste.

Face à Michel Fourniret, à la cour d'assises des Yvelines, Jean-Pierre Hellegouarch s'est demandé « comment si peu de choses peuvent faire tant de mal ». « C'est comme s'il avait explosé ma vie. » Il a été surpris que les magistrats traitent l'accusé « avec une certaine déférence », « du

“monsieur” par-ci, par-là », et ne le tancent pas plus lorsqu’il refusait de parler, d’indiquer le lieu où il a enterré le corps. Alors que, lui, le veuf partie civile, a été pilonné à la barre pendant deux heures et demie : « Les braquages, je ne dis pas que c’est bien d’un point de vue social, mais quand même, cela n’a rien à voir avec ce genre d’individu ! » Trente ans après l’assassinat de sa compagne, le vieux bandit breton reste chagrin : « Il n’y a pas un jour où je ne pense pas à Farida. » L’amour de sa vie.

13

Les jardins secrets du tueur

Michel Fourniret ne livre jamais tous ses secrets en même temps. Il les distille au fil des années lorsqu'il est acculé par la justice, ou bien tout simplement quand il est décidé à parler. C'est pourquoi, plus de quinze ans après son arrestation, les enquêtes continuent et la police fouille à nouveau sur plusieurs de ses anciens terrains de chasse, dans l'Yonne, les Yvelines et les Ardennes, notamment sur son ancien terrain de Floing, où de nouvelles fouilles devraient avoir lieu en 2019.

Nul ne sait combien de jeunes filles le fossoyeur des Ardennes a enfouies six pieds sous terre, ni où exactement. Condamné pour huit assassinats, Michel Fourniret a fini par en avouer deux autres en 2018. Le meurtrier a reconnu dix crimes commis à la fin des années 1980 et au tout début des années 2000. Mais, étrangement, aucun entre ces périodes. Sa femme a ajouté trois baby-sitters non identifiées à ce jour à cette liste macabre. Le chiffre de treize victimes paraît néanmoins bien réducteur aux yeux des défenseurs des parents de disparues, comme Corinne Herrmann et Didier Seban, qui aiguillonnent la justice et ne lâchent pas d'une semelle le tueur en série. « Il doit avoir un cimetière quelque part », est persuadé Didier Seban. Selon lui, Michel Fourniret a dû ensevelir des victimes dans des coins qui lui sont chers. Comme son ancienne propriété de la Poussarderie, à Clairefontaine-en-Yvelines, où il a vécu de 1971 à 1984 avec sa deuxième épouse Nicole. Ou la carrière de sable voisine à Paincourt. Ou encore la forêt alentour. Ces endroits ont été à nouveau fouillés après le procès de Versailles pour tenter de retrouver le corps de Farida Hammiche et d'autres potentielles victimes. Ces recherches n'ont pour l'instant rien donné. Dans l'Yonne, à Saint-Cyr-les-Colons où il a vécu avec Monique Olivier en

1987-1988, son ancienne maison et son jardin avaient aussi été retournés en septembre dernier, en vain.

Il semble que Michel Fourniret ait laissé les corps de ses premières victimes ailleurs que chez lui, tout près des lieux où il les a étranglées. Ainsi, il a jeté Isabelle Laville en 1987 dans un puits (son corps a été retrouvé en 2006 sur ses indications) et Joanna Parrish en 1990 dans les flots de l'Yonne, dont il n'a avoué le meurtre qu'en février 2018, en même temps que celui de Marie-Angèle Domece, jeune handicapée mentale enlevée en 1988. Monique Olivier pense qu'il a fait de même avec le corps de cette dernière, sans se souvenir de la place où il avait garé leur véhicule. Les victimes « officielles » de l'année 1989, Jeanne-Marie Desramault et Élisabeth Brichet, elles, ont été tuées dans leur maison de Floing, à côté de Sedan, dans les Ardennes, puis enterrées quelques kilomètres plus loin dans leur château du Sautou, où leurs dépouilles seront retrouvées en juillet 2004. Peu de temps après, le sol de sa grange-atelier à Floing a également été cassé par la police à cause de dalles en béton suspectes qu'il y avait coulées. Une ancienne voisine, Annick Cuchet, qui habitait en face avec ses parents, avait raconté que son père a un jour surpris Michel Fourniret en train de « mettre vraiment beaucoup de béton », soi-disant « pour installer de lourdes machines à bois », qui ne l'ont jamais été… Mais aucun ossement n'a été découvert dessous.

Toutefois, tous les recoins des terrains de Michel Fourniret à Floing n'ont pas été examinés. En 1964, Michel Fourniret avait acheté ces 6 000 hectares de vergers ouvriers situés dans un cul-de-sac sur les hauteurs de Floing, à côté de Sedan, sa ville natale. Il voulait s'y installer avec son épouse Annette et leur fils né cette même année. Il comptait y baser un jour son entreprise. « Au début, il n'y avait même pas l'eau », raconte Annick Cuchet. Finalement, après sa première condamnation pour attentat à la pudeur en 1966, et le départ d'Annette, il change de région. Mais gardera ce terrain. Pendant trente-cinq ans, malgré les déménagements et les séjours en prison, ce Clos de la Jonquière restera son lieu de repli.

Chose curieuse, le pédophile avait fait aménager au milieu de ce terrain un jardin d'enfants ouvert au public, avec un bac à sable, un portique, des

balançoires et des jeux. Ce qui a toujours turlupiné son ancienne voisine, Annick Cuchet. C'est elle qui a révélé l'existence de ce jardin d'enfants en avril dernier au journaliste de *L'Ardennais* de Sedan Philippe Dufresne[1]. La fenêtre de cuisine de Fourniret donnait sur le parc de jeux des enfants, à 30 mètres de chez lui. La générosité du chasseur de vierges envers les enfants du Clos de la Jonquière apparaît d'autant plus étrange que son propre fils Sélim n'a jamais joué dans ce bac à sable. Annick Cuchet se souvient aussi avoir vu Michel Fourniret creuser en pleine nuit une tranchée avec sa tractopelle à l'intérieur de son terrain le long de sa haie. « Quand mon père a posé des questions, Fourniret l'a envoyé bouler en disant qu'il allait mettre une rangée de sapins. On n'a jamais vu les sapins. On a trouvé ça bizarre », me répète Annick Cuchet. Cette femme n'a jamais été écoutée il y a quinze ans lorsque les Fourniret sont passés aux aveux. Rongée par le doute, elle veut savoir si des gamines ne sont pas enterrées là-dessous : « Et il ne faut pas oublier de fouiller profond car son "Case" [tractopelle] va à trois mètres. »

Dans les années 1980, alors qu'il est incarcéré à Fleury-Mérogis pour de multiples agressions sexuelles, Michel Fourniret entreprend de diviser son terrain en cinq pour vendre quatre parcelles constructibles, qui deviendront un lotissement. La cinquième est la sienne. Et le jardin d'enfants est en indivision. Il donne alors des consignes impétueuses au notaire et à son frère André, qui le supplée pendant sa détention : « ne pas toucher à ce jardin d'enfants ni au pommier planté dessus ». Même demande pour un sapin, sur une autre des parcelles vendues. Michel Fourniret a donc exigé de préserver ces arbres et ce carré de sable, tel un sanctuaire. Des consignes étranges, après coup.

Sceptique, Jocelyne Cadé, propriétaire d'une parcelle de ce lotissement depuis 1986, souligne que « M. Fourniret n'a pas conçu tout seul ce jardinet mais avec un architecte ». Mais, note-t-elle, « c'était avant la période à laquelle il a commencé à tuer ». Celle qui fut la voisine directe de Fourniret et témoin de son mariage avec Monique Olivier est convaincue « qu'il a dû y avoir d'autres victimes ». Mais à son avis, les tombes inconnues de jeunes filles, « c'est pas là-haut » dans le parc à jeux. « Mais bon, s'ils veulent creuser le jardinet, qu'ils viennent », concède Jocelyne Cadé dont le fils a

racheté la parcelle de Michel Fourniret. À la mi-décembre 2018, les gendarmes de la section de recherches de Dijon ont fini par sonder ce « jardin d'enfants » de Michel Fourniret désormais envahi par les herbes folles, mais n'ont rien trouvé. Ils s'intéressent également à « la rocaille » de Clairefontaine, dans les Yvelines, qu'il avait fabriquée de ses mains et montrée à Annick Cuchet lorsqu'elle lui avait rendu visite en région parisienne, « un beau monument avec de la pierraille et une statue de la Vierge ».

Au procès de Versailles, en novembre, maître Seban a interrogé sans détour l'assassin sur la liste inachevée de ses victimes : « La première, c'est Isabelle Laville dans l'Yonne fin 1987. C'est la deuxième, Farida, en avril 1988 ? Est-ce qu'il y en a d'autres ? » Fourniret a explosé : « Certainement, des milliers, puisque vous le subodorez. » L'avocat a haussé le ton : « Je ne subodore rien, mais vous avez dit en avoir tué deux par an. » Fourniret, furieux : « Mais si, vous subodorez, mon ami ! Ce n'est pas deux par an, ça ferait cinquante. »

À ses côtés, son ex-épouse Monique Olivier – plus coopérative – a assuré qu'elle ignorait le nombre réel de victimes : « Je ne sais pas s'il y en a d'autres. Je n'étais pas toujours avec lui, j'en sais rien. » Maître Seban lui sait déjà gré d'avoir impliqué en 2018 le tueur en série dans les deux assassinats de Marie-Angèle Domece, l'handicapée mentale âgée de dix-huit ans, en 1988 et de Joanna Parrish, l'assistante d'anglais de vingt et un ans, en 1990, toutes deux dans l'Yonne, que Fourniret refusait d'endosser. « Oui, mais je ne sais pas s'il y en a d'autres », a éludé la complice. Dans les années 1990 et 2000, elle a cessé d'accompagner son mari « à la chasse », restant à la maison s'occuper de Sélim, mais elle est alors devenue sa confidente, celle à qui il était fier, le soir, de raconter ses exploits.

Présente lors des rapts et des meurtres des deux jeunes femmes dans l'Yonne, Monique Olivier les a détaillés en 2018 à la juge parisienne Sabine Khéris. Revenus de Floing passer des vacances à Saint-Cyr-les-Colons, le 8 juillet 1988, son compagnon, a-t-elle expliqué, a attrapé Marie-Angèle Domece sur le chemin qui mène à la gare d'Auxerre. Ce vendredi d'été, la jeune retardée mentale placée en foyer devait rejoindre en train sa nourrice

à Migennes. Michel Fourniret l'a capturée, violée à l'arrière de la camionnette puis étranglée. Assise à l’avant du véhicule, enceinte, Monique Olivier a assisté à tout, sauf à l’évacuation du corps. « Je m'en occupe », lui a lancé Michel Fourniret en sortant de la fourgonnette Citroën avec la dépouille de Marie-Angèle. Au retour, il lui a dit : « Là où je l'ai mise, personne ne la retrouvera jamais. » En effet, de nouvelles fouilles dans des bois et sur des terrains dans l’Yonne, au fond de puits ou de la rivière, n’ont pas permis à ce jour de retrouver son cadavre.

Selon le récit de Monique Olivier, son mari et elle sont en vadrouille le 17 mai 1990 entre les Ardennes et l’Yonne où ils viennent déménager des meubles lorsqu’ils tombent sur Joanna Parrish, vingt ans, assistante d'anglais dans un lycée d'Auxerre. Son mari embarque alors la jeune Britannique, la viole, la frappe, l’étrangle puis la jette dans la rivière, pieds et poings liés. À l'époque, le corps dénudé de Joanna Parrish a bien été découvert flottant sur l’Yonne, à Monéteau. Acculé par les déclarations de son ex-épouse, le tueur en série lâche un peu prise en février 2018 et commence par avancer à la magistrate : « Si ces personnes n’avaient pas croisé mon chemin, elles seraient toujours vivantes. » Au fil des interrogatoires, il finit par admettre clairement qu’il a tué ces jeunes filles Domece et Parrish. Il a donc été mis en examen le 11 mars 2018 pour ces deux enlèvements et assassinats, et Monique Olivier l’a été pour complicité. Un troisième procès d’assises du couple criminel est prévu en 2020.

Interrogé aussi sur Estelle Mouzin, neuf ans, qui n’est jamais rentrée chez elle après l’étude le 9 janvier 2003, à Guermantes, en Seine-et-Marne, Michel Fourniret a cessé de répéter en boucle comme depuis quinze ans « celle-ci, ce n’est pas moi ». Il a fini par entrebâiller la porte avec une formule alambiquée typique de ce personnage tortueux : « Je n’ai jamais nié être impliqué » dans la disparition d’Estelle Mouzin. Face aux manipulations possibles du prédateur sexuel, la procureure de Meaux a appelé à « la prudence ». Pour maître Seban qui conseille le père d’Estelle Mouzin, « ce sont certes des aveux en creux mais qui renforcent nos certitudes ». Les six procès-verbaux établis à Paris où Michel Fourniret tient ces propos elliptiques ont été versés au dossier d’instruction concernant la disparition de la fillette. Ce qui a réactivé la piste Fourniret.

Dès juin 2003, après l'arrestation de Michel Fourniret, la PJ de Versailles, qui enquêtait sur le sort de cette petite blonde aux yeux clairs, s'était rapprochée de la police belge de Dinant. Car à l'heure où la trace d'Estelle Mouzin s'est perdue sur le chemin du lotissement de sa mère, une camionnette blanche conduite par un inconnu a été aperçue dans les parages. Le mode opératoire ressemble fort à celui de Michel Fourniret. Qui a par ailleurs des attaches du côté de Guermantes : une de ses filles jumelles habite dans le coin. Parmi les 57 cassettes saisies au domicile de Michel Fourniret figure d'ailleurs un reportage de la chaîne belge RTL-TVI consacré à la disparition de la fillette de neuf ans en région parisienne. De quoi faire tiquer les enquêteurs. Questionnée à l'époque, Monique Olivier, avait fourni un alibi à son mari : il s'occupait de Sélim à la maison ce soir-là en sa compagnie. Elle ajoutera que devant la télé qui diffusait un sujet sur Estelle Mouzin, Michel Fourniret lui aurait même lancé : « Ah, celle-là, ce n'est pas moi. » En écho, le prédateur sexuel a expliqué que ce 9 janvier 2003, jour de l'anniversaire de son fils aîné Jean-Christophe, il a essayé de lui téléphoner de chez lui à Sart-Custinne. Les officiers français ont vérifié. Il y a bien eu un bref appel passé à 20 h 8 du poste fixe de son domicile en Belgique à son fils aîné qui n'a pas abouti. Même si le destinataire supposé de ce coup de fil ne l'a jamais reçu et qu'il n'est pas dans les habitudes de son père de lui souhaiter son anniversaire, la PJ de Versailles a alors considéré que Michel Fourniret ne pouvait pas se trouver à Guermantes, à 267 kilomètres de là, vers 18 heures… Enfin, aucun des quelque deux cents cheveux prélevés dans la fourgonnette Citroën de Fourniret et soumis à des analyses ADN « ne correspond à une séquence génétique de la petite Mouzin ». En 2005, la PJ de Versailles a donc abandonné la piste Fourniret.

Mais fin 2007, avant son renvoi devant la cour d'assises des Ardennes, Michel Fourniret avait demandé – dans un courrier – de joindre les cas de Marie-Angèle Domece, Joanna Parrish et d'Estelle Mouzin pour « fournir des explications » aux familles lors d'un « tête-à-tête direct et frontal ». Le tueur allait-il s'accuser de ces crimes ? On ne le saura pas car la justice a choisi de le juger en 2008 uniquement pour sept crimes sexuels avoués, pas pour les autres. Certes, le suspect toujours ambigu ajoutait dans sa lettre au sujet de ces trois autres affaires : « pour fermer les portes longtemps

ouvertes sur l'hypothèse Fourniret »… Cela n'a pas empêché le père d'Estelle Mouzin et ses avocats de relancer la piste en 2013. Ils ont réclamé de nouvelles expertises génétiques de morceaux de lacets blancs et de gants noirs placés sous scellés dans les dossiers Fourniret. Car la fillette portait des bottes blanches et des gants noirs le jour de sa disparition. Résultat négatif. Fins connaisseurs des stratégies du manipulateur, maîtres Herrmann et Seban ne prennent pas pour argent comptant le prétendu coup de fil de Fourniret car la ligne fixe à Sart-Custinne permettait aussi de mettre en liaison le combiné avec un autre poste téléphonique à l'extérieur. Et puis Monique Olivier qui avait fourni un alibi à son mari est revenue dessus en 2015, déclarant finalement qu'il n'était pas à la maison ce soir-là. Enfin pressé de questions sur Estelle Mouzin, Michel Fourniret ne nie donc plus son implication, sans en dire plus…

Spécialiste des *cold cases* et des tueurs en série retors, l'avocate Corinne Herrmann a bataillé pour que les multiples éléments pileux et objets saisis dans la dernière camionnette de Michel Fourniret soient exhumés et analysés. Or, si l'ADN d'Estelle Mouzin n'a pas été trouvé, trente-huit ADN inconnus ont été révélés. « Depuis dix ans, on demande à ce que ces ADN soient inscrits dans le FNAEG [Fichier national automatisé des empreintes génétiques], mais comme ils sont non identifiés et qu'il n'existe pas de fichier de victimes à l'intérieur, cela n'a pas été effectué », peste maître Herrmann. Un fichier des personnes disparues recense des codes génétiques de victimes reconstitués à partir de ceux des parents. L'Office central de répression des violences aux personnes (OCRVP) qui centralise les affaires non élucidées a sélectionné quinze dossiers de disparues et le cabinet d'avocat Seban en a ajouté cinq. Mais ça ne fait jamais que vingt cas à explorer alors que les ADN inconnus dans le véhicule du tueur en série s'élèvent à trente-huit… Sans compter des codes génétiques restés en Belgique au laboratoire de Bruxelles.

De telles expertises scientifiques pourraient aider à établir une liste des victimes de Fourniret sûrement plus vertigineuse qu'on ne le croit. Si l'on s'en tient à ses déclarations, le meurtrier aurait tué une première fois fin 1987 ; il aurait donné la mort à trois victimes en 1988, à deux jeunes filles en 1989 et à deux adolescentes en 1990, et puis plus rien. Comme par

enchantement, le prédateur aurait stoppé net ses chasses mortelles dans les années 1990. Pour recommencer en 2000 et 2001. Aucun expert de tueurs en série ne croit à ce trou de dix ans dans l'activité criminelle de Michel Fourniret. D'ailleurs, Monique Olivier l'avait accusé en 2005 de trois nouveaux meurtres de baby-sitters qu'elle avait recrutées « en épluchant les petites annonces » selon le procureur du roi de Dinant. « Monique devait s'assurer qu'elles vivaient seules. Le but était que Michel Fourniret entretienne avec elles des relations sexuelles. » Parmi elles, la baby-sitter disparue corps et biens de Sart-Custinne en 1993 et qui n'a jamais été identifiée. Les jardins secrets de l'Ardennais sont loin d'avoir été tous percés.

---

1. *L'Ardennais* du 13 avril 2018. Puis le documentaire d'Anne-Sophie Martin pour le 13 h 15 de France 2 diffusé le 4 novembre 2018. Et *L'Ogre des Ardennes* de Stéphane Bourgoin, Grasset, 2018.

14

Que sont-ils devenus ?

Qu’il s’agisse de l’équipée sanglante du couple Fourniret, de l’épopée en or des braqueurs du gang des Postiches ou des combines du voyou Jean-Pierre Hellegouarch, toutes ces histoires qui se sont télescopées se sont mal terminées. Si certains protagonistes en ont réchappé, ces rencontres hasardeuses se sont souvent avérées destructrices.

Sélim Fourniret, fils sacrifié

Pour s’alléger du poids de son hérédité, Sélim Fourniret, le fils unique du couple Michel Fourniret-Monique Olivier, né le 9 septembre 1988 à Charleville-Mézières (Ardennes), a été obligé de modifier son état civil, y compris les prénoms que son père lui avait donnés en hommage à des codétenus : celui de Sélim Sequiri, un Albanais qui avait tué un magistrat, et, en troisième, celui de Jean-Pierre Hellegouarch. Pour survivre, il a dû tuer symboliquement ses parents et les décréter morts : « Ce sont des inconnus », répète le descendant de « l’Ogre des Ardennes ». Aux enquêteurs de la Police judiciaire qui l’ont entendu le 12 mai 2016 au sujet de ses éventuels souvenirs et de ses vénéneux géniteurs, Sélim Fourniret dit qu’il souhaite les enterrer à jamais et refuse tout contact : « Je ne veux plus les voir. » Le jeune homme déclare sur procès-verbal qu’il ne supporte ni leur duplicité ni leur manipulation. « Mes parents m’ont menti. J’ai appris qu’ils se sont servis de moi comme appât. » Et ce, notamment pour attirer des baby-sitters et Élisabeth Brichet, douze ans, avant Noël 1989. Devant les assises des Yvelines, à Versailles, en novembre 2018, Monique Olivier prétendra que ce n’est pas vrai : « Non, il se trompe, on ne l’a pas utilisé. Je

ne sais pas pourquoi il le dit, mais c'est faux. » Pourtant, le bébé dans le siège-auto a bien endormi la méfiance de fillettes qui montaient dans le véhicule des Fourniret. Michel Fourniret refusera lui aussi d'admettre qu'il a profité de son enfant. « Ce n'est pas le cas », soutient-il mordicus. C'est la seule fois où le couple est tombé d'accord pendant le procès.

Nul à l'école, médiocre en travail manuel, Sélim Fourniret n'a jamais trouvé grâce aux yeux de son père. Mais c'est surtout l'indifférence et la sévérité de ce paternel hyperactif qui l'ont marqué, selon ses propos tenus devant la police belge à l'été 2003. Lorsqu'il vient le récupérer au collège en fourgonnette, il ne cherche « jamais à savoir si [s]a journée s'est bien passée » et ne s'intéresse qu'aux devoirs à faire le soir. Arrivé à la maison, Sélim file dans sa chambre. Il ne faut surtout pas déranger son père dans son atelier ou à son bureau, même s'il joue aux échecs ou écoute France Culture. Le garçon dépeint un Michel Fourniret « très autoritaire » et « colérique », qui s'emporte pour un rien et se met à crier sur sa mère ou sur lui. Il se déchaîne alors, déverse des tombereaux de méchancetés et d'injures sur eux : « Nous le craignions. » Au retour d'un voyage scolaire en Alsace, fin juin 2003, sa mère lui annonce : « Ton père n'est pas là. Il ne va pas revenir avant un certain temps. » Arrivés devant leur maison de Sart-Custinne, en Belgique, où des véhicules de police sont stationnés, Sélim pose des questions mais n'obtient pas de réponses. C'est en regardant la télé qu'il entend parler d'un braquage d'armes par son père, et se dit alors qu'il est « peut-être le fils d'un gangster ». Les enquêteurs lui annoncent bientôt que Michel Fourniret a enlevé une adolescente de treize ans dans la petite ville belge de Ciney, le 26 juin.

La maison et le terrain de Sart-Custinne saccagés par des fouilles très poussées, Sélim et Monique Olivier désertent les lieux et emménagent dans un deux-pièces dans un autre village belge, Waulsort, à une quarantaine de kilomètres au nord. Soulagés par la détention du tyran, le fils et la mère s'entendent bien et se rapprochent à nouveau, unis par « une sorte de complicité ». Pendant une année, elle se rend très souvent à des convocations à la police fédérale de Dinant. Le 29 juin 2004, elle ne rentre pas. Sélim apprend par la radio que Monique Olivier a dénoncé Michel Fourniret pour une série de crimes auxquels elle a parfois participé. Voilà ses deux parents en prison. À quinze ans, Sélim se retrouve tout seul avec

sa chienne. Son demi-frère Murphy, le fils aîné de Monique Olivier, alors âgé de vingt-quatre ans, vient le secourir et l'emmène à Vallauris, dans les Alpes-Maritimes, chez son père, André M. Le premier époux de Monique Olivier, qu'elle voulait expédier *ad patres* par la main de Fourniret, recueille ainsi Sélim sous son toit, comme il l'expliquera au procès du couple en 2008, devant la cour d'assises des Ardennes : « Je ne peux quand même pas reporter ma rancune envers M. Fourniret et Monique Olivier sur cet enfant. Je l'ai élevé comme les miens. » Au grand dam de Monique Olivier : « J'ai accepté, mais sous la condition que ce soit Murphy qui s'occupe de Sélim. » C'est donc le jeune homme qui devient le tuteur légal de son petit frère, l'initie au sport, l'incite à finir son CAP de restauration, puis à reprendre ses études pour passer un bac professionnel à Menton. Depuis, l'ex-Sélim Fourniret travaille comme agent de sécurité dans les Alpes-Maritimes.

En 2013, à Nice, un jeune journaliste pigiste, Oli Porri Santoro, regarde l'émission *Faites entrer l'accusé* sur Michel Fourniret. Selon le livre qu'il écrira plus tard, il apprend que son fils Sélim habite dans le Sud, tout près de chez lui. Il fouine sur internet et déniche le portrait d'un jeune homme de vingt-cinq ans qui correspond au profil et qui pose à côté d'un homme arborant un insigne nazi. Il lui propose par courriel « une tribune dans la presse » et promet de ne pas dévoiler sa nouvelle identité. Son message reste lettre morte jusqu'au 29 janvier 2014, quand tombe la réponse de Sélim. Les deux jeunes gens se rencontrent à Nice. Le fils des Fourniret ne s'intéresse absolument plus à l'affaire criminelle de ses parents, ignorant même qu'ils ont divorcé en 2010. Le journaliste le fait replonger. Sélim lui raconte son enfance et l'interview exclusive sort dans *VSD*, le 19 mars 2014. Et puis Oli Porri Santoro se lance dans un ouvrage sur *Le Fils de l'Ogre*[1]. Avec l'accord de Sélim.

Fasciné par l'histoire du magot des Postiches braqué par Fourniret que j'avais révélée dans *Libération*, le 24 juillet 2004, Oli Porri Santoro questionne Sélim sur l'achat, grâce à ce pactole, du château du Sautou, en 1989. Alors bébé, le garçon ne s'en souvient pas. Mais il n'a pas oublié qu'il y avait « beaucoup de pognon à la maison ». « Il y était étalé pompeusement… » Puis il ajoute : « D'ailleurs, des louis d'or provenant de ce butin seraient encore planqués sous terre. Ma mère en aurait caché après

l’arrestation de mon père. » La phrase fait bondir le reporter qui entraîne « le fils de l’Ogre » dans « trois ans d’aventure, à la poursuite du trésor oublié des Postiches », lit-on sous sa plume. Il lui aurait mis le marché en main en ces termes : « Mon cher Sélim, te plairait-il de t’aventurer avec moi sur la piste du trésor englouti des Postiches ? » Certes, ce serait une belle revanche sur ses parents que de récupérer un héritage sonnant et trébuchant, mais Sélim ne voit pas trop comment procéder. Oli Porri Santoro, lui, a trouvé la clé : « J’attends de toi que tu consacres tous tes efforts à écrire à l’Ogre sous ma dictée. C’est moi qui tire les ficelles. » Jamais le nom et la signature de l’homme de l’ombre ne devront apparaître. En contrepartie, « tu seras récompensé », promet le Rouletabille. Alors, à coups de rendez-vous dans une brasserie de Nice, d’échanges épistolaires biaisés avec Fourniret, d’étranges interprétations de signes, le duo de choc piste les pièces d’or et s’imagine pourchassé par les Postiches. Un gang qui vaut au lecteur de prétentieuses leçons du journaliste à ses confrères : « Je m’étonne qu’aucun journaliste n’ait pris la peine d’interviewer André Bellaïche sur le cas Fourniret. »

Tendu vers la découverte du magot, une nuit, Oli Porri Santoro fait parler au téléphone Sélim. Qui lui raconte l’expédition avec sa mère en juillet 2003 pour enterrer « une grande bourse de toile noire remplie de pépites d’or », au pied « d’un tronc d’arbre sycomore creux, déraciné et couché en travers » dans le bois de Waulsort. Pourtant, le journaliste-explorateur sait bien que Monique Olivier a déjà conduit les policiers à cet endroit où des pièces d’or ont été saisies. Buté, il persiste à croire qu’il faut en chercher ailleurs. « Il n’est pas exclu que Michel ait enterré une autre partie du trésor autre part », écrit-il.

Après des dizaines de courriers au prisonnier Fourniret où le tandem souffle le chaud et le froid, le tueur en série se fâche fin 2015 et décide de ne plus ouvrir les enveloppes de Sélim. Panique à bord du côté d’Oli Porri Santoro qui a pourtant décroché un permis de visite pour organiser une rencontre en prison entre Sélim et son père, avec lui en « accompagnateur ». Car si Fourniret met à exécution ses menaces, au bout de plus de cent lettres échangées, et si près du but, « qu’adviendra-t-il du trésor ? ». Énervé et lassé par « ces conneries », Sélim, qui accepte les mandats cash de 500 euros de son père, a bien envie lui aussi de tout arrêter. Alors Oli Porri Santoro essaie de rattraper le coup, admet qu’ils sont « allés trop loin » et

propose une lettre d'apaisement : « Voyons Sélim ! Après tout, il faut savoir être diplomate, de temps en temps… » Le fils de l'Ogre lui raccroche au nez. Puis se convertit un temps à l'islam. Oli Porri Santoro ne se laisse pas abattre et téléphone à la prison pour fixer une date de parloir pour Sélim avec Michel Fourniret à la mi-janvier 2016.

Tenté, Sélim renoue avec son père par un mot intitulé « Drapeau blanc ». Tel un agent secret, Oli Porri Santoro se renseigne auprès d'un paparazzi sur l'opportunité d'acheter « une caméra espionne, dissimulée à l'intérieur d'une clé USB mince comme le pouce, dont la lentille est à peine plus grande qu'un œil de poisson ». Le fils et le reporter partent en expédition à Ensisheim pour leur « quête », selon le terme de l'auteur. Le 16 janvier 2016, à l'entrée de la centrale, quand un « cerbère » annonce à haute voix « Famille Fourniret », Sélim, qui n'a plus été appelé de la sorte depuis dix ans, essaie de disparaître sous son écharpe, raconte Oli Porri Santoro. Son acolyte le rassure et le coache : « Agis comme si nous étions dans un film, et ça ira. » Dans un parloir cubique, où « père et fils ne sont pas reconnus », ils exhument quelques souvenirs, « récitant une comptine d'une même voix » ou évoquant *Les Hauts Murs* d'Auguste Lebreton que Sélim avait été forcé à lire. Toujours en plein polar, Oli Porri Santoro tance Fourniret sur de prétendues « menaces de mort sur la tête de Sélim » : « Il reste une cible à fort potentiel pour les gangsters dont vous avez bafoué l'honneur, ce n'est plus un secret. » Ajoutant : « Jean-Pierre Hellegouarch peut très bien vouloir s'en prendre à lui pour vous atteindre. » Lors de ce parloir, Sélim tente aussi de régler ses comptes avec Michel Fourniret et exige des réponses sur certains crimes.

Et puis cette rencontre se solde par une ultime réclamation, ainsi dialoguée dans le livre. Sélim : « Je veux savoir ce qu'il en reste, et où creuser ? » Michel Fourniret : « Quoi donc ? » Le fils : « Tu le sais très bien. Le trésor des Postiches ! J'écoute. » Michel Fourniret : « Mais voyons, Sélim, il n'en reste rien, voyons ! M'enfin ! En voilà une idée ! Il n'y a de trésor que dans ton imagination enflammée. J'ai échangé tous les lingots d'or à Bruxelles. » Et Oli Porri Santoro de conclure : « À mon grand désarroi, tout est perdu […]. À quoi bon mentir à son fils en ce jour si glorieux ? Je dois me résigner. Michel Fourniret dit vrai. Espèce d'ordure ! Le trésor n'était qu'une lubie. Un mirage ! » Il fallait s'y attendre, la quête

ridicule de ce magot ne pouvait que virer à la farce. Sélim a remballé ses espoirs déçus d'un « qu'il crève ! ».

Les Postiches, rangés des braquages

Les bandits des années 1980 n'ont pas du tout apprécié d'avoir été dépouillés de « 600 à 800 briques d'or » par Michel Fourniret et d'avoir vu leurs noms associés à cette « enflure ». Les rescapés du gang, à qui j'ai appris la mauvaise nouvelle en juillet 2004, ont eu la même réaction. Se faire « carotter » par des voleurs, même si c'est désagréable, ça fait partie des risques du métier. Mais « se faire arnaquer par un sale pédophile qui viole et tue des petites filles, peste alors Robert Marguery lors d'un séjour à Paris peu de temps après mes révélations, c'est insupportable ». Le pionnier de la bande, qui avait été arrêté lors du dernier et sanglant braquage de la rue du Docteur-Blanche, n'avait pas participé à l'enfouissement du trésor au cimetière de Fontenay-en-Parisis. Libéré en 1998, il vit désormais dans un village en Thaïlande avec sa fille, Sophie. Mais il se sent coupable : « J'ai l'impression d'avoir armé le bras de Fourniret. » Je lui dis qu'il ne faut pas exagérer : les braqueurs de banques n'ont pas financé à dessein le chasseur de vierges. Mais Bichon, le mystique et superstitieux qui porte toujours au cou un Bouddha et une croix, n'en démord pas. Cela ressemble à une punition du « Tout-Puissant ». Et d'ailleurs, le nom du château acheté par Fourniret avec l'oseille des Postiches ne s'appelle-t-il pas Le Sautou ? Or, « Sautou-Satan », ça sonne pareil aux oreilles de Robert Marguery, pour qui le diable est entré dans cette histoire.

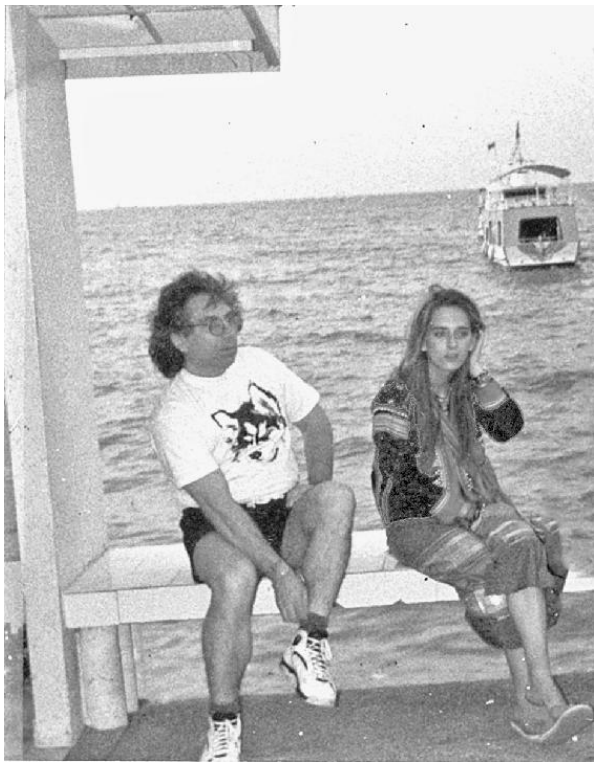

En Thaïlande, à Pattaya, où ils habitent aujourd’hui, Robert Marguery et sa fille Sophie. *DR.*

En proie à des idées noires et à des mauvais sorts, l’ex-flambeur Robert Marguery, qui a été condamné à douze ans de réclusion et à payer « 4 milliards d’amende » (en anciens francs) pour sept vols à main armée, a repris une vie normale sans excès d’argent : « Pas de lingots, pièces d’or et autres à dépenser puisque rien n’a été retrouvé », écrit-il dans le manuscrit qu’il m’a envoyé. Ce fils de fondeur de Bagnolet, qui essaie depuis une quinzaine d’années de relater son parcours pour un hypothétique bouquin, glisse dans ces pages : « Du statut de “voleurs”, nous sommes passés au statut de “volés” ! On pourrait peut-être rire de cette situation si notre trésor (20 milliards de francs) n’avait pas été utilisé à des fins criminelles par un monstre ! » Fini, les Rolex, les Ferrari, les restos sur les Champs-Élysées, les millions de fringues chez Montana, les sachets de coke, les virées à Saint-Tropez, les tours du monde en classe affaire. Robert Marguery vit chichement au royaume de Siam et prie Dieu pour qu’il lui « pardonne tous les péchés de son passé de gangster ».

Pas très riche non plus mais plus discret, André Bellaïche, qui, officiellement, n’appartient pas au gang des Postiches puisque la justice l’a blanchi pour les braquages, perpétue la mémoire de ces garçons de

Belleville et de Montreuil devenus les rois du monde. Auteur d'un livre, *Ma vie sans postiche* (First Éditions, 2007), qui porte bien son titre car quelques lignes seulement évoquent le gang, André Bellaïche a vendu son histoire romancée pour le film *Le Dernier Gang* d'Ariel Zeïtoun, où Vincent Elbaz incarne son personnage. Reconverti dans le commerce depuis vingt-cinq ans, le tenancier du Cinquième Disque, une boutique de DVD rue Mouffetard, dans le V^e^ arrondissement de Paris, tente d'effacer ce triste épisode avec Michel Fourniret pour ne pas ternir, ou plutôt « salir », la belle histoire des Postiches. Le Juif tunisien prétend que cet exterminateur de la pire espèce qu'il compare à Hitler « n'a rien à voir » avec eux. Il a tendance à excuser Jean-Pierre Hellegouarch qui a perdu sa femme dans l'histoire, Farida Hammiche, trucidée par l'Ogre des Ardennes.

En revanche, le traître Gian Luigi Esposito, qui s'était évadé avec lui de la prison romaine de Rebibbia en 1986, puis avait en cellule divulgué la cachette du trésor à Hellegouarch avant d'être extradé, aurait pu avoir du souci à se faire. S'il n'était pas décédé en Italie le 4 octobre 1997. Soi-disant « de mort naturelle sur la voie publique à Florence », selon les mots de l'officier de liaison français à Rome. La PJ de Versailles, qui a tenté d'en savoir plus, a appris que l'ancien terroriste d'extrême droite survivait sous la fausse identité de « David Olive », et que, très malade (« un cancer peut-être »), il aurait succombé à « des complications respiratoires ».

Libéré en janvier 1989, Patrick Geay, qui avait pris la tangente, avait été rattrapé au bout de quatorze ans de cavale, le 14 janvier 2003, pile le jour anniversaire de la fusillade mortelle de la rue du Docteur-Blanche, par un limier à la mémoire longue de la BRB. Ce commandant, Jean-Pierre Colombi, dit « J.P. », incarne aujourd'hui sous ce pseudo un flic dans la série *Engrenages* de Canal +. Pas de chance pour Patrick Geay qui a toujours réfuté son appartenance au gang des Postiches, son empreinte génétique avait été détectée sur une paire de lunettes à monture d'écaille retrouvée à côté de la banque. Ce qui ne l'a pas empêché de nier en bloc. « Ce n'est pas mon ADN. La science, c'est pas exact, a ainsi argué le gars de Belleville déplumé et édenté à son procès en appel en octobre 2006. Je ne suis pas un gangster. Je ne suis qu'un plombier », a persisté le titi gouailleur qui explique à sa façon la découverte de ses empreintes digitales dans les repaires des Postiches et sa présence dans leur planque à Yerres le

13 décembre 1986. « Je fournissais en faux papiers un ami d'enfance, André Bellaïche, un juif apatride du quartier qui en a toujours eu besoin. J'étais allé dépanner ce copain, je me suis retrouvé dans cette maison au mauvais moment ». À force de contester même les évidences – « je ne suis pas un voleur de banque » – et jusqu'à sa clandestinité – « je n'étais pas en fuite, j'étais là, je travaillais au noir comme plombier » –, Patrick Geay a été condamné à dix-sept lourdes années de réclusion criminelle par la cour d'assises de l'Essonne. Ressorti en conditionnelle en 2015, l'expert en tuyauterie ne fait plus parler de lui.

Michel Chellaoui, le Chat de gouttière, est aujourd'hui un retraité de la cambriole de Bagnolet doté de 850 euros de pension mensuels. Arrêté avant les autres, lors d'une fusillade en 1985, il avait pris soin d'enterrer, dans un cimetière lui aussi, ses économies de braqueur. À part ce reliquat que, « quelquefois, faut aller déterrer », le magot des Postiches a fondu ou a disparu.

Michel Chellaoui à l'été 2018 devant un bar de Bagnolet où il habite toujours. *DR.*

Monique Olivier, solitaire

Enfermée à la centrale des femmes de Rennes, Monique Olivier ne profite plus de ce matelas financier puisqu'elle a permis à la police belge de déterrer les 197 pièces d'or qui restaient. L'ancienne secrétaire et garde-

malade, aujourd'hui âgée de soixante-dix ans, perçoit le minimum vieillesse et « verse volontairement des indemnités aux parties civiles ». Solitaire malgré elle depuis sa jeunesse, elle a demandé l'isolement, « par crainte des autres détenues qui souvent l'insultent ou l'agressent », selon son témoignage aux assises des Yvelines, en novembre 2018. Dans son rapport de détention, l'administration pénitentiaire confirme : la femme du tueur pédophile a « subi des violences physiques » et « sort rarement de sa cellule, bien tenue, propre ». Elle ne comprend pas bien la haine de certaines filles : « Je ne suis pourtant pas la plus méchante », a-t-elle l'habitude de dire. Elle pense que ce ne sont pas ses actes qui attirent l'antipathie ou la répulsion chez les autres mais leur médiatisation. À l'en croire, les fréquentes émissions télévisées sur son affaire l'empêcheraient de se reconstruire…

Divorcée de Fourniret depuis 2010, elle lui voue désormais une haine inextinguible, et le traite en aparté de tous les noms : « manipulateur », « dictateur », « lâche », « diabolique », « menteur »… Pour s'occuper, Monique Olivier dresse, au sein de la prison, des chiens destinés à assister des handicapés au sein de l'association Handi'Chiens. Elle prend des cours par correspondance d'anglais, d'italien, d'histoire de l'art et sur l'Égypte ancienne. Selon une confidente, elle est « accro » à l'histoire des pyramides, à celle des pharaons à l'époque de Cléopâtre… Sa seconde passion, ce sont les aventures d'Hercule Poirot, le détective belge imaginé par Agatha Christie. Ses lettres à ses trois fils et ses coups de fil restent sans réponse. Elle a tenté de se rapprocher d'eux et a demandé à être transférée à la prison de Nice. Mais l'administration pénitentiaire a refusé tout net. « Si ses enfants veulent la voir, ils viendront à Rennes, la centrale est à côté de la gare », me confie une source interne, qui dépeint Monique Olivier comme « une détenue passe-partout mais manipulatrice » vis-à-vis de ses enfants, se livrant à un chantage affectif.

Michel Fourniret, forcené retranché

À la centrale pénitentiaire d'Ensisheim, qui m'avait exceptionnellement ouvert ses portes durant deux jours en 2015 pour un reportage paru dans

L’Obs, le détenu n° 5451 Michel Fourniret habite au premier étage du quartier 2 « des VIP, des médiatiques », un petit couloir aux murs vert d’eau. Pas loin de chez Guy Georges, le tueur en série de jeunes femmes dans les années 1990 à Paris. Au sein de cette vieille maison centrale peuplée en majorité de criminels sexuels ayant écopé de longues peines, le serial killer ardennais, seul condamné à la perpétuité incompressible, passe pour un ermite. Il reste reclus dans sa cellule sans décoration à écrire sur sa table de dessinateur industriel des kilomètres de caractères sur toutes sortes de papiers, même *Les Dernières Nouvelles d’Alsace*, ou sur des revues scientifiques comme *Science et Vie*, qu’il cantine. De plus en plus atteint par son incontinence verbale, le septuagénaire insomniaque déverse même sa logorrhée sur des cartons de produits alimentaires ou de boîtes de lait, jour et nuit. Et puis, dans son coin, il range, étiquette, classe ses lettres et ses mots par piles. « Il écrit des textes étranges », m’explique un chef de détention, ou alors il se fend d’une page entière de circonlocutions dans son style ampoulé pour demander une photocopie.

« Il ne sort presque jamais, juste à la douche, ou alors dans les petites cours H3 ou H4 » au pied de son bâtiment, tout seul avec un surveillant. « Correct avec le personnel, Fourniret fait partie de ceux qui veulent s’isoler », poursuit l’agent pénitentiaire. Guère intéressé par la télévision, il emprunte des livres de littérature classique à la bibliothèque comme *Les Essais* de Montaigne ou *Le Grand Meaulnes* d’Alain Fournier. Selon le médecin, « il ne se prend pas beaucoup en charge et vient à l’infirmerie quand il a besoin », sans plus. Il n’a pas de suivi psychologique ni psychiatrique, aucune relation avec les autres, ça ne l’intéresse pas. Il se coupe du monde, n’entend plus très bien, mais refuse une prothèse auditive pour pouvoir rester dans sa bulle. Il n’a pas de parloir et évince les visiteurs de prison. Seul son frère André, qui a retranché une lettre à son nom pour ne plus s’appeler « Fourniret », s’occupe à distance de démarches administratives. L’Ogre ne travaille pas à l’atelier vu son âge mais touche 600 euros de retraite. Sur ses économies, il indemnise les parties civiles d’environ 350 euros par mois. Condamné à plus d’un million d’euros de dommages et intérêts aux familles de ses victimes, Michel Fourniret en a versé 66 000. Il tente d’acheter ses enfants et ses ex-épouses qui ne veulent plus le voir à coups de mandats qui lui reviennent. Dans sa « thébaïde »,

selon son expression, le stratège a une autre occupation. Comme l'a joliment plaidé son avocat commis d'office Grégory Vavasseur à Versailles, « Michel Fourniret n'a plus que deux compagnons : un jeu d'échecs avec lequel il joue contre lui-même jusqu'au jour où il se fera mat, et des feuilles blanches qu'il noircit, comme il a noirci sa propre existence ». Emmuré dans sa folie et déjà froid, le tueur en ressortira les pieds devant pour aller au cimetière.

---

1. Oli Porri Santoro, *Le Fils de l'Ogre*, Max Milo, 2018. Dans ce livre, il reproduit *in extenso* et sur six pages mon article de *Libération* titré « Fourniret a braqué le butin des Postiches ». Et ce, soi-disant avec mon autorisation…

Chronologie

Michel Fourniret

1942
Naissance de Michel Fourniret à Sedan (Ardennes).
1954
Divorce de ses parents. Michel Fourniret a une « vision de l'Immaculée Conception ».
1961
Service militaire. Appelé en Algérie pendant deux ans.
1963
Il épouse Annette, infirmière, et achète une parcelle à Floing (Ardennes). L'ouvrier devient dessinateur industriel.
1964
Naissance de son premier fils.
1966
Première condamnation
Michel Fourniret est condamné à huit mois de prison avec sursis pour attentat à la pudeur sur une petite fille de onze ans. Annette le quitte. Il a vingt-quatre ans.
1969
Il rencontre sa seconde épouse, Nicole. Avec qui il aura un fils en 1971 et des jumelles en 1972. Ils s'installent dans les Yvelines.
1977
Il commence ses expéditions à bord de la 504 familiale, armé d'un 6,35 mm et d'une bouteille de faux vitriol, en quête de jeunes filles vierges.
1978

Devenu chef de bureau d'études, Michel Fourniret est licencié pour des gestes déplacés envers des femmes.

1984

Première incarcération

Michel Fourniret est arrêté et avoue quinze agressions sexuelles. Il a quarante-deux ans.

Il attend son procès à Fleury-Mérogis (Essonne), bâtiment D3, cellule n° 63. Son codétenu est un certain Jean-Pierre Hellegouarch, braqueur et militant indépendantiste breton, proche d'Action directe. Les deux hommes sympathisent. Hellegouarch ne sait pas grand-chose des faits reprochés à Fourniret. Même après son transfert dans une autre cellule, il protégera le « pointeur » des autres détenus.

1986

Le 12 décembre, le détenu Fourniret passe une annonce dans *Le Pèlerin* : « Prisonnier aimerait correspondre avec personne de tout âge pour oublier solitude. » Quelques mois après, une certaine Monique Olivier y répondra. Ils entretiendront une correspondance enflammée et scelleront ensemble un pacte diabolique : Fourniret promettra à cette femme perdue qu'il la vengera de son ex-mari (en lui réglant son compte) ; en échange, elle l'aidera à trouver des jeunes femmes vierges.

1987

Le 26 juin, Michel Fourniret est jugé à Évry (Essonne) pour sept des agressions sexuelles qu'il a reconnues en 1984. Il est condamné *a minima* : sept ans de prison, dont deux avec sursis. Il a déjà purgé trois ans et trois mois et, en détenu exemplaire, peut prétendre à une libération rapide.

Le 22 octobre, Michel Fourniret sort de prison.

Rencontre avec Farida Hammiche

En novembre, Michel Fourniret et Monique Olivier abordent devant Fleury-Mérogis Farida Hammiche, la femme de Jean-Pierre Hellegouarch. Au nom de l'amitié nouée en prison avec son mari, Fourniret lui propose son aide, si besoin. Farida le trouve « amusant ».

Le 11 décembre, Monique Olivier aide son mari à enlever une lycéenne de dix-sept ans, Isabelle Laville. Michel Fourniret la viole et l'étrangle.

Le 18 décembre, le couple part en expédition punitive chez André, l'ex-mari de Monique, près de Nantes, pour le tuer. Il n'est pas là. Ils brûlent 120

toiles dans son atelier de peinture, dont de nombreux nus de Monique.

1988

Fin mars, Michel Fourniret, Monique Olivier et Farida Hammiche partent déterrer le magot du gang des Postiches dans le cimetière de Fontenay-en-Parisis. Les Fourniret aident Farida à planquer les lingots et les pièces d'or chez elle. Et repartent avec les 500 000 francs de commission négociés avec Jean-Pierre Hellegouarch.

12 avril

Assassinat de Farida Hammiche

Hellegouarch voit Farida au parloir pour la dernière fois. Le soir même, les Fourniret débarquent chez elle et la conduisent dans une carrière isolée. Michel Fourniret la poignarde puis l'étrangle à mains nues. Ils l'enterrent en contrebas d'une route. Et vont chez elle récupérer le reste du butin.

En juillet, les Fourniret s'installent dans les Ardennes, sur leur parcelle de Floing. Ils enterrent le magot. Monique Olivier demande à Hellegouarch, lors d'une visite au parloir, d'être le parrain de son futur enfant.

Le 3 août, le couple aborde une jeune femme de vingt ans, Fabienne Leroy, sur un parking de supermarché à Châlons-sur-Marne. Ils l'enlèvent. Fourniret la viole devant Monique et la tue d'un coup de fusil.

Le 9 septembre, Monique Olivier accouche de leur fils Sélim.

1989

13 janvier

Achat du château

Les Fourniret acquièrent le château du Sautou à Donchery (Ardennes), à 10 km de Floing, pour 1,2 million de francs. Ils ont aussi acheté une camionnette blanche, pour les enlèvements. Mais ils prennent soin de jouer les pauvres dans leur bicoque de Floing.

Les Fourniret ont approché une jeune étudiante qui loge dans un couvent de bonnes sœurs à Charleville-Mézières (Ardennes), Jeanne-Marie Desramault. Ils l'attirent à Floing le 18 mars. Michel Fourniret tente de la violer, la tue et enterre son corps à l'entrée de sa propriété du Sautou.

28 juillet

Mariage

Michel Fourniret et Monique Olivier se marient à Floing. Il n'y a pas d'invités.

Le 1er août, les agents de la Police de l'air et des frontières (PAF) s'interrogent sur l'origine de la fortune du châtelain Fourniret. Ils ont repéré qu'il avait été en cellule avec Jean-Pierre Hellegouarch, proche d'Action directe, et se demandent si Fourniret ne serait pas lié au groupe d'extrême gauche.

À l'automne, la section antiterroriste de la Brigade criminelle de Paris enquête sur des trafics d'armes et de faux papiers liés à Action directe. Dans ce cadre, Michel Fourniret puis Jean-Pierre Hellegouarch sont entendus.

Le 20 décembre, les Fourniret kidnappent une petite fille de douze ans dans la banlieue de Namur, en Belgique, où ils se rendent régulièrement pour aller changer leurs lingots et leurs pièces d'or. Michel Fourniret tente de la violer et la tue. La disparition d'Élisabeth Brichet déclenchera des marches blanches en Belgique.

1990

9 janvier

Expédition punitive

Ayant appris par l'enquête de l'antiterrorisme que Fourniret possédait un château, Jean-Pierre Hellegouarch comprend tout et fonce dans les Ardennes armé jusqu'aux dents. Sur place, il fait feu, mais Fourniret parvient à s'échapper.

Le 20 novembre, les Fourniret sont légèrement condamnés par le tribunal correctionnel de Nantes pour le saccage de l'atelier de l'ex-mari de Monique trois ans plus tôt : ils écopent de quatre mois de prison, ferme pour lui, avec sursis pour elle. Le lendemain, sur la route, ils enlèvent Natacha Danais, treize ans. Fourniret la viole et la tue. Le corps est retrouvé trois jours plus tard sur une plage.

1991

8 février

Départ en Belgique

Les Fourniret achètent une fermette délabrée à Sart-Custinne, en Belgique, qu'ils déclarent au nom de leur fils. En juin, Michel Fourniret est arrêté pour des agressions sexuelles de femmes automobilistes. Il est condamné le 3 juillet à six mois ferme, qu'il purge à la prison de Bar-le-Duc (Meuse).

Le 8 août, Michel Fourniret vole six armes et des menottes dans le bureau de la Police de l'air et des frontières de Givet (Ardennes).
À l'été, une baby-sitter étrangère non identifiée disparaît du domicile des Fourniret à Sart-Custinne.

1995

Le 19 janvier, Michel Fourniret attaque une toiletteuse pour chiens de vingt-cinq ans dans la banlieue de Namur. Elle réussit à s'en sortir en lui faisant croire qu'elle est enceinte.
Le 29 décembre, mort accidentelle du fils aîné de Michel Fourniret, broyé par une machine.

1998

Appel à la justice

Hellegouarch se décide à dénoncer Fourniret au procureur de Créteil. L'affaire est classée un an plus tard : Michel Fourniret ne vit plus en France.

2000

Le 16 mai, assassinat de Céline Saison, dix-huit ans, enlevée à Charleville-Mézières. Son corps sera découvert le 22 juillet en forêt de Sugny, en Belgique. L'enquête de la Police judiciaire (PJ) de Reims commence alors, avec la police fédérale belge de Dinant.

2001

Le 5 mai, assassinat de Mananya Thumpong, treize ans, enlevée à Sedan. Son cadavre ne sera retrouvé que le 1er mars 2002 dans le bois de Nollevaux, en Belgique. La PJ de Reims rapproche ce meurtre de celui de Céline Saison.

2003

Le 26 juin, Marie-Ascension, treize ans, est kidnappée à Ciney, en Belgique. Elle parvient à s'échapper. Une automobiliste la recueille et note le numéro de la camionnette. Michel Fourniret est arrêté et incarcéré. Les polices de Dinant et de Reims le soupçonnent de multiples autres crimes.

2004

Le 28 juin, au bout d'une centaine d'interrogatoires, Monique Olivier avoue que son mari a commis neuf crimes, dont l'assassinat de Farida Hammiche.
Les 30 juin et 1er juillet, aveux circonstanciés de Michel Fourniret.
24 juillet
Scoop

Dans *Libération*, Patricia Tourancheau fait le lien entre l'assassinat de la compagne d'Hellegouarch et le magot des Postiches. Ce que même les policiers ignoraient.

2008

Du 27 mars au 28 mai

Procès aux assises

Michel Fourniret et Monique Olivier sont condamnés par la cour d'assises des Ardennes à la prison à perpétuité, lui pour cinq meurtres et deux assassinats, elle pour complicité.

2010

Le 2 juillet, les Fourniret divorcent.

Du 13 au 16 novembre 2018

Procès

Michel Fourniret comparaît devant la cour d'assises des Yvelines pour l'assassinat de Farida Hammiche et recel de vol, au côté de Monique Olivier, jugée pour complicité. Jean-Pierre Hellegouarch est partie civile.

Le gang des Postiches

1946

Naissance de Robert Marguery, dit « Bichon », à Bagnolet (Seine-Saint-Denis).

1950

Naissance d'André Bellaïche à Tunis. Après un passage par Israël, sa famille s'installe dans le quartier de Belleville, à Paris.

1954

Naissance de Jean-Claude Myszka, le « ferrailleur polonais », à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis).

1962

André Bellaïche est placé à l'Office de protection des enfants juifs de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine). Il s'échappe et s'acoquine avec ses copains de Belleville Mohamed Badaoui et Bruno Berliner. Ensemble, ils dépouillent, volent, détournent…

1975

27 février

Premier braquage

Bellaïche et Badaoui, aidés d'un fils de gendarme, commettent le premier braquage avec prise d'otages en France, à la Société centrale de banque à Paris. Leur comparse tue un guichetier et se fait descendre. Le commissaire Broussard de l'Antigang accepte de payer une rançon de deux millions de francs. « Dédé » Bellaïche et « Bada » partent en cavale.

1978

Le 9 juin, André Bellaïche et Mohamed Badaoui sont condamnés par contumace à la peine de mort.

1980

Le 28 octobre, Mohamed Badaoui est abattu par la police pour un feu rouge grillé à Paris.

1981

Septembre

Naissance du gang

Au fond d'un bistrot de Belleville, André Bellaïche, Robert Marguery et Bruno Berliner décident de s'attaquer aux coffres des particuliers dans les banques des beaux quartiers parisiens. Depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, une partie de la haute société y place économies et objets de valeur, de peur de se faire taxer… Les braqueurs iront en plein jour, aux heures d'ouverture, grimés en grands bourgeois. Ainsi naît le gang des Postiches.

Enrichi de nouveaux membres – dont Jean-Claude Myszka et le « Chat de gouttière » Michel Chellaoui –, le gang braque dix-huit banques en trois ans, pour un butin estimé à 187 millions de francs lourds. Les Postiches s'attaquent parfois à plusieurs établissements en une seule journée. Entre les périodes de braquages, ils vivent au soleil, aux quatre coins du monde.

1984

Le 14 mars, le ministre de l'Intérieur Gaston Defferre réunit place Beauvau le ban et l'arrière-ban de la police : la guerre contre les Postiches est déclarée. Des moyens inédits sont alloués pour coincer le gang. Pendant la réunion, non loin, les braqueurs dévalisent le Crédit commercial de France.

1986

14 janvier

Dernier braquage

L’attaque du Crédit lyonnais de la rue du Docteur-Blanche, dans le XVI^{e} arrondissement, se termine dans un bain de sang. Le policier Jean Vrindts et un Postiche historique, Bruno Berliner, s’entre-tuent. Robert Marguery est arrêté. Les autres partent en cavale.
Le 5 août, André Bellaïche est arrêté en Italie lors d’un banal contrôle routier. Il est condamné à un an de prison pour infraction routière.
Le 23 novembre, un hélicoptère avec Myszka à son bord vient chercher Dédé Bellaïche dans la cour de sa prison de Rome. S’envole avec lui Gian Luigi Esposito, braqueur italien d’extrême droite. Les Postiches rentrent se planquer dans un pavillon de banlieue à Yerres (Essonne).
11 décembre
Inhumation du magot
Les Postiches, toujours flanqués de l’Italien Esposito, enterrent une partie de leur magot dans le cimetière de Fontenay-en-Parisis (Val-d’Oise). 34 lingots et des milliers de pièces d’or dorment derrière la tombe d’un certain Louis Gloriand, inhumé en 1922.
13 décembre
Arrestation du gang
La police, qui avait mis la villa d’Yerres sous surveillance, y débarque avec l’aide du Raid. Elle retrouve planqué dans la maison l’équivalent de plus d’un million de francs. Mais bizarrement, aucun lingot d’or.
1988
Confidences en or
Début 1988, l’Italien d’extrême droite Esposito se retrouve en cellule avec… le Breton d’extrême gauche Jean-Pierre Hellegouarch. Esposito va être extradé en Italie. Mais avant il confie à Hellegouarch un tuyau en or : la planque du magot au cimetière de Fontenay-en-Parisis. Il lui demande s’il connaît quelqu’un pour aller chercher le butin et le mettre à l’abri. Hellegouarch connaît justement un type inoffensif : Michel Fourniret.
15 octobre
Libération de Jean-Pierre Hellegouarch
Michel Fourniret et Monique Olivier attendent Jean-Pierre Hellegouarch devant la prison de Fleury-Mérogis. Libéré, celui-ci trouve chez sa compagne Farida Hammiche quelques pièces d’or, maigres reliques du magot disparu avec elle.

1989

Le 5 janvier, un premier Postiche est libéré, Patrick Geay. Les autres suivront jusqu'en 1992. Les uns après les autres, ils se rendent au cimetière de Fontenay-en-Parisis pour constater… la disparition de leur magot. Myszka le Polonais en deviendra fou.

1996

Mars-avril

Procès des Postiches

Procès d'assises des Postiches à Paris. Robert Marguery et Jean-Claude Myszka sont condamnés à douze ans de réclusion pour sept vols à main armée. André Bellaïche écope de huit ans pour recel, association de malfaiteurs et évasion de prison.

1997

Libération d'André Bellaïche. Il ouvre des boutiques de CD et de DVD à Paris.

1998

Libéré, Robert Marguery part s'installer en Thaïlande.

2003

11 février

Suicide d'un Postiche

Jean-Claude Myszka se tire une balle dans la tête.

Bibliographie

André Bellaïche, *Ma vie sans postiche*, First Éditions, 2007.

Stéphane Bourgoin, *L'Ogre des Ardennes*, Grasset, 2018.

André Dhôtel, *Le pays où on n'arrive jamais*, 1955.

Alain Hamon et Fabienne Ausserre, *Michel Fourniret, Monique Olivier, un couple diabolique*, Anne Carrière, 2007.

Corinne Herrmann, *Un tueur peut en cacher un autre*, Stock, 2008.

Gilles Latapie, *Face à Michel Fourniret*, Michel Lafon, 2009.

Dahina Le Guennan et Jean-François Abgrall, *Inavouable vérité*, Albin Michel, 2006.

Emmanuelle Maurel et François Vignolle, *Le Pacte des Fourniret*, Hachette-Littératures, 2008.

Roger Maudhuy, *L'Affaire Fourniret*, France-Empire, 2005.

Bernard Pasqualini, *Si ma police vous était contée*, Pygmalion, 2013.

Oli Porro Santoro, *Le Fils de l'Ogre*, Max Milo, 2018.

Patricia Tourancheau, *Les Postiches, un gang des années 80*, Fayard, 2004.

Jean-Pierre Vergès, *Les Fourniret, meurtres à quatre mains*, l'Archipel, 2008.

Retrouvez les épisodes du Magot *sur le site*
Les Jours.fr, média indépendant qui raconte
l'actualité en séries, ainsi que les autres feuilletons
du réel de Patricia Tourancheau :
Le 36, Le Grêlé,
Chroniques de la mondaine *et* Grégory.
Avec le code spécial « **LEMAGOTLESJOURS** »,
bénéficiez d'un an d'abonnement aux Jours
*à **59 euros au lieu de 75 euros**. Profitez-en*
sur lesjours.fr/abonnement.